Plateforme électorale Ecolo

Elections locales du 14 octobre 2012

SOMMAIRE

Fiche 1	Vers la transition écologique de la commune	5
Fiche 2	Aînés Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire	9
Fiche 3	Alimentation et agriculture Favoriser l'accès à une alimentation durable et soutenir les pratiques agricoles de qualité	15
Fiche 4	Aménagement du territoire Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis du 21e siècle et être le terreau de nouvelles prospérités	21
Fiche 5	Culture Se construire et s'enrichir par la culture, proclamée « d'utilité publique »	27
Fiche 6	Démocratie Stimuler la participation et favoriser le rapprochement entre citoyens, élus et administration	33
Fiche 7	Economie, emploi et tourisme Agir pour un développement économique local et durable	39
Fiche 8	Energie Mener une politique de l'énergie qui réponde aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux	45
Fiche 9	Enfance Faire rimer accueil de qualité avec proximité	49
Fiche 10	Enseignement Faire de nos écoles des lieux d'apprentissage, de métissage, d'ouverture et d'émancipation, en favorisant le mieux-vivre et le bien-manger	53
Fiche 11	Environnement Mettre en place un plan communal d'amélioration environnementale et faire des habitants des partenaires acteurs de la restauration de leur environnement	59
Fiche 12	Finances communales Assurer une gestion éthique, équitable et rigoureuse des finances communales et de l'administration	69
Fiche 13	Interculturalité Favoriser les conditions du mieux-vivre ensemble	75
Fiche 14	Jeunesse Des politiques locales de jeunesse axées sur trois piliers : bien-être, émancipation et mixité - Un plan Jeunesse local répondant aux défis de la participation et de l'amélioration des conditions de vie des jeunes	81
Fiche 15	Logement Garantir un logement adapté à la portée de tous, pour aujourd'hui comme pour demain	85
Fiche 16	Mobilité et Travaux publics Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité	89

Fiche 17 Personnes handicapées..... 95
Penser la politique locale avec et en fonction de la personne handicapée

Fiche 18 Politique sociale..... 99
Renforcer les solidarités par une politique émancipatrice, cohérente et durable

Fiche 19 Ressources humaines - Services publics..... 103
Créer les conditions d'une administration sereine, en mouvement et tournée vers le citoyen

Fiche 20 Santé..... 107
Préserver la santé en garantissant des conditions de vie favorables au bien-être

Fiche 21 Sécurité..... 111
Garantir la sécurité pour tous et partout

Fiche 22 Solidarité internationale..... 117
Oser la solidarité, refuser l'égoïsme et le repli, pour un mieux-vivre ensemble, ici et là-bas

Fiche 23 Sport..... 121
Mettre en place une dynamique « sports pour tous »

Fiche 1

VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA COMMUNE

Introduction

Pour Ecolo, gérer une commune ou une ville, c'est bien plus qu'être bon gestionnaire. C'est aussi penser à demain et après-demain et mettre en place des solutions pour sortir des impasses dans lesquelles nous nous engouffrons (réchauffement climatique, perte de la biodiversité, épuisement des ressources). C'est vouloir un changement fondamental. Ecolo veut opérer la transition d'un système fondé sur toujours plus de production et de consommation vers une prospérité réinventée, dans les limites de la planète pour tous ses habitants. Et cela trouve tout son sens au niveau local.

S'il est illusoire de croire qu'en l'espace d'une législature une commune peut subitement devenir écologique, il n'en reste pas moins que le terrain local reste un **espace propice** pour concrétiser le « vivre mieux (avec moins) » ou le « moins de biens, plus de liens ». Nos communes peuvent mettre en place des actions concrètes qui ouvrent la voie au changement du quotidien. Le soutien à une initiative de solidarité intergénérationnelle, l'aménagement d'une place publique conviviale, la création d'une maison de jeunes dans un quartier, le lancement d'un potager collectif… Ce sont là différentes initiatives modestes sur leur ampleur mais ambitieuses quant aux valeurs et orientations qu'elles portent et qui permettent de faire avancer notre projet.

Qu'entendons-nous par « transition vers une prospérité réinventée » ?
Pour Ecolo, la vraie prospérité, c'est être émancipé[1] et parvenir à satisfaire ses besoins, en restant dans les limites écologiques de la planète. C'est dissocier épanouissement et bien-être matériel. L'autonomie, la santé, la connaissance, la liberté sont autant d'éléments qui mènent à l'émancipation. Il appartient aux communes de contribuer à l'émergence de cette nouvelle prospérité et d'inventer la ville ou le village durable en mettant en œuvre des options fondamentales déclinées tout au long des chapitres de cette plateforme programmatique.

Opérer la transition écologique d'une commune (et, plus largement, de la société), c'est orienter et intégrer dans les politiques communales ces 6 objectifs du bien-être :

- → investir dans la solidarité chaude[2], augmenter le lien social en offrant des possibilités de rencontres, de collaboration et d'entraide, tel le Service d'Echange Local (SEL), et faire du bien-être de chacun un enjeu transversal de chaque politique …[3]
- → augmenter l'égalité et l'équité entre citoyens, par le renforcement des solidarités existantes et la création de nouvelles solidarités visant à l'émancipation et à l'autonomie de chacun[4]

[1] Lutter contre les inégalités systémiques, construire le capital social et renforcer les communautés (Tim Jackson, pp. 147-158 et 179-182)
[2] On distingue ainsi la solidarité "froide", qui comprend les mécanismes politiques et institutionnels, de la solidarité "chaude", représentée par les associations, la famille et l'entourage.
[3] Voir aussi la Fiche Enseignement, la Fiche Economie et emploi qui traite des réseaux (monnaies locales, SEL, Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) …) et la Fiche Solidarité
[4] Voir aussi la Fiche Solidarité

- → Investir dans les écosystèmes et la biodiversité, pour un capital naturel augmenté : avoir une commune 100 % épurée, augmenter de 50 % les territoires propices à la biodiversité, compenser les territoires où la nature est détruite ...[5]
- → Réduire notre empreinte écologique[6][7], en particulier pour les actions qui dépendent directement du pouvoir politique local, pour rester dans les limites de viabilité de la planète. Pour cela, les orientations suivantes seront proposées :
  - devenir commune zéro carbone en X années[8] ;
  - favoriser l'utilisation d'un service à la possession d'un bien[9], comme par exemple le système des voitures partagées (Cambio, VAP), le prêt d'outillage … ;
  - utiliser les ressources naturelles avec parcimonie (pétrole, gaz, mais aussi certains minerais qui viennent à manquer) en réduisant les consommations énergétiques, en localisant les entreprises intensives en transports à proximité des voies de chemin de fer et des nœuds de communication multimodale[10]. Dans le même objectif, localiser les entreprises pourvoyeuses de nombreux emplois à proximité des transports en commun.
- → Impliquer davantage les citoyens en multipliant les processus participatifs
- → Mettre l'économie au service du bien-être, en relocalisant les activités économiques qui répondent à un besoin réel et qui sont porteuses de sens, notamment en développant l'économie sociale et en développant des politiques du temps qui permettent d'en récupérer au profit de la créativité ou du bien commun[11].

Quelle politique pour opérer la transition écologique des communes ?

Pour que la transition s'opère, il est nécessaire de s'assurer la participation de tous (particuliers, entreprises, politiques) et de s'en donner les moyens dans le temps.

Certaines communes menées par des écologistes ont réussi à opérer une véritable transition : le cas de la commune agricole de Beckerich, au Grand-Duché de Luxembourg (2 200 habitants), fait désormais école. En 1990 et sous l'impulsion du maire, par ailleurs député vert, la commune s'est donné comme objectif d'atteindre l'autarcie énergétique en 2020, soit une vision stratégique sur 30 ans pour le territoire communal. Pari tenu puisque l'autonomie devrait être atteinte dès 2015. Plus proche de nous, à Ottignies-Louvain-la-Neuve, un groupe d'une septantaine de citoyens, avec l'appui de nombreux acteurs locaux, a lancé une démarche d'interrogation sur l'avenir de la commune, « OLLN 2050 ». Les participants qui ont pris part à la démarche ont établi une liste de 10 enjeux qui paraissent fondamentaux pour le futur de leur Ville.

C'est donc une vision stratégique du territoire, dans une perspective de long terme, qu'Ecolo souhaite initier dans les communes. Cette vision stratégique agira comme un phare, une boussole, un aimant vers lequel pointent toutes les politiques locales, en vue d'assurer plus de bien-être et d'égalité, dans les limites d'une consommation maîtrisée. Les objectifs plus précis et la manière d'y arriver doivent faire l'objet d'un large processus participatif.

---

[5] Voir aussi la Fiche Environnement

[6] L'empreinte écologique comptabilise la demande exercée par les hommes envers les « services écologiques » fournis par la nature. Plus précisément, elle mesure les surfaces biologiquement productives de terre et d´eau nécessaires pour produire les ressources qu´un individu, une population ou une activité consomme et pour absorber les déchets générés, compte tenu des techniques et de la gestion des ressources en vigueur.

[7] Chaque individu dispose de 1,8 hectare global (surface biologiquement productive de la Terre) pour se loger, se nourrir, se vêtir, se chauffer. En 2007, l'empreinte écologique moyenne par personne dans le monde était de 2,7 hectares globaux ! Cela signifie qu'on puise dans le capital de la planète. Nous dépensons les ressources naturelles plus vite qu'elles ne se régénèrent.

[8] Voir aussi la Fiche Energie

[9] Voir aussi l'économie de fonctionnalité dans la Fiche Economie et emploi

[10] Voir aussi la Fiche Economie et emploi et la Fiche Environnement

[11] Voir aussi la Fiche Economie et emploi

Si une vision à long terme est indispensable pour amener la commune vers plus de durabilité, des politiques de court et moyen termes doivent aussi être initiées et surtout coordonnées. Aujourd'hui, ce sont une multitude de plans qui sont proposés aux communes, tous légitimes, parfois cruciaux, mais qui répondent chacun à des objectifs spécifiques : schéma de structure, plan communal de mobilité, plan de développement cyclable, plan communal de développement de la nature, plan de développement économique, plan communal de développement rural, plan logement, plan emploi, plan de prévention et de sécurité … Chaque plan peut en contredire un autre, surtout si les échevins gèrent leurs attributions sans avoir recours à la concertation. Pour Ecolo, chaque plan doit être élaboré en cohérence avec les autres, en gardant à l'esprit la vision à long terme définie par la commune avec ses citoyens.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Réfléchir à une vision stratégique du territoire dans une perspective de long terme

Etablir une vision stratégique à long terme (20 à 40 ans), c'est engager la commune sur la voie de la transition, dans la durée et la constance. Cette vision à long terme du territoire[12] doit agir comme un phare vers lequel se dirigent les politiques communales et les stratégies des acteurs locaux, qui seront dès lors coordonnées et viseront des objectifs communs. Afin de garantir l'adhésion de tous au projet, il est nécessaire d'établir des échéanciers clairs avec des objectifs intermédiaires, d'associer les politiques, les acteurs locaux et les citoyens à la rédaction de cette vision stratégique, en stimulant la participation[13].

Des processus similaires existent et peuvent inspirer la réflexion, tels les *Transition Towns, Slow Cities* …

Développer des outils opérationnels orientés vers la transition

S'il est important que tous sachent dans quelle direction aller, encore faut-il développer les outils pour impulser des actions de court et moyen termes, en synergie et de façon coordonnée.

Lancer ou actualiser un Agenda 21 local

L'Agenda 21 local (A21L) est un plan d'actions pour le 21ème siècle œuvrant pour un développement durable au niveau local**.** Partiellement subsidié en Wallonie, il l'est complètement à Bruxelles. Parce qu'il permet de définir des objectifs précis, des indicateurs, des moyens, parce qu'il est participatif, pensé sur le moyen terme et à la croisée des diverses politiques locales, il vient utilement compléter la vision stratégique à long terme telle que proposée ici par Ecolo.

Pour éviter de faire de l'A21L un plan de plus parmi d'autres, il faudra veiller à ce qu'il remplisse les conditions suivantes :

- il devra opérationnaliser la vision stratégique par un plan d'actions à moyen terme, avec des engagements précis pour la législature ;
- il devra s'attacher à gérer les politiques publiques de manière transversale : environnement et pauvreté, emploi et genre, intégration sociale et énergie …

Ce positionnement permet de lier l'A21L aux autres plans développés au niveau local et assure la vision transversale des politiques communales.

[12] Bien sûr, la vision stratégique du territoire communal doit se faire en tenant compte des dynamiques régionales qui, inversement, pourront se nourrir des expériences locales.
[13] Voir à ce propose l'exemple d'Ottignies-Louvain-La-Neuve 2050

Soumettre les décisions importantes à un test de durabilité

Afin de s'assurer que chaque proposition va dans le sens du développement durable et de la réalisation de la vision stratégique, les mesures devront être examinées, « testées » et, le cas échéant, améliorées ou modifiées en ce sens. Ce « test de durabilité » s'attachera entre autres à mesurer l'impact des propositions en termes de pauvreté, de mixité, de genre…[14] Les critères projetés pour les tests de durabilité sont soumis à une Commission consultative communale chargée du développement durable (Commission du Développement durable à créer, CCATM[15] ou Commission locale de Développement rural, existante et élargie si besoin). Les décisions feront l'objet d'un suivi (groupé par matière) et d'une évaluation, notamment par cette Commission.

Ce test se basera sur une définition forte de la durabilité c'est-à-dire une durabilité dans laquelle l'économie est conçue comme un sous-système ouvert, enchâssé dans le système social, qui est la véritable finalité du développement, lui-même inséré dans un système fermé : l'écosystème et les contraintes qu'il implique pour l'activité humaine.

Conclure des marchés publics durables

La Commune, parce qu'elle est amenée régulièrement à soumissionner et à faire des appels d'offre, a les cartes en main pour diriger ses marchés publics vers plus de durabilité. Il conviendra dès lors, lors de l'établissement d'un cahier des charges ou le choix des firmes avec lesquelles entreprendre des procédures négociées, de se poser les bonnes questions. Peut-on dématérialiser la demande (acheter un service plutôt qu'un produit) ? Peut-on réduire l'empreinte écologique en ajoutant des clauses environnementales[16] ? Peut-on accroître le capital social en intégrant des clauses en ce sens ? Peut-on réserver le marché à l'économie sociale ? Autant de choix qui pourront accélérer la transition en marche …

Gérer les fonds communaux de manière éthique

La commune gère un patrimoine important dont les capitaux et les produits financiers doivent servir un développement global durable. Il s'agit donc, systématiquement, de se poser la question de la destination des placements des communes, principalement en orientant les réserves financières de celles-ci vers des fonds d'épargne éthiques. Il est essentiel de refuser les produits d'investissement peu durables à l'origine des crises financières que nous avons récemment connues… et que nous connaîtrons encore à politique inchangée.

Quartiers durables / Ecoquartiers / éco-zoning …

Un nouveau zoning, un lotissement, un quartier en transformation, c'est plus que des questions d'intégration dans un environnement existant. Se pose aussi la question de la mobilité, de l'énergie, du logement, de l'emploi, du vivre ensemble, de la sécurité mais aussi de l'enseignement et de l'accueil de la petite enfance et de la place des aînés … Pour que ces projets deviennent des exemples de développement durable, il conviendra de coordonner ces politiques, dans le cadre de la vision stratégique imaginée pour la commune.

***

[14] Voir aussi la Valise, fiche explicative test de durabilité
[15] Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
[16] Voir aussi la Fiche Environnement

Fiche 2

AINES

Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire

Introduction

Si on peut se réjouir de l'augmentation de la durée de vie de notre population, il convient d'y apporter des réponses politiques réfléchies. La commune est le premier niveau d'action pour répondre aux besoins et aux désirs des citoyens plus âgés. Plus des trois-quarts des personnes de plus de 60 ans sont en bonne santé et 5 à 8 % des belges vivent en maison de repos. Avec l'âge, le cadre de vie affective, donc la vie familiale, la vie de proximité, le quartier et la convivialité deviennent généralement plus importants. La mobilité devient souvent plus difficile. Le sentiment d'insécurité va en s'accentuant, particulièrement chez les femmes, qui sont majoritaires parmi les aînés et plus souvent isolées que les hommes. Lutter contre ces peurs passe par la réappropriation de l'espace public, par la création d'un climat de convivialité et d'ouverture ainsi que par un (ré)apprentissage des règles de vie sociale et du respect mutuel.

Le recours à la maison de repos ou l'hôpital ne doit être envisagé que lorsque la personne l'accepte et en veillant d'abord à ce que les droits au respect, à la vie privée, aux soins de qualité et à un environnement de qualité soient respectés.

Si une partie des aînés est marquée par la dépendance, une grande part des personnes de plus de 60 ans vivent en bonne santé et possèdent un savoir, de l'expérience, du temps, de l'énergie et des ressources financières. Certains souhaitent mettre cela au service de la société via une activité en tant que volontaire, parent, citoyen, consommateur et/ou travailleur.

Les prévisions démographiques pour la Belgique laissent entrevoir une explosion démographique, due essentiellement au « Papy-boom » (ceux nés entre 1945 et 1970) : par rapport à l'année 2000, le nombre de personnes âgées entre 85-94 ans va pratiquement doubler en 2020 et plus que quintupler en 2060 tandis que celle âgées entre 65 et 84 ans va augmenter de 50 %. Il faut remarquer que ce phénomène démographique est prévu pour toute l''Europe, même si cela se prévoit avec des taux d'augmentation variables selon les pays.

Si cela implique une augmentation de besoins spécifiques aux aînés et à leurs aidants proches, cela offre également des opportunités d'innovation et de développement au niveau de la recherche, de la production et de la commercialisation de produits et services spécifiques. Par conséquent, on doit y voir une source d'emplois pour les autres générations. Cela peut paraître lointain, mais nous devons tenir compte que 20 à 30 ans sont généralement nécessaires pour qu'une décision politique aboutisse à une application sur le terrain.

Quelle politique des aînés ?

Il existe une diversité d'aînés. Ils ne constituent pas un bloc homogène, ni en termes d'âge, ni en termes de capacités ou encore d'expériences de vie. Il convient dès lors de veiller à développer des politiques différenciées, notamment entre les aînés actifs, ceux qui sont en perte d'autonomie ou totalement dépendants.

Il convient ainsi de considérer les seniors d'une part comme membres d'une société dont les bienfaits doivent être équitablement partagés et qui ont besoin de solidarités courtes, d'engagements de proximité et d'autre part comme des partenaires qui peuvent contribuer à la production de prospérité ; cette implication active des aînés maintient leur sentiment d'utilité et entraîne une vision positive de cette population.

L'arrivée de la génération du Papy-boom pose avec plus d'acuité les problèmes existants et en pose de nouveaux. Cela exige de rechercher et d'appliquer de nouvelles solutions tant au niveau social et politique qu'au niveau technique.

La commune, en collaboration avec les autres instances publiques et le secteur privé, doit contribuer aux processus d'innovation et de satisfaction des besoins des aînés en matière de prestations de service, de transport public, de logement et d'urbanisation, de soins de santé, de formation, d'emploi et participation citoyenne.

Enfin, les structures publiques et celles relevant des principes de l'économie sociale et du non-marchand doivent être privilégiées dès lors qu'elles sont une réponse à la marchandisation croissante des services aux ainés.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Penser la politique des aînés comme une politique transversale

La politique des aînés ne peut être une politique exclusivement spécifique. Elle se doit au contraire d'être transversale pour permettre une participation des aînés à la vie communale.

→ Prendre en compte la réalité des aînés dans les politiques de mobilité, de logement, d'aménagement du territoire, de santé …

→ Mettre en place un « service senior » pour :
- soutenir les aînés ;
- sensibiliser les autres services de la commune à la réalité des aînés ;
- informer les aînés des sujets susceptibles de les intéresser (services offerts par le CPAS, distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles et d'éducation permanente …) ;
- servir de porte d'entrée pour les demandes de soutien de projets à destination des aînés.

Favoriser et développer la participation citoyenne des aînés et valoriser leur expérience

La présence de plus en plus d'aînés dans nos communes doit être vue comme un signe de richesse. Un des enjeux majeurs est de valoriser leur expérience et de faire d'eux des partenaires de la vie sociale, économique et politique locale.

- → Associer les personnes âgées aux aménagements et politiques communales ; leur faciliter l'accès aux infrastructures et aux informations, entre autres via la formation à l'utilisation des technologies
- → Créer dans les communes ou associations de communes un « observatoire public » ou un « Conseil consultatif communal des aînés » dont l'objet est plus large que les loisirs, comme par exemple le relevé des besoins spécifiques aux aînés dans les domaines des prestations de service, de transport public, de logement et d'urbanisation, de soins de santé, de formation, d'emploi et participation citoyenne
- → Intégrer des aînés dans les CCATM[1]
- → Valoriser le savoir des aînés dans la commune au bénéfice de tous, par exemple via les écoles de devoirs, en proposant aux aînés d'être témoins au cours d'histoire contemporaine, ou en favorisant les dons de livres d'époque dans les bibliothèques communales
- → Offrir la possibilité aux aînés de participer aux élections communales : l'accessibilité aux bureaux de vote doit être renforcée, la commune doit assurer un dispositif de véhicules adaptés ou de transport collectif et envisager de mettre des bureaux de vote officiels aussi dans les maisons de repos afin notamment de mettre un terme aux pratiques clientélistes qui prévalent lors des élections et de garantir aux ainés leur droit de vote effectif
- → Faciliter les réseaux sociaux : apprendre à rester en contact avec les amis, la famille ...

Il s'agit dans cet axe de promouvoir l'offre des activités dans le domaine des loisirs et de permettre aux aînés de prendre des initiatives et/ou de prolonger une activité lorsqu'ils le souhaitent, que ce soit sous forme de bénévolat, d'emploi ou autres. Il est à remarquer que cet axe relève d'un côté ce que la société peut apporter aux ainés et d'un autre ce qu'ils peuvent lui apporter. Cet apport bidirectionnel renforce la solidarité intergénérationnelle.

Diversifier les activités et les rendre accessibles

- → Proposer durant toute l'année et à différents moments de la journée des activités à destination des aînés mais aussi des activités intergénérationnelles
- → Rendre accessibles aux aînés des activités ouvertes à tous, que ce soient des activités faisant appel au sens critique, à la créativité, visant au maintien des liens sociaux ou axées sur la santé et la condition physique
- → Favoriser les échanges au moyen de restaurants collectifs, de jardins partagés, de la participation au contrat de rivière[2]; encourager les activités de type carrefour des générations, la formation des aînés par les plus jeunes dans les espaces numériques, l'ouverture ponctuelle des maisons de jeunes aux aînés…
- → Soutenir les associations d'aînés pour développer et encourager le volontariat
- → Soutenir le volontariat en faveur des aînés comme les visites aux aînés isolés notamment, en proposant de prendre en charge l'assurance volontaire ou en encourageant les échanges de services
- → Rendre accessible l'ensemble des activités organisées par ou pour les aînés (voir ci-dessous)
- → Garantir une offre suffisante et des infrastructures sportives accessibles aux aînés dans la commune
- → Aider les travailleurs âgés à actualiser leurs compétences

[1] Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

[2] Le contrat de rivière consiste à mettre autour d'une même table, tous les acteurs de la vallée, en vue de définir par consensus un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. Sont invités à participer à cette démarche les représentants des mondes politique, administratif, socioéconomique, associatif, scientifique…

→ Soutenir les initiatives de seniors qui visent à aider les générations suivantes à entreprendre une activité en mettant à disposition leur savoir et leur expérience

→ Favoriser la création de cellules où se rencontrent l'observatoire public (cf. ci-avant), chargé de relever les besoins, le centre (inter)communal de soins de santé (cf. ci-après), spécialisé dans les soins de santé destinés aux aînés, et les entreprises afin de favoriser l'innovation et le développement de produits et services destinés aux aînés

Adapter et développer des lieux de vies en fonction des besoins spécifiques

Pour la personne âgée, il est important d'avoir un large choix de logements possibles dans le quartier ou le village, en tenant compte de l'évolution de ses besoins. La diversité des lieux de vie, des services de soutien à domicile sur une même commune est donc primordiale.

Les politiques développées dans ce cadre, devront respecter la réduction des émissions de CO_2, faire face à la hausse du coût de l'énergie et à une probable pénurie de professionnels, fournisseurs de services et de produits aux aînés. Il est nécessaire de prendre en compte la question des déplacements dans la localisation des lieux de vie adaptés aux besoins et ressources des aînés et dans l'organisation des services à domicile.

→ Promouvoir la collaboration entre communes pour soutenir, voire créer et développer des centres/pôles intercommunaux, spécialisés dans les services de soins de santé destinés aux aînés, dans la prévention de la dépendance et dans la conservation de l'autonomie, notamment par les systèmes d'assistance à distance

→ Soutenir les initiatives de résidences-services sociales, d'habitats groupés (abbeyfield, coloc, andromède…) ou intergénérationnel (kangourou, kots étudiants chez un aîné …)[3]

→ Garantir l'accessibilité du logement public sur le territoire communal et proposer des logements adaptés ou adaptables via, notamment, les plans d'ancrages communaux[4] et les résidences-services sociales

→ Développer et soutenir des initiatives pour faciliter le maintien à domicile : services de petites réparations, de courses, d'aide à la promenade, buanderies communales …

→ Coordonner les services indispensables au maintien à domicile (repas, soins, télé-vigilance …)

→ Soutenir les aidants proches : promouvoir l'accès aux informations concernant la personne accompagnée et la formation à l'accompagnement ; organiser la réinsertion de l'aidant à la fin de l'accompagnement …

→ Soutenir les asbl de baluchonnage ou d'extra-sitting[5]

→ Favoriser l'ouverture des maisons de repos et de soins vers le quartier (comité de quartier, intégration dans les contrats de quartiers …)

→ Intégrer le service de repas à domicile et les cuisines des maisons de repos dans le programme transition alimentation durable ; associer les aînés au développement des potagers[6]

→ Initier des lieux de coordination et d'échanges de bonnes pratiques entre les familles, les associations, le personnel des maisons de repos … sur le territoire de la commune

→ Envisager la présence d'animaux de compagnie dans les maisons de repos

→ Favoriser la possibilité de choisir les professionnels auxquels les résidents des maisons de repos font appel (médecin généraliste, coiffeur, pédicure…)

[3] Voir Valise
[4] En Wallonie
[5] Remplacer temporairement le compagnon de vie, la famille… d'une personne désorientée pour leur permettre de quitter la maison quelques heures ou quelques jours en maintenant la personne désorientée dans ses habitudes et son lieu de vie
[6] Voir aussi la Fiche Alimentation et agriculture

- → Prendre en compte les particularités de chacun et éviter toute discrimination liée notamment à l'origine, l'orientation sexuelle, la conviction politique ou religieuse, le handicap … que ce soit pour les activités proposées par la commune ou pour les relations dans les maisons de repos
- → De manière générale, soutenir le développement des services à domicile (aides familiales, aides ménagères, gardes à domicile …) et leur accessibilité
- → Permettre aux aînés vivant en maison de repos de vivre leur sexualité dans le respect d'autrui

Rendre la commune accessible à 100 %

- → Considérer comme un droit indiscutable et primordial la possibilité d'accéder aux infrastructures, bâtiments et lieux publics
- → Eliminer et, le cas échéant, sanctionner la présence d'obstacles pour les personnes à mobilité réduite : trottoirs encombrés, stationnement sauvage, bordures trop élevées, escaliers impraticables dans les lieux publics, transports en commun inadaptés, phases trop courtes pour le passage des piétons aux feux …
- → Poursuivre la mission de sensibilisation en étant particulièrement attentif et exigeant quant à l'accessibilité des bâtiments gérés par la commune : maison communale, maison de quartier, services de la population, musées communaux, propriétés communales …
- → Disposer de bancs et de toilettes publiques accessibles au sein de la commune
- → Appliquer les législations existantes en matière d'accessibilité des bâtiments, tant lorsque la commune est maître d'œuvre que lorsqu'elle délivre des permis d'urbanisme (contrôle et sanction) et avoir une attention particulière à l'égard des commerces et des voiries

Organiser la mobilité afin de permettre de conserver une autonomie suffisante

Beaucoup de personnes âgées ne disposent pas (ou plus) d'un véhicule. Certaines éprouvent en outre des difficultés à utiliser les bus réguliers (distance par rapport à l'arrêt, marchepied trop élevé, temps d'embarquement réduit, risque de bousculade, sentiment d'insécurité …). Souvent, elles doivent faire appel à leur entourage pour pouvoir se déplacer, quand elles ne renoncent pas tout simplement à bouger. La commune doit donc veiller à leur permettre de conserver une autonomie suffisante.

- → Organiser, via la commune ou le CPAS, un service de taxi social, de bus local ou de minibus à la demande (centrale de mobilité) permettant aux aînés et PMR de se rendre localement à des consultations médicales, de faire leurs courses, de rendre visite à leurs proches ou à leurs amis, de participer à des activités socioculturelles, d'accéder à la gare …
- → Disposer de services de transports collectifs - des navettes pour se rendre au marché hebdomadaire, par exemple - et assurer la présence de services de transports adaptés aux PMR sur son territoire et vers les hôpitaux situés en dehors de la commune.

***

Fiche 3

ALIMENTATION ET AGRICULTURE

Favoriser l'accès à une alimentation durable et soutenir les pratiques agricoles de qualité

Introduction

« Manger est un acte agronomique. Cultiver est un acte gastronomique » écrit Carlo Petrini, le fondateur du mouvement *Slow food*[1]. De fait, nous nous nourrissons quotidiennement et participons ainsi à un système agroalimentaire complexe qui façonne le monde autant qu'il nous construit. De la terre à l'assiette, le chemin croise une large série d'enjeux touchant à la culture, la santé, l'environnement, l'économie, la solidarité, les relations Nord-Sud …

Pour les écologistes, l'objectif est de permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité, respectueuse de la santé, produite dans des conditions préservant l'environnement et garantissant un revenu correct aux producteurs. Qu'elles soient rurales et encore concernées par une activité agricole, ou urbaines et surtout importatrices de produits alimentaires, les communes peuvent jouer un rôle important pour favoriser l'émergence de systèmes agro-alimentaires écologiques.

Quelle politique en matière d'alimentation et d'agriculture ?

Le monde rural se diversifie, évolue, change. Ses habitants y entreprennent des projets divers et parfois contradictoires en termes d'habitat, d'activités économiques, de ressources naturelles … Les agriculteurs participent à la production économique et, tout en façonnant nos paysages, ils agissent sur les ressources naturelles, sur notre cadre de vie. A côté, il y a les « consommateurs » de ces mêmes productions (aliments, eau, paysage) qui, par leurs choix de consommation, influencent également leur environnement.

Ecolo souhaite maintenir une vie agricole, dans nos campagnes. Il s'agit, dès lors, de permettre à un maximum de paysans de vivre de leur métier. Mais cette agriculture doit impérativement évoluer pour diminuer sa pression sur l'environnement (impact négatif sur la biodiversité, perte de fertilité des sols, dégradation de la qualité des eaux …) et réduire sa dépendance au pétrole[2].

A l'autre bout de la chaîne, on constate une dégradation des habitudes alimentaires et l'apparition ou l'augmentation des problèmes de santé liés à une consommation excessive et/ou déséquilibrée, notamment dans les milieux précarisés.

[1] Slow Food est une association éco-gastronomique à but non lucratif qui promeut les plaisirs de la table et la convivialité, l'éducation au goût, le respect de l'environnement et de la biodiversité, les relations directes entre consommateurs et producteurs, et la juste rémunération de ceux-ci.
[2] Voir aussi la Fiche Environnement

Ecolo défend un système alimentaire durable qui tient compte de l'ensemble des interactions entre les différents maillons de la chaîne : production, transformation, distribution et consommation. Il s'agit de maintenir une agriculture familiale et vivrière, garante de la protection de l'environnement et de la biodiversité, et de permettre une transition progressive des structures agricoles, des productions et des politiques pour répondre aux besoins des populations locales avec des aliments de haute qualité nutritionnelle et sanitaire.

Nos communes peuvent contribuer à de meilleures relations entre les agriculteurs et les consommateurs et à une amélioration de la qualité des productions en renouvelant un contrat entre l'agriculteur et la société basé sur l'agro-écologie.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Favoriser l'accès de tous à une alimentation suffisante, durable et de qualité

- → Créer un droit au repas sain et quotidien pour tous les enfants en offrant la possibilité, dans toutes les écoles, d'obtenir un repas équilibré, sain et de qualité à petit prix - prix coûtant ou prix réduit - pour les familles à faibles revenus[3]
- → Développer une stratégie et un programme d'actions visant à soutenir l'alimentation durable au niveau communal : plan nutrition santé communal ou charte communale de l'alimentation durable[4] ; impliquer et coordonner en ce sens tous les acteurs communaux de la chaîne alimentaire dans le but d'agir tant sur la demande que sur l'offre
- → Inclure systématiquement l'alimentation durable[5] dans les marchés publics et faire de l'alimentation durable, la norme. Mettre à la disposition des gestionnaires de cantine les moyens nécessaires à la transition (encadrement, cahiers des charges type, guides pratiques, collaborations avec le monde associatif …)[6] et organiser des formations à l'alimentation durable pour tous les acteurs (responsable des achats, personnel de cuisine et d'encadrement, enseignant, parent, élève ...[7])
- → Soutenir la transition vers l'alimentation durable dans les lieux de restauration publics et/ou communaux (outre les cantines scolaires, les crèches et les lieux d'accueil extrascolaires, les restaurants sociaux, voire les hôpitaux, administrations, entreprises …) en veillant à la participation de tous les acteurs
- → Veiller à ce que les programmes de transition visant à promouvoir une alimentation suffisante, durable et de qualité à l'échelle communale soient accessibles aux cantines des CPAS ainsi qu'aux organismes fournissant des repas à domicile aux personnes fragilisées
- → Donner à tous, dans les écoles ou autres lieux publics, un accès permanent à l'eau potable et supprimer la vente de sodas dans les écoles
- → Saisir de la question le conseil de participation des écoles

[3] Voir aussi la Fiche Enseignement
[4] Cfr action du RABAD (www.rabad.be) à Bruxelles ou de la commune de Hasselt
[5] Voir Valise : définition de l'alimentation durable par le RABAD (Réseau Bruxellois pour l'Alimentation Durable) - http://www.rabad.be
[6] Voir Bioforum pour des références en la matière : http://www.bioforum.be
[7] Idem

- → Organiser des actions de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation saine et durable, ainsi que des activités favorisant l'apprentissage du goût et de la diversité alimentaire, dans les écoles, administrations communales, CPAS, centres sportifs et autres structures gérées par la commune : diffusion de livrets de recettes élaborées par des élèves, rencontres de personnes plus âgées ou de culture culinaire différente, collations saines, soupes, création de recettes …
- → Encourager l'organisation d'ateliers cuisine ou de "bars à soupe", favoriser les échanges de savoir-faire culinaire en veillant particulièrement à réduire la fracture sociale
- → Encourager la réduction de la consommation de viande, en diminuant les grammages dans les menus des cantines, en participant au *Veggie Day* (à l'exemple de Gand, Hasselt ou Bruxelles) …
- → Intégrer certaines actions de promotion de l'alimentation durable dans la politique du tourisme en y associant notamment l'Horeca[8]

Favoriser la rencontre et la (re)connaissance entre agriculteurs, citoyens et consommateurs

- → Mettre sur pied une commission communale « alimentation, agriculture et société » rassemblant des agriculteurs, des transformateurs mais aussi des citoyens et des représentants des associations et institutions, en vue notamment de favoriser une agriculture vivrière de proximité et le développement de circuits courts
- → Soutenir les initiatives locales permettant la rencontre entre habitants, agriculteurs et transformateurs d'une même zone pour favoriser les échanges et valoriser la production agricole et alimentaire locale (journées portes ouvertes, conférences, travail en réseaux …)
- → Informer la population sur les droits et contraintes des agriculteurs, en particulier sur les règles de l'éco-conditionnalité[9]
- → Sensibiliser les enfants des écoles à l'agriculture (visites à la ferme, animations, tables rondes agriculteurs-habitants …)
- → Soutenir le développement de Groupes d'achat collectif (GAC) ou de Groupements de soutien à l'agriculture paysanne (GASAP) en mettant un local à leur disposition, en faisant connaître leur existence ou prenant l'initiative de lancer une dynamique locale en ce sens
- → Favoriser une agriculture circulaire locale (que le fumier de l'un nourrisse par exemple, les terres de l'autre) ou favoriser le travail collaboratif chez les agriculteurs d'une même zone (échange de matériaux, d'engrais naturel, mise en commun de tâches, achat de matériel commun …)
- → Utiliser l'Agence de Développement Local (ADL) lorsqu'elle existe pour dynamiser des coopérations entre agriculteurs et entre agriculteurs et consommateurs en matière d'alimentation mais aussi d'énergie, de services à la collectivité …

Développer la consommation par les pouvoirs publics des productions locales de l'agriculture biologique et de qualité différenciée et encourager les filières courtes

- → Intégrer l'alimentation durable dans les marchés publics communaux en privilégiant un modèle alimentaire équilibré, développant le goût et la connaissance et utilisant des produits biologiques ou de qualité différenciée dans tous les marchés publics des communes ou de structures para-communales ; intégrer des critères clairs en ce sens dans les cahiers des charges des marchés publics (crèches, écoles, hôpitaux, maisons de repos, administration[10] …)

[8] Voir aussi la Fiche Economie, Emploi et Tourisme
[9] Subordonner le paiement d'aides publiques au respect de normes environnementales
[10] Voir Bioforum pour des références en la matière : http://www.bioforum.be

- → Soutenir l'organisation de marchés de l'agriculture paysanne et/ou biologique au sein des villes et des villages et réserver sur tous les marchés hebdomadaires un ou plusieurs emplacements pour ces producteurs (selon la taille du marché) ; au marché matinal de Bruxelles en particulier, encourager le développement d'une section « produits de l'agriculture paysanne » et des produits de qualité différenciée
- → Encourager l'installation de magasins de producteurs au sein des villes et villages et promouvoir le commerce itinérant avec des produits régionaux, de qualité différenciée
- → Assurer la représentation et la mise en valeur de la production agricole locale lors d'événements et dans les informations communales
- → Soutenir la création d'un convivium *Slow Food*[11] dans la commune
- → Dans les communes où cela est possible, développer un axe alimentation et agriculture dans les projets de Groupe d'Action locale (GAL) du programme Leader+[12]
- → Soutenir la mise en place de coopératives agricoles (commercialisation, transformation, conservation, hall relais …)

Intégrer l'alimentation de qualité dans les activités patrimoniales, culturelles et touristiques

- → Sensibiliser le secteur Horeca à l'alimentation durable et valoriser les initiatives prises en ce sens par ces acteurs
- → Associer le secteur Horeca et les acteurs locaux tels les GAL, Maison du Tourisme ou syndicats d'initiative pour valoriser les productions locales et l'alimentation durable
- → Insérer dans les guides touristiques des signalétiques visant à valoriser les projets et acteurs locaux en alimentation durable
- → Pour les évènements organisés par la commune, veiller à ce que les fournitures alimentaires intègrent des critères de durabilité

Encourager et soutenir le maraîchage individuel, collectif ou pédagogique

- → Promouvoir les potagers collectifs ou les jardins groupés, espaces privilégiés de lien social entre voisins et intergénérationnel mais aussi de lien avec la terre et l'alimentation, en réalisant d'abord un inventaire des zones susceptibles d'être affectées à des potagers collectifs, et en mettant à disposition des citoyens l'équipement minimal pour leur culture (vérifier la qualité de leurs sols [concentration en métaux lourds, qualité agronomique], et s'assurer que ces zones n'ont pas de valeur particulière pour la conservation de la biodiversité)
- → Développer les potagers, les mares, les vergers, les ruchers à vocation pédagogique, tant pour les enfants que pour les adultes, parce qu'ils sont des lieux d'apprentissage des espèces locales, des rythmes naturels, du jardinage écologique …
- → Mettre sur pied un potager communal de démonstration, en collaboration avec les écoles et/ou le monde associatif

[11] Le convivium local est une association Slow Food locale

[12] Leader + est une initiative financée par les Fonds structurels de l'Union européenne notamment, dont l'objectif est d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir et agir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective à plus long terme, par la mise en place des stratégies intégrées et des projets de développement durable. Il tend également à susciter des coopérations entre territoires ruraux d'un même Etat ou d'Etats européens différents permettant d'échanger des expériences.

→ Encourager la création d'Entreprise de Formation par le Travail (EFT) ou d'Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP) dans le domaine du maraîchage et de l'apiculture

→ Intégrer les potagers solidaires et l'alimentation durable dans les Plans de cohésion sociale

→ Organiser des séances d'information sur les potagers de balcons, le vermicompostage et autres techniques de culture.

→ Encourager les cercles horticoles et autres associations ou personnes pouvant contribuer à l'échange des savoirs potagers, y compris dans une perspective intergénérationnelle

→ Organiser le partage des savoirs (Foire aux savoir-faire) autour de l'alimentation durable

→ Soutenir, en particulier dans les villes, l'installation de compostage de quartier

Soumettre l'attribution des terres publiques à des critères environnementaux et sociaux

→ Réaliser un inventaire patrimonial des terres publiques

→ Favoriser l'installation des jeunes ou le développement des plus petites exploitations, créatrices de main d'œuvre, notamment lors de l'affectation de terres communales[13]

→ Edicter des règles d'attribution des terres favorisant les productions biologiques, les filières courtes, la conservation des ressources et de la biodiversité

Favoriser le développement de mesures agro-environnementales et stimuler les meilleures pratiques agricoles pour préserver le maillage écologique

→ Informer les agriculteurs au sujet des mesures agro-environnementales et les encourager à participer au programme par une aide administrative, l'instauration d'une démarche collective ou des surprimes, en particulier pour ce qui concerne la mesure 10 relative à la réalisation d'un plan d'action agro-environnemental

→ Stimuler le partage d'expériences, d'informations et de matériel en lien avec les meilleures pratiques agricoles

→ Dans le cadre d'opérations de remembrement ou d'amélioration de chemins agricoles, faire systématiquement une évaluation de l'impact de ces travaux sur la biodiversité et prendre – par ordre de préférence – les mesures de protection, d'atténuation ou de compensation nécessaires. Prévoir de nouveaux aménagements pour reconstruire ou améliorer les habitats afin de favoriser le développement de la biodiversité

→ Mettre en œuvre ou participer à un plan de lutte contre le déclin des abeilles

→ Intégrer des conditions exigeantes dans l'octroi des permis d'environnement des exploitations agricoles et en contrôler le respect

→ Former et mandater clairement un agent de police pour effectuer les contrôles et assurer le suivi des procès verbaux d'infractions en collaboration avec la police de l'environnement de la Région wallonne

[13] Voir Valise : motion « Terres publiques » à déposer dans les conseils communaux

Décourager les implantations d'élevages intensifs industriels

Pour des raisons liées à la santé publique, à la protection de l'eau et des sols, à la limitation des odeurs et des rejets d'ammoniac et de CO_2 et au bien être animal, Ecolo souhaite la réduction des élevages intensifs hors sol, ceci d'autant plus que le bétail nourri avec des aliments importés est plus que jamais exposé à la volatilité des prix mondiaux, et à la hausse des coûts de production.

- → Rendre publique l'opposition de la commune au développement de l'élevage intensif hors sol sur son territoire, par exemple par l'adoption d'une motion argumentée par le conseil communal et sa diffusion à la population
- → Le cas échéant, introduire des prescriptions rendant de tels projets plus difficiles dans les outils d'aménagement du territoire (Schéma de structure communal (SSC), Plan communal d'aménagement (PCA) …)
- → En cas de (avant-) projet, avoir une attitude proactive en tentant de convaincre l'agriculteur de réorienter son projet
- → En cas de dépôt d'une demande, veiller au caractère complet et à la qualité de l'étude d'incidences (émettre des exigences complémentaires, si besoin), puis rendre une décision solidement motivée en mettant en œuvre la motion votée par le conseil

Passer des contrats d'exploitation avec les agriculteurs pour rémunérer certains services environnementaux et la production ou la gestion d'autres biens publics que l'alimentation

- → Passer des contrats avec les agriculteurs pour la gestion des paysages, de la biodiversité, des espaces naturels, des bords de voiries, la fourniture d'énergies renouvelables, la lutte contre les inondations, le déneigement, l'entretien des haies et fossés …

Mettre en place des PDR[14] qui accordent la priorité à la relocalisation de filières agro-alimentaires[15]

***

[14] Programmes de Développement Rural
[15] Fondation rurale de Wallonie : http://www.frw.be - Réseau wallon de Développement rural : http://reseau-pwdr.be

Fiche 4

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis du 21e siècle et être le terreau de nouvelles prospérités

Introduction

Aujourd'hui nous devons relever des défis énergétiques, démographiques, agricoles, environnementaux, sociaux, financiers … L'aménagement du territoire, en tant que facteur d'organisation du vivre ensemble, doit donc être revu à la lumière des nouveaux défis qui s'imposent à nous.

L'objectif est de faire éclore une prospérité réinventée, moins consommatrice d'espaces et de ressources et plus axée sur la qualité de vie et le développement des liens sociaux.
Cela implique d'accorder une grande attention à la conception et à l'agrément des espaces publics et du bâti ainsi qu'à la qualité de l'environnement et des paysages.
Créer un cadre de vie harmonieux et attirant nécessite évidemment de protéger le patrimoine culturel et naturel, d'assurer l'équilibre des fonctions collectives et privées, de garantir de la place pour tous et des espaces pour les activités, de favoriser une mobilité durable et de rapprocher les logements des lieux de travail ou inversement.
Sans oublier le fait que les espaces publics, comme les bâtiments, doivent être adaptés à tous, quels que soient le handicap éventuel, l'âge ou l'origine socioculturelle.

En Wallonie, la densité de population est de 205 hab/km^2. C'est supérieur à la moyenne européenne (32 hab/km^2) mais inférieur à celle de la Flandre (456 hab/km^2). Le territoire wallon est occupé pour moitié par des terres agricoles et pour un tiers par des surfaces boisées. Les surfaces urbanisées, en constante progression (+ 20 % en 21 ans), représentent 14 % du territoire. Cette urbanisation se fait principalement au détriment des terres agricoles (- 5 % en 21 ans).
Notre modèle d'aménagement territorial est fortement affecté par l'étalement urbain. Les constructions résidentielles ou commerciales s'étirent à partir des villes vers les campagnes et, en milieu rural, le long des routes en périphérie des villages. Cela provoque un accroissement des besoins en déplacements, une dépendance accrue à la voiture ainsi que le développement d'un réseau d'infrastructures collectives (énergie, eau, égouttage, routes, services de secours …) important et coûteux. La faible densité du bâti s'explique notamment par le caractère pavillonnaire de cette urbanisation, la surface occupée par une villa entourée d'un jardin étant plus importante que celle d'une maison de ville mitoyenne ou d'un appartement en immeuble.

En Région bruxelloise, la densité est de 6 751 hab/km², ce qui signifie un espace vital par habitant de 148 m², contre 2 816 m² en Belgique. Les prévisions pour 2020 annoncent une population de 1 230 611 habitants, soit une augmentation annuelle de 14 000 habitants. Un des enjeux est donc de trouver un juste équilibre entre le besoin d'espace pour le logement, les bureaux, les déplacements et les activités économiques et des espaces verts, agricoles et de loisir afin de maintenir la qualité de la vie et les services écosystémiques (services rendus par la nature). Un autre enjeu est le maintien à Bruxelles de sa classe moyenne.

Si institutionnellement Bruxelles ne peut étendre son territoire, l'étalement urbain est une réalité physique. Chaque année, quelque 10 000 habitants quittent la capitale, participant ainsi à l'accroissement des navettes et au déséquilibre en matière de mixité sociale. Malgré cette situation, Bruxelles connaît une augmentation de sa population. Par ailleurs la construction de bureaux est aussi en pleine croissance. Se pose dès lors la question de la mixité et de la diversité, une forte pression étant exercée sur les espaces non bâtis.

À cela s'ajoutent de nouvelles contraintes et de nouveaux défis liés au coût de l'énergie, à l'explosion des déplacements, à l'essor démographique, à l'évolution sociologique des familles, au vieillissement de la population, à la difficulté d'assurer la conservation du patrimoine bâti, à la crise de la biodiversité, à l'érosion et l'imperméabilisation des sols et enfin à la crise économique.

Quelle politique pour l'aménagement du territoire ?

Les objectifs d'Ecolo en matière d'aménagement du territoire devront permettre de répondre aux défis du 21e siècle, à savoir l'essor démographique, les changements climatiques, les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable, une nouvelle mobilité basée sur les déplacements doux, la cohésion sociale et le développement économique, la production en suffisance d'une alimentation de qualité, le maintien de la biodiversité et la restauration des écosystèmes et des services écosystémiques associés.

Le projet d'Ecolo porte notamment sur l'utilisation judicieuse et la valorisation, pour le plus grand nombre, des territoires à haut potentiel de développement. Ces espaces, urbains ou ruraux, doivent être aménagés de manière à exploiter le potentiel des zones à urbaniser, en s'attachant à développer la proximité des services et une desserte efficace des transports en commun. C'est sur ces sites à haut potentiel de développement qu'il convient d'agir prioritairement, via une politique foncière active, avec pour priorité la densification des espaces. Parallèlement, il faut freiner l'extension des agglomérations pour permettre le maintien de l'agriculture et des zones vertes.

En Wallonie, cela consiste à mettre fin à la périurbanisation et à recentrer l'habitat autour de noyaux. A Bruxelles, il s'agit de répondre aux défis de l'essor démographique, de maintenir une activité économique endogène à la Région tout en augmentant l'attractivité de la ville. Il faut susciter l'envie d'y habiter, y compris pour les ménages avec un ou deux revenus et les familles avec des enfants.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Concevoir les outils et projets communaux au service des habitants

L'aménagement du territoire se traduit par une série de dispositions à valeur réglementaire et de plans d'aménagement portant la vision stratégique de la commune. Il s'agit en Région wallonne du schéma de structure communal et à Bruxelles du plan communal de développement, complétés par les règlements communaux d'urbanisme.

→ Intégrer le défi et la lutte contre les changements climatiques, en particulier dans les aspects « mobilité » et « énergie » de l'aménagement du territoire, tant dans les documents de planification (plans et schémas) que dans les textes d'urbanisme (règlements) :
  - règlements facilitant à la mise en place de panneaux solaires ;
  - plans et schémas recentrant l'habitat autour de noyaux et affectant les zones mal situées à de la zone non urbanisable dans le but de limiter les déplacements ;
  - permis d'urbanisation ou de lotir (en particulier pour des immeubles à appartements) imposant des conditions de performance énergétique plus ambitieuses que le minimum légal, puisque la possibilité en est offerte aux communes, et prévoyant le cas échéant le recours à l'énergie renouvelable ;
  - règlements, plans et schémas intégrant les mesures reprises dans les plans PLUIES en vue de lutter contre l'imperméabilisation des sols.

→ Intégrer le défi de la biodiversité :
  - via une localisation des projets urbanistiques tenant compte du réseau écologique et des objectifs de maintien et de restauration des écosystèmes ;
  - via la prise en compte dans les outils locaux d'aménagement du territoire du réseau écologique et des sites de grand intérêt biologique ;
  - via l'aménagement des bâtiments et de leurs abords dans les Règlements communaux d'urbanisme[1].

→ Favoriser des projets alternatifs recourant à une architecture créative, par exemple en organisant des concours d'architecture, dans la mesure où l'architecture et l'urbanisme sont des leviers essentiels d'amélioration de la qualité de l'espace public

→ Utiliser et intégrer les outils adéquats de manière plus efficace :
  - adopter, mettre en œuvre, voire réviser les outils communaux d'aménagement dans le but de se doter d'une stratégie de développement du territoire ;
  - intégrer les principes du développement durable dans les projets initiés par les pouvoirs publics (adopter la norme Bâtiment passif et opter pour des éco-matériaux pour toute nouvelle construction et la norme Basse énergie pour toute rénovation) ;
  - former les acteurs professionnels et les services communaux aux outils et principes (session d'appropriation des procédures, échanges d'expériences …).

Développer une culture de l'information et de la participation des habitants

Chaque citoyen est directement concerné par l'aménagement du territoire : lieux de résidence, de travail, espaces de loisirs, nouvelles constructions ou rénovations …

Cependant la majorité des citoyens entretiennent avec celui-ci une relation strictement réglementaire, alimentant ainsi une perception négative de cette politique.

Il importe donc de faire partager par le plus grand nombre les principes de développement durable du territoire.

→ Améliorer l'information du citoyen et des demandeurs de permis afin de rendre les législations plus compréhensibles et abordables par chacun : création de guichet de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, accès aux plans, schémas et règlements sur le site internet de la commune …

→ Encourager la consultation et la participation par une information large et visible sur les projets publics ou privés lors des enquêtes publiques (réunions de présentation des projets importants, publication sur le site internet de la commune), une adaptation des horaires de réunions et de consultation, le soutien aux initiatives populaires dans l'élaboration et la révision des outils communaux, la valorisation du rôle des membres des commissions consultatives (sessions de formation, d'échange d'expériences …)

[1] Notamment via l'instauration d'un coefficient de biotope par surface (CBS) minimum – Voir Valise

→ Donner un rôle effectif à la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM)

→ Organiser avec les habitants des réunions de participation en dehors des procédures légales classiques (réunion d'information préalable aux enquêtes publiques …) sur les besoins et l'avenir de leur quartier, sur les orientations stratégiques de la commune …

Rendre la commune actrice et visionnaire au-delà de son territoire

Si la commune doit développer une politique d'aménagement du territoire qui lui est propre, en fonction des réalités de son terrain, les actes posés ont souvent des implications plus larges qui ne se limitent pas aux frontières communales.

→ Travailler en collaboration avec les communes voisines pour toute une série de services et de structures, de manière à réduire les coûts des projets et en améliorer l'efficacité (par exemple : piscines, commerces, centrales d'achats, infrastructures sportives, régies foncières …)

→ Créer des lieux, des structures de rencontre et de discussion à cet effet

Viser un logement bien situé pour tous

Dans le contexte actuel de lutte contre le réchauffement climatique et des engagements internationaux qui en découlent, imposant de limiter drastiquement l'utilisation du pétrole pour les transports de personnes et de marchandises, la mobilité doit s'envisager sous un nouveau jour. Il convient dès à présent de réfléchir à l'articulation de l'habitat avec l'implantation des activités économiques et des équipements.

→ Recentrer et densifier l'habitat autour de noyaux permettant l'accès aux services et commerces de base ou à la culture et y valoriser les terrains disponibles. Cela implique de prioriser la mise en œuvre des disponibilités foncières (ZACC, SAR, en Wallonie) notamment en fonction de leur proximité des noyaux

→ Réfléchir les nouvelles implantations d'infrastructures (école secondaire, hôpital, hall sportif …) en partenariat avec les communes voisines afin de rationaliser l'utilisation du sol et les dépenses financières

→ Localiser les activités économiques en fonction de leur accessibilité :
- privilégier l'implantation d'activités tertiaires de type bureaux en centre urbain, aux abords immédiats des nœuds de communication ;
- privilégier l'implantation d'activités économiques mixtes (non industrielles de type petit artisanat …) dans le tissu urbain grâce, par exemple, à la réhabilitation d'anciennes friches ;
- favoriser les commerces de proximité comme réelle alternative aux grandes surfaces et situer les centres commerciaux en extension de sites existants ou dans des projets urbains directement greffés sur les rues commerçantes existantes ;
- protéger les espaces agricoles ou naturels de haute valeur en y décourageant l'installation de logements et d'activités.

Dans la cadre de la mise en œuvre de ce qui précède, différentes pistes peuvent être explorées :
- reconvertir en logement les étages au-dessus des commerces[2] ;
- lutter contre les immeubles vides[3] ;
- rehausser des bâtiments existants ;
- « reconstruire la ville sur la ville » par des opérations de déconstruction / reconstruction tout en maintenant les bâtiments patrimoniaux et la qualité du cadre de vie dans le quartier ;
- imposer la mitoyenneté sur les volumes principaux ;
- respecter une densité minimale de logements ;

[2] Voir aussi la Fiche Logement
[3] Voir aussi la Fiche Logement

- utiliser de façon plus intensive l'espace dédié à l'activité économique en travaillant sur le mode d'implantation et l'urbanisme : de 15 à 20 % des surfaces utilisées peuvent être épargnées par des aménagements plus judicieux ;
- réaménager les friches et dents creuses, tant pour le logement et l'activité économique que pour une vocation récréative.

Garantir un milieu de vie de qualité

Si le recentrage de l'urbanisation entraînera dans certains cas des ruptures de morphologie des quartiers résidentiels existants (peu denses), il ne s'agit nullement de créer un nouvel urbanisme oppressant, de promiscuité ou d'inconfort. Il s'agit au contraire d'accroître le plaisir d'y habiter.

Dans les quartiers fortement urbanisés, les espaces libres doivent être utilisés pour humaniser les grands ensembles et développer une vie de quartier. Ces espaces de création sociale et d'ambiance déterminent la qualité de vie des quartiers.

→ Multiplier et embellir les espaces publics, leur donner une vocation sociale dans les quartiers existants (lieux de rencontre, espaces favorables au développement de la biodiversité, potagers urbains, plaines de jeux, espaces sports …)

→ Prévoir, dans tout projet, de tels espaces publics à vocation sociale en mettant l'accent sur la verdurisation des quartiers et voiries, proportionnellement au nombre d'habitants concernés

→ Prêter une attention particulière à l'aménagement de ces espaces publics qui doivent être de qualité (mobilier urbain), conviviaux et pensés aussi pour les usagers lents et les personnes à mobilité réduite (PMR) (développement de cheminements piétonniers et cyclistes protégés et verdurisés par exemple)

→ Imposer la création de nouveaux espaces verts, de trottoirs, de plantations dans les charges d'urbanisme des nouveaux projets d'urbanisation

→ Préserver les intérieurs d'îlots

→ Faire réapparaître l'eau et la valoriser en milieu urbain (réouverture de rivière, valorisation des rives, fontaines publiques …)

→ Utiliser les outils urbanistiques pour limiter la pression publicitaire (moteur de consommation) dans la commune

→ Permettre une architecture créative participant à la variété, la qualité et la richesse du quartier

→ Envisager des mesures d'adaptation des espaces au contexte démographique : vieillissement de la population, réduction de la taille des noyaux familiaux, accessibilité aux personnes à mobilité réduite …

→ S'inspirer des nombreux exemples européens existants (Vauban à Fribourg, Bedzed en Grande Bretagne …)

Un milieu de vie de qualité, ça passe aussi par la prise en compte d'autres réalités …

→ Prendre en compte la dimension interculturelle lors de l'élaboration de projets d'aménagement et d'urbanisme

→ Participer de manière dynamique à la protection et à la promotion des monuments et sites situés sur le territoire de la commune et accorder une attention particulière au petit patrimoine

→ Numériser les façades avant démolition dans le cadre de la préservation du patrimoine

→ Implanter des œuvres d'art dans l'espace public (sculptures, tags …) et les bâtiments communaux

→ Prendre en compte les lignes à haute tension (LHT) et les émetteurs à haute fréquence lors de la délivrance de permis ou la mise en œuvre d'outils de planification (plan communal d'aménagement (PCA), schéma de structure (SSC), règlement communal d'urbanisme (RCU) …) afin d'éviter toute construction d'habitations, écoles … à l'intérieur d'une zone proche (à déterminer en fonction de la puissance de la LHT ou de l'intensité des champs électromagnétiques)

Imperméabilisation des sols

Une attention particulière doit être apportée à l'intégration des projets dans leur contexte, que ce soit vis-à-vis du maillage écologique, du paysage, du patrimoine ou des risques naturels, dont ceux liés aux inondations.

- → Assurer une perméabilité maximale des parcelles nouvellement bâties ou, à défaut, imposer des mesures compensatoires limitant l'impact négatif de la nouvelle construction sur les risques d'inondations
- → Réaliser les aménagements nécessaires tels que les bassins d'orage et de rétention d'eau
- → Respecter les cartes d'aléa d'inondation lors de la délivrance des permis
- → Prendre en compte la problématique dans les nouveaux projets en favorisant les « projets verts » tels que les toitures vertes, la création d'espaces verts perméables, les parkings semi-drainants …

Accents selon les caractéristiques des communes

Corriger les erreurs du Plan de Secteur en Wallonie

Le recentrage de l'urbanisation passera aussi par le frein à la périurbanisation. Le contexte actuel de lutte contre les changements climatiques n'était pas celui de l'époque de la création des plans de secteur. Des sites ont notamment été mis en zone urbanisable sans qu'il soit tenu compte des enjeux de mobilité ou encore de la nécessité d'organiser une urbanisation centralisée autour de noyaux sur lesquels viennent se greffer services et commerces. Il est nécessaire de modifier l'affectation des zones mal situées et d'ainsi actualiser localement le plan de secteur sur base d'une vision d'aménagement durable du territoire communal.

- → Elaborer des Plans communaux d'aménagement révisionnel (PCAR)
- → Privilégier la mise en œuvre des Zones d'aménagement communal concerté (ZACC) en concentrant les moyens sur les zones situées à proximité de noyaux existants et en affectant les ZACC excentrées et mal desservies en transport public à de la zone non urbanisable

Prendre en compte la problématique de la construction en hauteur dans les grandes villes

Beaucoup s'accordent aujourd'hui sur le caractère peu durable des structures supérieures à 50 mètres du haut : influence négative du microclimat urbain et des espaces publics, surchauffe et déperdition de chaleur, besoin accru en matériaux structurels, grande consommation d'énergie … De plus, elles ont généralement peu de capacité d'adaptabilité (changement de fonction).

- → Explorer, le cas échéant, cette option sur le plan architectural (point de repère dans la ville) plutôt que pour son réel apport en termes de densification
- → Préférer, à surface brute égale, un bâtiment compact, avec une surface d'étage importante et une faible hauteur, plutôt que l'inverse (haut et élancé)

***

Fiche 5

CULTURE

Se construire et s'enrichir par la culture, proclamée « d'utilité publique »

Introduction

Une culture pour tous, par tous

La culture est composée de langues, de savoirs, de connaissances, d'histoires, de patrimoines, d'œuvres, d'outils, de techniques, de découvertes, d'une multitude de signes matériels et immatériels. Elle englobe l'art, les modes de vie, les droits fondamentaux, les valeurs, les traditions … Elle est faite d'artistes, de créateurs et créatrices, de citoyennes et de citoyens, d'associations, d'institutions, de lieux qui doivent pouvoir vivre, travailler et se développer dans des conditions appropriées.

La culture est vivante et évolue grâce aux artistes, à la créativité des individus et des collectivités, aux transformations profondes de la société, aux moyens de communications, à l'ouverture des uns et des autres sur le monde, aux croisements, aux rencontres, aux migrations …

Parmi la diversité des modes culturels, l'art est un moyen d'expression essentiel à notre démocratie. Il est un moteur de réflexion et de progrès. Il nourrit l'imaginaire et participe à la construction de chacune et de chacun.

Dans cette optique, le pouvoir public le plus proche du citoyen - la commune - a un rôle déterminant.

Quelle politique pour la culture ?

La culture nous aide à comprendre, à donner du sens à l'existence, à « inventer » nos vies. Dans une société démocratique, la possibilité pour chacune et chacun de participer à la construction du sens doit être garantie.

La culture se construit ensemble. Les artistes insufflent des créations soutenues par la participation des publics. Elle concerne les professionnels comme les amateurs, les acteurs comme les spectateurs.
Ecolo entend défendre le développement professionnel des artistes et lutter contre toute forme de précarité de ceux-ci.

Ecolo veut développer l'accessibilité sociale, générationnelle et financière à la culture, tout en renforçant le potentiel éducatif des opérateurs culturels et audiovisuels.
L'accessibilité ne doit pas seulement viser les « consommations » culturelles, mais aussi la pratique active des arts par tous. Elle se réalise notamment par l'éducation permanente ou à travers des actions créatives collectives. Chaque personne doit avoir les meilleures chances de participer à la culture. C'est une dimension prioritaire à la solidarité.

La culture contribue à la qualité de vie de façon individuelle et collective. Grâce à elle, nous nous enrichissons des diversités et des différences. Elle permet appartenance, reconnaissance, épanouissement et liberté. Ecolo soutient pleinement la culture en tant qu'élément fondateur de cohésion sociale et d'intégration.

Si la culture a un coût, elle produit surtout des richesses, relationnelles, émotives ou intellectuelles, mais aussi strictement économiques : création d'emplois, développement touristique, attractivité en termes d'image … Elle participe au dynamisme de la cité et à son identité. En réaction à l'emprise de certains secteurs privés dans le champ de la culture, il convient de réguler davantage les rapports entre culture et économie.

La culture est trop souvent le parent pauvre des politiques. Considérés comme « secondaires », l'art et plus globalement la culture ne bénéficient pas suffisamment de moyens. C'est une des pierres angulaires du développement de nos sociétés, de notre identité, de notre capacité à aller vers l'autre …

La culture est digne d'être déclarée d'utilité publique ! A ce titre, Ecolo réaffirme son exigence de transparence et de fonctionnement démocratique des opérateurs culturels.

Ecolo mise sur une société où la culture est un élément fédérateur, rassembleur et contribue à mener une politique intégrée : environnement, aménagement du territoire, mobilité, jeunesse, 3ème âge … Autant de secteurs où les choix doivent s'organiser de façon transversale en lien avec la politique culturelle de la commune.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Défendre une culture empreinte de diversité, à l'image du territoire où elle se crée

- → Favoriser une offre culturelle diversifiée pour tous les publics
- → Mettre en valeur la diversité culturelle : notamment soutenir les personnes et les communautés dans l'expression de leur propre culture et de leur patrimoine, favoriser dialogues, rencontres et métissages[1]
- → Soutenir les productions culturelles liées aux diversités de genre et d'orientations sexuelles, (livres dans les bibliothèques, soutien aux associations ou aux artistes …)
- → Participer à une politique émancipatrice en s'appuyant sur les actions des opérateurs culturels, en développant par exemple des actions pédagogiques relatives à l'art actuel
- → Favoriser la diversité des modes d'expression - notamment via les nouvelles technologies - et développer des actions d'échanges culturels afin de permettre l'accès pour tous à ces nouveaux codes d'expressions artistiques
- → Favoriser les synergies, les projets fédérateurs et interdisciplinaires, en organisant ou soutenant des activités et événements rassembleurs en lien avec d'autres politiques : jeunesse, sport, personnes âgées, environnement, pauvreté …
- → Encourager l'accès à la créativité pour tous : soutenir les Centres d'Expression et de Créativité (CEC) et les pratiques artistiques en amateur (chorales, fanfares et autres formations musicales, théâtre amateur …)
- → Favoriser la création et soutenir les initiatives culturelles qui, sans soutien public, ne pourraient se développer
- → Favoriser les initiatives culturelles bilingues et soutenir les réseaux encourageant ces projets
- → Favoriser et encourager les initiatives culturelles qui déconstruisent les stéréotypes de genre

[1] Voir aussi la Fiche Interculturalité

Placer les artistes et les espaces de création au cœur des politiques culturelles

- → Reconnaître le rôle et la place de l'artiste, acteur essentiel du développement d'une politique durable, au cœur de la commune
- → Recenser les artistes évoluant sur un territoire communal, répertorier leurs compétences et valoriser leur travail , encourager les initiatives de découverte et de promotion des artistes, favoriser leur expression et apporter son soutien aux associations culturelles et aux artistes locaux en mettant notamment à leur disposition des espaces de création, de paroles, d'échanges (ateliers, maisons d'artistes)
- → Mettre en valeur les artistes et leurs projets via des prix, des concours destinés aux artistes en herbe comme aux professionnels selon des critères transparents
- → Favoriser l'occupation des places et des kiosques par des artistes de rue, musiciens …
- → Organiser une circulation de l'information relative à la disponibilité et aux modalités d'occupation des lieux de création et de diffusion, publics et privés, petits et grands
- → Mettre en place des guichets d'information pour les questions pratiques et administratives des artistes (à coordonner avec les guichets uniques prévus par la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles)
- → Participer au développement professionnel des artistes et lutter contre leur situation financière instable liée à leur statut précaire
- → Poursuivre ou renouer le dialogue avec les artistes en favorisant les rencontres avec les habitants

Encourager une culture accessible et participative

- → Favoriser la participation et la contribution de tous les citoyens aux dynamiques culturelles : opérations « portes ouvertes » plus fréquentes dans les lieux culturels, animations dans les bibliothèques et les musées …
- → Favoriser les actions et associations d'éducation permanente organisées à l'initiative de citoyens : viser l'activation permanente d'une démocratie citoyenne, autant que la rencontre et la mise en débat de publics et de thèmes très diversifiés, tout en accompagnant son action d'un indispensable esprit critique
- → Développer la concertation avec le tissu associatif, soutenir la création de réseaux et plateformes entre opérateurs culturels, acteurs sociaux et artistes locaux
- → Créer des outils de rencontres pour favoriser la participation citoyenne et la collaboration entre secteurs et acteurs (implication des comités, des maisons de quartier, des associations de jeunesse, des clubs du 3ème âge, des clubs sportifs …)
- → Organiser l'information à destination des citoyens concernant les activités organisées par les associations locales (centres culturels, bibliothèques …), dans le journal communal et via d'autres outils tels que panneaux d'affichage, sites internet, réseaux sociaux …
- → Susciter la curiosité et favoriser la compréhension en créant des outils de découverte à destination des publics diversifiés (familles, personnes âgées, jeunes …) et en apportant un soutien aux personnes qui facilitent l'accès aux différentes formes artistiques
- → Démystifier la culture : inciter à la réappropriation des lieux culturels de la commune, lieux ouverts, accessibles à tous
- → Soutenir l'accès aux musées : ouverture mensuelle régulière (gratuit/payant) dans des plages horaires adaptées à l'ensemble des populations active et non active (en nocturne, le week-end ou le 1er dimanche du mois) ; en favoriser la promotion en lien avec le tourisme local et les tarifs Week-end de la SNCB

- → Favoriser le regroupement d'activités culturelles gratuites durant le même week-end (musées, concerts, théâtres, bibliothèques, parcours d'artistes, festival des Arts de la rue …)
- → Soutenir les actions d'alphabétisation par l'accès à la lecture, renforcer le soutien communal aux petites bibliothèques (de quartier, de village) par exemple en créant des services de lecture publique itinérants, en organisant des animations autour du livre dans des lieux insolites (cimetières, parcs …) ; favoriser les partenariats, privilégier des modes d'accueil spécifiques dans les bibliothèques et permettre un accès hors des créneaux horaires classiques
- → Intégrer les bibliothèques dans de véritables « espaces numériques » insérés au centre de la vie locale et ouverts à toutes et tous (ouverture aux nouvelles formes de culture par les nouvelles technologies)
- → Refuser la fracture numérique : proposer des informations et formations aux nouveaux médias électroniques, à destination de l'ensemble des publics (jeunes, parents, femmes au foyer, personnes âgées …) ; créer des espaces de parole où les citoyens pourront mutualiser leurs expériences positives et négatives des nouvelles technologies
- → Soutenir et développer les ludothèques

Garantir la participation de toutes et tous

- → Veiller à l'accessibilité des lieux et des animations aux personnes handicapées
- → Encourager les associations et opérateurs culturels à établir des plages horaires pour les personnes actives
- → Mettre à disposition des locaux pour les activités culturelles
- → Soutenir les actions qui permettent à celles et ceux qui ont charge de famille de participer à la vie culturelle : garderies, animations pour enfants …
- → Soutenir l'accessibilité à toutes les activités culturelles de la commune aux personnes précarisées
- → Assurer l'équilibre homme-femme dans les conseils d'administration (CA) des Centres culturels (CC) et Centres culturels régionaux (CCR) et plus largement dans le secteur culturel

Promouvoir le développement équilibré de la culture sur l'ensemble de la commune

- → S'appuyer sur les politiques culturelles communautaires pour renforcer le financement des opérateurs culturels locaux : CC, bibliothèques, ludothèques, centres d'expression et de créativité (CEC), maisons des jeunes, académies, associations d'éducation permanente ...
- → Placer les CC au centre de politiques croisées, les considérer comme des opérateurs clés dans la recherche d'une plus grande cohérence, d'un meilleur maillage et d'une efficience plus affirmée de l'ensemble des politiques et outils culturels ; encourager les contacts et collaborations entre les CCR et les centres culturels locaux (CCL) situés dans leur référence territoriale
- → Favoriser l'équilibre entre les activités culturelles tant au niveau spatial (centres urbains, périphérie, zones rurales) que temporel (avec régularité et non pas seulement lors d'événements exceptionnels)
- → Négocier le refinancement de la culture au niveau communal
- → Assurer l'existence de services culturels communaux soutenant le développement de ces politiques et pouvant encourager d'autres initiatives citoyennes
- → Inciter les opérateurs culturels du territoire (musées par exemple) à renforcer leur rôle en tant que lieux de développement culturel de quartier
- → Entretenir les infrastructures culturelles communales existantes et optimaliser leur utilisation

Penser la culture durablement en soutenant les opérateurs à opter pour le développement durable et à s'inscrire dans une politique « agenda 21 »[2]

- → Développer les liens de la culture avec l'ensemble des dimensions de la vie locale et intégrer la culture dans une politique « agenda 21 » : améliorer la mobilité (en associant les sociétés de transport en commun), l'accessibilité (en soutenant l'article 27, les initiatives de baby-sitting au théâtre …), la convivialité, l'aménagement du territoire, l'urbanisme (mobilier urbain accueillant, aménagement des lieux, signalisation), le développement économique … Assurer la mise en place d'un plan de développement culturel intégrant ces dimensions
- → Soutenir et encourager les opérateurs à opter pour le développement durable, par la création d'un label « Culture verte » : éthique de l'accueil des publics, actions culturelles organisant une mobilité douce, développant les économies d'énergie, respectant l'environnement (tri des déchets, gobelets réutilisables, utilisation de matériel écoresponsable …), favorisant le commerce équitable, organisant un service de médiation avec son public …

Imaginer l'action culturelle en lien avec le patrimoine matériel et immatériel

- → Participer de manière dynamique à la protection et à la promotion des monuments et sites situés sur le territoire de la commune et accorder une attention particulière au petit patrimoine
- → Mener une véritable action pour sauvegarder et/ou réaffecter les œuvres et sites qui le méritent et créer à cette occasion des dynamiques à la fois culturelles et économiques
- → Encourager les synergies et les partenariats entre les différents acteurs qui œuvrent à la sauvegarde de notre patrimoine culturel (archives de l'Etat et centres d'archives privées, administrations locales, musées, bibliothèques et associations)
- → Développer une politique de sauvegarde des archives (ressource essentielle au bon fonctionnement démocratique, à l'État de droit et au travail de mémoire) et garantir la conservation de ce patrimoine et son accessibilité, principalement via la numérisation
- → Numériser les façades avant démolition, les pierres tombales avant restructuration des cimetières …
- → Organiser la présence d'œuvres matérielles et immatérielles dans l'espace public (sculptures, démonstrations, tags …), introduire des œuvres d'art dans les bâtiments communaux, repenser le mobilier urbain
- → Organiser une signalétique, concevoir des parcours culturels et favoriser le lien avec la politique du tourisme
- → Favoriser les ponts entre les acteurs culturels et le patrimoine immatériel (folklore, traditions ...)

Considérer les écoles comme des partenaires clés à toute élaboration de politique culturelle communale

- → Encourager les collaborations culture-enseignement par des projets transversaux (alliances entre l'enseignement et le secteur culturel pour un accès dès le plus jeune âge)
- → Favoriser les contacts entre les écoles et les organismes culturels reconnus et subventionnés par la commune
- → Stimuler les projets culturels à l'école, encourager et simplifier l'accueil d'artistes dans les écoles en valorisant, quand cela se justifie, les opérateurs culturels locaux

[2] L'Agenda 21 local (A21L) est un plan d'actions pour le 21ème siècle œuvrant pour un développement durable au niveau local**.** Partiellement subsidié en Wallonie, il l'est complètement à Bruxelles – Cf. Fiche 1, axe « Lancer ou actualiser un Agenda 21 local »

- → Encourager les « sorties » de l'école pour visiter des expositions, aller au théâtre, rencontrer des artistes sur leur lieu de travail
- → Encourager l'utilisation des bâtiments scolaires pour l'accueil d'activités culturelles destinées au public (et non pas seulement aux élèves, en dehors des horaires scolaires)
- → Encourager élèves et enseignants à (re)prendre le chemin des bibliothèques et/ou organiser des déplacements vers les bibliothèques après l'école dans le cadre de l'accueil extrascolaire
- → Fournir à chacun, dès le plus jeune âge, les outils d'une meilleure compréhension du monde, de l'autre et de ses comportements, via par exemple l'initiation à l'art contemporain
- → Impliquer les comités de parents pour renforcer les collaborations entre culture et enseignement
- → Encourager les « recherches » via les animations en milieu scolaire pour donner des occasions de dialogue avec les autres membres de la communauté - les personnes âgées, par exemple, dans le cadre d'une recherche historique - et susciter de la sorte une appartenance à un territoire, une localité

Soutenir les médias de proximité, véritables acteurs de la diversité

- → Soutenir le développement des médias de proximité, leur autonomie et leur indépendance pour garantir la diversité culturelle qu'ils véhiculent
- → Assurer l'avenir des télévisions locales, chargées de missions de service public, qui jouent un rôle important d'information de proximité, d'animation culturelle de leur région et d'éducation permanente
- → Soutenir les radios locales associatives

Garantir une plus grande transparence dans la gestion des opérateurs culturels communaux

- → Assurer le fonctionnement démocratique des opérateurs culturels : respect des représentations politiques et associatives dans les CA des asbl culturelles, transparence des modes de fonctionnement des CA …
- → Garantir l'autonomie de gestion des CC vis-à-vis du pouvoir communal
- → Soutenir le rôle des conseils culturels (qui rassemblent les partenaires locaux autour du CC) dans le sens d'un accompagnement stratégique centré sur le développement prospectif et l'évaluation notamment de l'atteinte des objectifs et des méthodes utilisées
- → Intégrer la culture dans la mise en œuvre de la Charte associative[3]
- → Rendre transparente l'information relative aux infrastructures disponibles pour les artistes locaux ou associations culturelles : listing, modalités d'accès, tarifs, critères d'accessibilité …
- → Etablir des critères de soutien dans le cadre des subventions communales

***

[3] Selon http://nollet.wallonie.be/gouvernements-francophones-des-projets-communs-au-profit-des-wallons-et-des-bruxellois-03-03-11 « La Charte associative vise à permettre de structurer les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif. Elle engage les pouvoirs publics vis-à-vis du secteur associatif en vue de soutenir les valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté. Les pouvoirs publics s'engagent à traiter de façon égale et non discriminatoire les prestataires de service d'intérêt général. Dans leurs actions, les autorités devront s'appuyer sur les services publics et les associations, dans un souci de complémentarité et de non-concurrence. En retour, les associations entretiennent avec les services publics les mêmes relations de complémentarité et de non-concurrence.
Comme indiqué dans la DPC, la DPR et dans la DPG, la Charte associative sera intégralement traduite dans un projet d'accord de coopération en vue de consacrer les engagements de la Charte par l'entremise de dispositions réglementaires. (…)
Le projet d'accord de coopération devrait être présenté lors d'un Gouvernement conjoint interfrancophone prévu à la fin septembre 2011 »
Lire aussi http://www.wallonie.be/fr/actualites/archives-des-actualites/creation-d-une-charte-associative.html et http://www.levolontariat.be/beta/enjeux/charte-associative .

PROJET
Plateforme électorale Ecolo
Elections communales du 14 octobre 2012

Fiche 6

DEMOCRATIE

Stimuler la participation et favoriser le rapprochement entre citoyens, élus et administration

Introduction

La démocratie permet d'associer les citoyens aux décisions qui les concernent.

Ecolo a toujours été à la pointe dans ses actions pour plus de démocratie. Notre volonté est d'accélérer la transition démocratique pour passer d'un citoyen qui confie la gestion de son environnement (au sens large) à des mandataires élus vers un citoyen plus engagé qui réclame d'être consulté et associé aux décisions qui le concernent.

Assurer toujours plus de participation des citoyens est une fin en soi et un des fondamentaux du projet de société d'Ecolo car cela participe à l'émancipation des individus. C'est aussi et surtout le meilleur moyen pour garantir la recherche de l'intérêt collectif avant les intérêts particuliers et la gestion la plus efficace et la plus juste des biens communs au bénéfice de tous et de toutes.

C'est dans notre commune, dans notre espace quotidien de vie que la politique – c'est-à-dire la gestion des intérêts communs de la société – nous apparaît la plus concrète et la plus proche. C'est donc là aussi que la démocratie devrait prendre le plus de sens.

On sait pourtant que la vie politique locale est rarement le lieu d'une vie démocratique véritable. Outre le déficit de débats et de participation, le manque de transparence y est parfois criant. Les intérêts particuliers et le poids des notables se traduisent souvent par une politique clientéliste, voire ce que l'on appelle des « baronnies ». L'urgence, donc, c'est d'améliorer la démocratie locale.

Quelle politique pour la démocratie communale ?

Nos sociétés sont aujourd'hui globalement plus exigeantes. Ce qui entraîne des effets tant positifs que négatifs. Ainsi, le bien connu « syndrome *nimby* » (pas dans mon jardin) peut largement être évité si le débat a lieu, si les arguments sont exposés, les avantages et inconvénients de décisions exprimés et entendus par le plus grand nombre. Il appartient aux pouvoirs locaux d'analyser sérieusement les projets qui leur sont soumis ou qu'ils préparent, de prendre en compte les arguments légitimes des uns et des autres, d'arbitrer entre les différents intérêts en présence en fonction de l'intérêt général local et de faire évoluer ou de refuser les projets qui sont mal conçus, mal situés ou réellement problématiques.

Les nouvelles technologies se développent de manière très rapide. En elles-mêmes, elles n'apportent pas la garantie d'un renforcement de la démocratie. Leur utilisation ne se substitue pas aux formes anciennes mais elles peuvent améliorer la circulation de l'information. Il s'agit d'en tirer le meilleur parti pour le développement de la démocratie. L'accès à ces nouveaux outils d'information et de participation et leur démocratisation restent un défi à relever.

A tous les niveaux de la gestion et de l'action communale, la démocratie et la transparence ainsi que la participation et la citoyenneté sont des éléments déterminants. Cela signifie que tous les moyens doivent être déployés pour assurer un rapprochement entre les citoyens et les élus, entre les citoyens et l'administration communale.

Pour ce faire, il est nécessaire d'améliorer l'information et la participation des citoyens mais aussi de garantir la bonne gouvernance et le fonctionnement harmonieux et efficace de l'administration pour répondre au mieux aux besoins de la population.

Les autorités publiques, les institutions, n'ont pas le monopole de l'action publique, de l'inventivité ou de la créativité. Des actions citoyennes émergent ; il incombe aux communes de s'appuyer sur ce dynamisme, de l'encourager, le stimuler, l'inscrire dans un projet politique global. Une telle démarche est loin d'être évidente, puisqu'elle implique que le politique renonce à une part de son pouvoir, tienne compte d'agendas et de priorités qu'il ne maîtrise pas.

Il ne s'agit pas pour l'autorité locale de renoncer aux responsabilités qui lui ont été confiées par la voie des urnes. Il s'agit au contraire de renforcer sa légitimité – et son efficacité – par une attitude positive de présentation des projets, d'écoute et d'échanges permettant aux élus de prendre les décisions en meilleure connaissance de cause.

Ecolo veillera à créer ou cultiver cette culture de participation, d'intérêt du citoyen pour la vie locale. Notre ambition est de libérer la parole, de positiver les énergies et, ainsi, de favoriser la cohésion de la collectivité.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Mettre en place une politique d'information et de communication ouverte

L'information est la base de la participation. Il n'y a pas de procédure démocratique sans une information la plus complète et la plus objective possible. Chaque habitant peut assister aux séances publiques du conseil communal, en consulter les procès verbaux, ainsi que les budgets et les comptes lorsqu'ils sont approuvés. Pourtant, ces droits sont assez peu utilisés. Par ailleurs, bon nombre de citoyens ne maîtrisent pas le fonctionnement des instances démocratiques ; l'amalgame entre l'administration et les élus est fréquent …

Ecolo veut rendre la démocratie communale plus transparente, rétablir un cadre clair et rendre l'accès à l'information plus aisé, en allant au-devant des attentes des habitants.

→ Ouvrir le bulletin communal à l'ensemble des partis démocratiques représentés au sein du conseil communal ainsi qu'aux citoyens et associations

→ Adopter une charte de fonctionnement du bulletin communal et créer un comité de rédaction mixte, à la fois composé d'élus de tous les partis démocratiques présents au conseil et de représentants de la population (par exemple: une représentation des comités de quartiers)

- → Informer les citoyens via le bulletin communal et le site internet sur le fonctionnement de la commune – qui est qui ? et qui fait quoi ? (exécutif, législatif, administration …)
- → Populariser les différentes possibilités de participation citoyenne dans le bulletin communal et sur le site internet
- → Rappeler les droits des citoyens en matière d'information et de participation, dans le bulletin communal ou sur le site internet de la Commune entre autres, et les mettre en œuvre
- → Envisager de diffuser l'information relative aux services citoyens (transports en commun, gestion des déchets ...) dans la langue d'origine des personnes quand les risques pesant sur leur efficacité ou les circonstances l'exigent
- → Développer une politique d'accès des jeunes à l'information[1]
- → Adapter les outils d'information aux personnes handicapées ainsi qu'aux publics fragilisés
- → Maintenir voire renforcer l'information via l'affichage public, en gardant à l'esprit que tous les citoyens n'ont pas accès à internet
- → Arrêter les dates du conseil communal pour l'année complète, à date fixe, et publier son ordre du jour sur le site internet dès qu'il est arrêté, ainsi que les procès verbaux lorsqu'ils ont été approuvés
- → Publier le projet de budget communal et le publier sur le site internet de la commune quand il est approuvé ; l'accompagner d'une note didactique explicative et de séances publiques d'information
- → Publier une newsletter périodique à laquelle les citoyens qui le souhaitent peuvent s'abonner
- → Désigner un-e fonctionnaire chargé-e de l'information des citoyens
- → Procéder, à mi-législature, à une évaluation quantitative et qualitative des pratiques de participation mises en place, évaluation qui, accompagnée de ses conclusions et recommandations, sera débattue et adoptée en séance du conseil communal

Favoriser et stimuler la participation de tous les citoyens

La participation ne se décrète pas, ne s'improvise pas, elle se construit de manière sincère et réfléchie. Elle permet au citoyen d'être associé aux projets et décisions et aux élus de décider en bout de processus en confortant leur légitimité, s'appuyant sur un contrat de confiance renouvelé avec les citoyens.

- → Associer les habitants à l'élaboration des projets communaux qui touchent directement à leur environnement et à la qualité de vie dans leur quartier
- → Mettre en place un espace ou un service citoyen (par exemple : une Maison de la Participation et de la Citoyenneté)
- → Créer ou redynamiser des Conseils consultatifs partout où la nécessité s'en fait sentir (Commission consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), Conseil des Enfants et/ou des Jeunes[2], une Commission des Aînés[3], des Femmes, de la Solidarité internationale[4]…) en consacrant les moyens adéquats à leur bon fonctionnement, en sollicitant ou en acceptant leur avis sur les décisions qui les concernent et en confiant la présidence de ceux-ci à d'autres personnes que le bourgmestre ou les échevins concernés
- → Instaurer le droit d'interpellation au conseil communal[5] et au conseil de police

[1] Voir aussi la Fiche Jeunesse
[2] Voir aussi la Fiche Jeunesse
[3] Voir aussi la Fiche Aînés
[4] Voir aussi la Fiche Solidarité internationale
[5] C'est déjà le cas à Bruxelles

- → Organiser la concertation avec la population (consultation populaire, enquête publique, réunions de concertation …) avant la mise en œuvre d'un projet ayant un effet significatif sur la vie d'un quartier ou de la commune en veillant à s'entourer du personnel adéquat – à l'interne ou à l'externe – pour l'animation et la gestion de la concertation
- → Dans les grandes communes, créer des forums spécifiques sur le site web pour toute consultation populaire
- → Mettre en place des synergies pour dynamiser et soutenir les associations ou comités de quartier (locaux, aide matérielle ou financière, soutien à la création d'associations), en favorisant la convivialité, l'amélioration de la qualité de vie, l'embellissement des lieux, la création ou le maintien de liens sociaux
- → Mettre en débat l'application de la Charte associative[6]
- → Développer des expériences de « budget participatif » afin de permettre aux habitants de participer à l'élaboration d'une partie du budget, par exemple, en les associant au choix des priorités ou en les impliquant dans la gestion d'une partie du budget allouée à un poste déterminé
- → Contribuer à faire de l'école un lieu de démocratie et de participation active[7]

Garantir la bonne gouvernance

Les différentes mesures proposées ci-dessus ont pour objectif de renforcer la démocratie au niveau local, de la vivifier par des pratiques positives. Mais il faut aussi limiter les pratiques négatives qui ont tendance à dénaturer la démocratie et étouffent son exercice. En particulier, il s'agit de prévenir et de lutter contre toutes les pratiques de clientélisme. En accordant tel avantage ou tel privilège aux proches du pouvoir, qu'il s'agisse d'un emploi ou d'une promotion dans une administration ou dans une intercommunale, d'un logement social ou de tout autre « service », ces agissements mettent à mal l'équité entre citoyens, sapent le bon fonctionnement des services et détournent le service public de sa finalité d'intérêt général au profit d'un intérêt partisan ou personnel.

Ecolo veillera, à l'échelon politique concerné (régional, fédéral), à améliorer encore la réglementation relative au cumul des mandataires politiques, que les mandats soient publics ou privés.

- → Faire présider le conseil communal par un conseiller autre que le bourgmestre et non-membre du collège
- → Adopter au conseil communal une déclaration d'intention qui combat les discriminations, par exemple : « Tous les habitants de la commune, sans distinction de conviction philosophique ou religieuse, de nationalité, de sexe, de race ou d'orientation sexuelle, ont les mêmes droits »
- → Assurer le fonctionnement démocratique des opérateurs culturels : respect des représentations politiques et associatives dans les conseils d'administration des asbl culturelles, transparence des modes de fonctionnement de ceux-ci …

---

[6] Selon http://nollet.wallonie.be/gouvernements-francophones-des-projets-communs-au-profit-des-wallons-et-des-bruxellois-03-03-11 « La Charte associative vise à permettre de structurer les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif. Elle engage les pouvoirs publics vis-à-vis du secteur associatif en vue de soutenir les valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté. Les pouvoirs publics s'engagent à traiter de façon égale et non discriminatoire les prestataires de service d'intérêt général. Dans leurs actions, les autorités devront s'appuyer sur les services publics et les associations, dans un souci de complémentarité et de non-concurrence. En retour, les associations entretiennent avec les services publics les mêmes relations de complémentarité et de non-concurrence. Comme indiqué dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), la Déclaration de politique régionale (DPR) et dans la Déclaration de politique générale (DPG), la Charte associative sera intégralement traduite dans un projet d'accord de coopération en vue de consacrer les engagements de la celle-ci par l'entremise de dispositions réglementaires.
Le projet d'accord de coopération devrait être présenté lors d'un Gouvernement conjoint interfrancophone prévu à la fin septembre 2011 »
Lire aussi http://www.wallonie.be/fr/actualites/archives-des-actualites/creation-d-une-charte-associative.html et http://www.levolontariat.be/beta/enjeux/charte-associative .

[7] Voir aussi la Fiche Enseignement

- → Veiller à la formation continuée des conseillers communaux, via des initiatives propres et en informant largement les élus de l'existence d'autres formations (notamment par l'Union des Villes et Communes en Wallonie ou l'Association de la ville et des communes à Bruxelles)
- → Définir dans le règlement d'ordre intérieur un code de déontologie consacré, notamment, à la question des cumuls des mandats et conflits d'intérêts ainsi qu'aux relations entre les élus et les citoyens afin de prévenir toute forme de clientélisme
- → Rechercher la parité de manière constante (par exemple en visant la co-présidence femme/homme dans les Conseils consultatifs et la présentation de candidats des deux sexes dès que deux mandats dérivés sont à désigner à l'intérieur d'une même liste politique
- → Etablir des règles transparentes pour les nominations au sein des asbl communales et para-communales, avec une attention toute particulière portée à la pluralité au sein de ces conseils d'administration
- → Rendre publiques les assemblées générales des intercommunales et instaurer le droit d'interpellation[8]
- → Créer un échevinat de la participation et de la gouvernance
- → Mener une politique de ressources humaines juste, transparente et rationnelle (recrutement, évaluation, mobilité …)[9]
- → Intégrer dans les grandes politiques communales, un système de pilotage de projet à partir des principes de transparence, de pluralisme et d'interdisciplinarité des acteurs, et d'indépendance du comité de pilotage. Il s'agit de mesurer les impacts globaux des politiques locales en répartissant les ressources disponibles au mieux, en mobilisant le plus d'acteurs concernés et en mettant en pratique les principes de déontologie politique chers à l'écologie politique
- → En début de législature, organiser un audit, interne ou externe, du fonctionnement de la commune et de l'administration ; le rendre public dans la première année de législature, et l'accompagner d'un protocole d'amélioration[10]

Accorder une attention particulière à la qualité du service public ainsi qu'à l'accès simplifié et humanisé aux services communaux

- → Adapter les heures d'ouverture de manière à couvrir au maximum les besoins de la population
- → Rendre les bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- → Etudier la possibilité d'offrir des services décentralisés (bureaux volants, antennes de quartiers …)
- → Etudier la possibilité d'offrir des services de déplacements collectifs vers les services administratifs en fonction des besoins de la population (personnes âgées, personnes à mobilité réduite …)
- → Appliquer de manière transparente le droit d'accès à l'information et aux documents demandés et rappeler régulièrement (via la presse communale, le site internet, la presse locale …) les droits des citoyens en la matière
- → Donner la possibilité aux citoyens d'introduire des réclamations contre les services administratifs de la commune et instaurer une médiation (éventuellement en association de communes) par l'engagement d'un médiateur indépendant relevant du conseil communal

[8] Voir la Déclaration de politique régionale
[9] Voir aussi la Fiche Ressources humaines
[10] Voir aussi la Fiche Ressources humaines

Faire évoluer les pratiques de bonne gouvernance permettant d'augmenter globalement la participation des femmes et d'assurer l'élimination de toute forme de discrimination à leur égard

- → Donner de la visibilité aux femmes dans les outils de communication de la commune (bulletin communal …)
- → Mettre en place un espace de concertation entre la commune et les associations de femmes
- → Intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques développées par le conseil communal et développer un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- → Offrir la possibilité de déléguer des mandats à d'autres personnes que les mandataires en place afin que plus de femmes puissent en occuper (diminution du nombre de mandats par personne)
- → Etablir pour l'administration communale le cadastre des fonctions dirigeantes reprenant notamment le type de fonctions occupées par les hommes et les femmes afin d'objectiver les situations et d'assurer un équilibre dans la répartition des fonctions
- → Lors de l'établissement du budget communal, analyser systématiquement l'impact des mesures prises et des allocations budgétaires par rapport aux femmes
- → Mettre en place un programme de sensibilisation du personnel de la commune à la question du genre
- → Faire émerger des pratiques permettant à tous de participer à la vie communale, femmes comprises : horaires, facilités pour la garde des enfants, animation de réunion …
- → Placer dans les services communaux accessibles au public des installations sanitaires adaptées aux nourrissons et jeunes enfants

***

PROJET
Plateforme électorale Ecolo
Elections communales du 14 octobre 2012

Fiche 7

ECONOMIE, EMPLOI ET TOURISME

Agir pour un développement économique local et durable

Introduction

Le développement économique de notre pays et ses répercussions sur l'emploi sont devenus des thématiques incontournables et essentielles pour tous les citoyens. Les acteurs communaux, aussi bien publics que privés, peuvent influer sur le développement économique de leur localité. La commune doit jouer un rôle de chef de file, catalyser les énergies présentes et rassembler hommes et femmes, idées et informations afin de s'impliquer pleinement dans l'effort collectif de création d'emplois. Afin d'accomplir cette mission, elle dispose d'un certain nombre de leviers qu'elle peut mobiliser : l'aménagement de l'espace, la mobilité, la propreté, l'encouragement et la valorisation de la production locale, l'éclairage public, le sentiment de tranquillité … Autant d'éléments qui permettent d'agir sur l'attractivité d'un territoire et de revitaliser les noyaux commerçants.

Il convient ainsi à chaque commune de poser, avec clairvoyance et sérénité, un diagnostic de sa situation économique, de dégager ses atouts et ses faiblesses et de porter une réponse intégrée et durable (sur base des leviers disponibles) à la question du développement économique local et de l'emploi, qui peut varier fortement d'une localité à l'autre.

Quelle politique de l'économie et de l'emploi ?

Face aux tendances de plus en plus accrues de globalisation, Ecolo défend un développement local de l'économie. Créer un tissu économique de proximité, durable et non délocalisable via, par exemple, la revitalisation des noyaux urbains souvent abandonnés au profit de la périphérie, permet de répondre aux besoins des citoyens, de limiter les coûts sociaux et environnementaux et de créer des emplois de qualité. Tout ce que crée l'économie doit être pensé comme une contribution au bien-être des générations actuelles, sans compromettre celui des générations futures. C'est cette recherche de sens que nous voulons donner à l'économie. Cela passe notamment par la création de biens communs.

Interroger les objectifs du développement économique et conserver la proximité entre le tissu économique et le citoyen oriente le programme d'Ecolo vers les priorités suivantes : la définition d'une stratégie opérationnelle de développement local intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales, mais aussi culturelles, éthiques et éducatives ; le soutien à la créativité et à l'innovation, dont le soutien à l'économie de fonctionnalité (acheter un service plutôt qu'un produit), à l'économie qui traite les matières en cycle fermé et aux éco-zonings et plus globalement aux projets porteurs de cette stratégie de développement local ; la diffusion des idées et bonnes pratiques dans une dynamique d'échange ; la volonté de porter cette stratégie en concertation avec la population locale afin qu'elle devienne aussi acteur de son développement.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Agir comme catalyseur des énergies en présence et se positionner ainsi comme un acteur de premier plan dans un projet de développement économique et commercial local et durable

Il revient ainsi à la commune de préserver la proximité des commerces via une politique commerciale raisonnée, en coordination avec les communes avoisinantes et tous les niveaux de pouvoir concernés. La commune devra également porter une attention particulière à la sauvegarde de la diversité du petit commerce. Parallèlement, la commune développera des activités industrielles répondant à un niveau élevé d'exigences sociales et environnementales.

- → Revitaliser les noyaux urbains, rétablissant ainsi un commerce de proximité varié et de qualité et limiter le développement des périphéries commerciales
- → Développer une communication communale au service de l'économie locale en systématisant l'utilisation du bulletin ou le site internet communal comme outil de promotion de l'économie locale (annuaires des commerçants, informations sur les marchés et autres initiatives locales …)
- → Veiller à la tranquillité des quartiers commerçants via le développement des Partenariats Locaux de Prévention (PLP) et plus précisément les PLP-I pour les indépendants[1]
- → Susciter l'émergence d'idées ou d'activités nouvelles autour de l'économie verte et les diffuser
- → Maximiser les synergies potentielles entre PME et indépendants en matière d'énergie et d'environnement (notamment la prévention et le recyclage des déchets industriels non-toxiques)
- → Développer le potentiel en énergies renouvelables, notamment dans les communes rurales
- → Accompagner les porteurs de projets de développement local et favoriser l'implantation des entreprises via le développement d'antennes locales de développement et d'investissement
- → Favoriser les associations de commerçants en assurant un support logistique
- → Analyser les besoins en sous-traitance des entreprises/commerces et développer des politiques pour attirer ces activités
- → Favoriser le développement de filières productives à faible impact via une gestion durable et socialement responsable des Zones d'Activités Economiques (ZAE), en concertation avec les intercommunales de développement économique et les Régions et localiser les entreprises de telle sorte que l'énergie nécessaire au transport de personnes et de biens soit minimale : le long des voies d'eau, de lignes de chemin de fer … Une autre façon de réduire l'impact environnemental est de promouvoir l'économie de fonctionnalité : les consommateurs achètent un service (un service de déplacement par exemple) plutôt qu'un produit (une voiture) ; les communes peuvent initier cette transition écologique à travers les cahiers des charges et via les agences de développement local. Les éco-zonings font aussi partie des moyens de réduire l'impact environnemental.
- → Favoriser le développement des groupements d'employeurs, en créant par exemple un site internet permettant aux entreprises de faire connaître leurs besoins et, par la suite, de mutualiser leurs employés
- → Jouer un rôle moteur dans la promotion de l'entrepreneuriat en portant une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin. Ce soutien peut se réaliser notamment en assurant une plus grande flexibilité dans les tranches horaires des structures d'accueil y compris les crèches (sans porter préjudice au temps consacré à la vie de famille) ou la mise en réseaux des entrepreneurs et entrepreneuses au niveau local

[1] https://besafe.ibz.be/FR/bin/Pages/default.aspx

Promouvoir l'économie sociale et le lien social comme moteurs du développement local durable

L'économie sociale permet principalement de replacer l'homme au centre des préoccupations économiques et propose de cette manière une conception alternative à l'économie dite classique. Elle regroupe ainsi les activités exercées par des sociétés (principalement des coopératives et des associations) dont l'éthique se traduit par différents principes : une finalité de service (l'entreprise d'économie sociale est en elle-même, un service rendu à ses membres ou à la collectivité et non un outil de rapport financier), une autonomie de gestion (développer des relations harmonieuses et autonomes vis-à-vis des pouvoirs publics et du secteur privé), un processus de décision démocratique et participatif et une primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

- → Soutenir la création d'entreprises d'économie sociale
- → Créer des lieux de dialogue et de rencontre entre les besoins en mettant en place, par exemple, des espaces de rencontres entre associations et entreprises pour une mise en commun des besoins et des compétences notamment via les agences de développement local, les commissions locales de développement rural ou les groupements d'achat collectif
- → Développer les services à l'entraide, notamment intergénérationnelle, et les services de proximité
- → Promouvoir les entreprises d'économie sociale dans les cahiers des charges des communes[2]
- → Soutenir les systèmes d'échange local (SEL) et l'introduction des monnaies alternatives
- → Promouvoir les potagers groupés via la mise à disposition de terrains communaux

Utiliser les moyens dont la commune dispose pour soutenir l'emploi et porter une politique de l'emploi audacieuse

Les initiatives locales sont complémentaires aux politiques macro-économiques. L'objectif doit être de promouvoir des emplois de qualité en créant une synergie entre les différents organismes liés à la politique de l'emploi, en permettant la rencontre de l'offre et de la demande et en soutenant les initiatives d'autocréation d'emploi.

- → Assurer une synergie entre les différents acteurs de la politique de l'emploi (Maison de l'emploi, administration communale, CPAS …), en les localisant par exemple dans un seul et même endroit
- → Favoriser les rencontres avec les entreprises en organisant, par exemple, des salons de l'emploi
- → Inclure les demandeurs d'emploi en tant qu'acteurs à part entière du développement local dans les processus participatifs de développement de stratégie économique locale
- → Soutenir les initiatives et les porteurs de projet (voir le paragraphe relatif aux mesures pour un développement économique local)
- → Pratiquer une politique d'achat et de marchés publics qui tient compte des potentialités locales
- → Encourager les entreprises locales à répondre aux besoins de la politique d'aménagement du territoire et de logement (notamment dans la prise en compte de défis comme le vieillissement de la population)

[2] Information, formation, consultance pour les communes notamment disponibles auprès de SAW-B qui vise à favoriser l'accès des entreprises d'économie sociale aux marchés publics

Développer un tourisme soutenable valorisant son patrimoine à l'extérieur et auprès des riverains

Le tourisme est porteur d'un potentiel économique et de création d'emplois (notamment dans des secteurs comme l'HORECA*)* ; les communes ont donc à cœur de développer voire de construire l'attractivité de leur territoire. Le récent développement du tourisme de "ville" (city break) et des courts séjours thématiques (week-end à la ferme, week-end gastronomique …) offre aussi des opportunités à saisir pour celles qui souhaiteraient se positionner correctement dans ce secteur. Il n'en reste pas moins qu'Ecolo milite pour un développement touristique qui se fait dans le respect des impératifs environnementaux et en adéquation avec les potentiels locaux. Un bon développement touristique doit se construire autour de trois axes de travail principaux : quantité, qualité et durabilité de la destination. Le positionnement géographique central en Europe, le nombre importants de points d'accès (routes, train, aéroports), la richesse de l'offre touristique générale sont autant de points forts pour réussir un développement économique non délocalisable.

La politique communale doit viser la valorisation de son patrimoine auprès des touristes mais également auprès de ses riverains afin de permettre à ces derniers de se réapproprier leur espace de vie et de participer à la mise en tourisme de leur territoire.

Pour Ecolo, la politique communale doit également porter une certaine vision du tourisme, celle d'un tourisme participatif, encourageant la rencontre des touristes et des locaux afin de créer de réels moments de partage et de convivialité. L'appropriation du projet touristique par ses habitants est le ciment de cette logique du tourisme participatif.

→ Rédiger un inventaire des potentiels communaux

→ Favoriser les activités de loisirs, de découvertes et de rencontre via le développement des espaces verts, de plaines de jeux, des réseaux de tourisme participatif (réseaux Greeters[3], Journée découverte, fêtes de quartiers …)

→ Sauvegarder et/ou réaffecter les œuvres et sites qui le méritent et créer à cette occasion des dynamiques à la fois culturelles et économiques

→ Favoriser des activités touristiques qui font sens avec d'autres plans communaux comme un agenda 21[4], par exemple

→ Accompagner le développement du *city trip* d'une politique volontariste pour assurer un tourisme durable, selon les 12 points définis par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)[5]

→ Développer la mobilité douce : favoriser les connexions à faible émission de carbone (train, voie d'eau, vélos …) et les déplacements locaux en transport en commun

→ Favoriser une alimentation de qualité et durable, notamment en soutenant le secteur HORECA dans cette direction : les produits alimentaires artisanaux régionaux ou locaux plus au moins transformés sont considérés comme des objets culturels porteurs d'une part d'histoire et d'identité d'un groupe social qu'il convient de préserver, d'autre part[6]

→ Développer une politique d'accueil correspondant aux besoins contemporains en matière de tourisme, notamment via une formation linguistique adéquate des opérateurs touristiques

→ Revitaliser les projets des « Maisons du Tourisme »

→ Valoriser l'artisanat local

---

[3] Forme de tourisme participatif : des personnes bénévoles accueillent des touristes pour leur faire visiter leur ville ou leur région, comme ils le feraient avec des amis ou de la famille.

[4] L'Agenda 21 local (A21L) est un plan d'actions pour le 21ème siècle œuvrant pour un développement durable au niveau local**.** Partiellement subsidié en Wallonie, il l'est complètement à Bruxelles – Cf. Fiche 1, axe « Lancer ou actualiser un Agenda 21 local »

[5] Viabilité économique, prospérité au niveau local, qualité de l'emploi, équité sociale, satisfaction des visiteurs, contrôle local, bien-être des communautés, richesse culturelle, intégrité physique, diversité biologique, utilisation rationnelle des ressources, pureté de l'environnement

[6] Voir aussi la Fiche Alimentation et agriculture

Valoriser la production agricole locale, développer une agriculture respectueuse des ressources naturelles, concourir à renforcer les relations entre les agriculteurs et les consommateurs et permettre à l'agriculteur de vivre de son travail

- → Permettre de réconcilier l'homme et la femme avec leur environnement direct, qu'il soit rural ou urbain[7]
- → Soutenir les agriculteurs en favorisant l'utilisation de produits locaux via l'insertion de clauses dans les cahiers des charges (au sein des écoles, de l'administration, dans les crèches …)[8]
- → Concevoir la commune comme un relais pour aider les petits producteurs à mutualiser forces et besoins via le soutien à la création de coopératives, par exemple
- → Encourager les fermes et les potagers pédagogiques
- → Favoriser l'agriculture locale sur les marchés
- → Soutenir le développement des Groupements d'Achat Collectif (GAC) via, par exemple, le soutien au développement des comités de quartier

Réorienter les intercommunales en charge de l'expansion économique ainsi que les organismes para-communaux

Les acteurs intercommunaux et/ou para-communaux, qui ont pour objectifs, en collaboration avec les instances (provinciales, régionales et européennes), de mener à bien des initiatives en faveur du développement économique et social, ont souvent des structures complexes -voire opaques- et des objectifs qui tendent parfois à s'éloigner de plus en plus de l'intérêt communal.

- → Recentrer leur métier vers leur mission première, à savoir apporter un service au public et ajouter une réelle plus-value au niveau du développement économique, en visant non plus une concurrence mais une coopération entre les communes
- → Renforcer les critères inhérents à l'écologie politique dans leurs structures, à savoir un développement économique reposant sur les principes de bonne gouvernance, de contrôle démocratique, de bien-être social, de respect de l'environnement et de rationalité économique
- → Promouvoir au sein des principaux acteurs économiques publics l'adoption et la publication d'une stratégie de transition vers une économie durable et de revoir leurs critères de sélection afin de promouvoir les entreprises à caractère durable

***

[7] Voir aussi la Fiche Alimentation et agriculture

[8] Information, formation, consultance pour les communes, disponibles via notamment Bruxelles-Environnement : http://www.bruxellesenvironnement.be Accueil >Professionnels >Themes >Alimentation >Restauration collective durable >Comment faire évoluer ma cuisine de collectivité? – Voir aussi la fiche3 Alimentation et agriculture pour une sélection des références utiles

Fiche 8

ENERGIE

Mener une politique de l'énergie qui réponde aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux

Introduction

Notre société est confrontée à deux défis majeurs : lutter contre le dérèglement climatique causé par l'activité humaine et se préparer à la diminution des matières premières, le pétrole puis le gaz et l'uranium. Pour permettre l'amélioration des conditions de vie, de la santé et de l'environnement de toutes et tous, pour garantir la paix, il est indispensable de relever simultanément ces deux défis. Pour Ecolo, il s'agit d'une urgence politique centrale et déterminante.

Des scénarios de plus en plus nombreux indiquent les chemins possibles pour répondre à ces défis. Tous passent par des stratégies d'anticipation et par la mise en place d'une large gamme de mesures coordonnées, destinées à soutenir des investissements massifs et rentables dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES, dont le CO_2). Cela constitue également une opportunité de développement économique durable.

Le Belge est l'un des plus gros consommateurs d'énergie en Europe avec l'équivalent de 5 tonnes de pétrole par personne et par an[1]. Conséquence logique : nous sommes aussi un des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre avec l'équivalent de 14,3 tonnes de CO_2 par personne et par an**.** Or, une répartition équilibrée et soutenable au niveau mondial des émissions de GES donnerait 1,6 tonnes par habitant par an : il y a donc beaucoup à faire !

Quelle politique de l'énergie ?

Les hausses et variations spectaculaires des prix des produits pétroliers et gaziers montrent bien les tensions de plus en plus grandes qui existent entre l'offre et la demande en énergie. Ces tensions ne pourront que s'accroître au fur et à mesure de l'épuisement des réserves qui touchera d'abord le pétrole, puis le gaz, l'uranium et plus tard le charbon.

Les conséquences sociales de ces tensions sont déjà importantes : la proportion des revenus consacrée à l'énergie est trop élevée pour les bas revenus, qui connaissent des conditions de vie de plus en plus précaires. L'énergie est en ce sens devenue la question sociale du XXIe siècle.

La Belgique doit donc accroître considérablement son indépendance énergétique par rapport aux énergies fossiles, en commençant par augmenter l'efficacité énergétique au bénéfice de toutes les catégories de la population, ce qui constitue un potentiel énorme pour le pays. Elle doit en parallèle développer largement les énergies renouvelables.

Ecolo estime qu'il est du devoir de chaque niveau de pouvoir – et donc également du niveau communal – d'élaborer un programme de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES, comprenant des mesures précises ayant un impact réel, un échéancier crédible et clair, associé à des moyens budgétaires et fonctionnels spécifiques et suffisants, et accompagné de moyens de sensibilisation et d'évaluation.

[1] Ceci n'étant pas évidemment à comprendre comme consommation individuelle mais étant lié au paysage industriel du pays.

Ces mesures doivent aider tous les citoyens à réduire leurs factures d'énergie en prenant en compte les moyens disponibles de chacun ; elles doivent par ailleurs rendre les choix écologiques moins chers. Cette vision intégrée des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la politique énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique différencie les écologistes des autres partis politiques.

Dès lors, dans chaque commune, il importe de se poser d'abord les bonnes questions. Existe-t-il un plan énergie/climat et/ou un bilan carbone ? Est-il assorti d'objectifs chiffrés? S'il est mis en œuvre, quels en sont les résultats ? Existe-t-il un service « énergie » accessible à la population ? Procède-t-on à un recensement des flux de matière et d'énergie dans les différentes activités économiques sur le territoire de la commune ? Des synergies ont-elles été envisagées sur cette base ? Existe-t-il un cadastre des initiatives collectives en matière d'énergie dans la commune ? Quelle est la consommation des bâtiments communaux ? Comment la réduire et ainsi donner l'exemple ?

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Faire de la commune un exemple d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et de développement des énergies renouvelables

La commune peut agir sur la consommation énergétique de son parc de bâtiments mais aussi sur son parc de véhicules, sur les déplacements de ses employés, sur l'exploitation de son potentiel de production d'énergie.

- → Prévoir un conseiller énergie et un échevinat ayant l'énergie dans ses compétences
- → Réaliser dans chaque commune un audit énergétique (bâtiments et logements communaux, parc automobile, déplacements effectués par le personnel, éclairage communal …) et définir un objectif de réduction annuelle. Cet audit peut constituer un élément du bilan carbone[2].
- → Mettre en œuvre un plan d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et de développement des énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, utilisation du bois pour des réseaux de chaleur, cogénération …) qui tende à s'autofinancer
- → Mener une campagne de sensibilisation et de formation dans tous les services et lancer une dynamique d'URE, avec désignation d'un responsable énergie par bâtiment, stratégie d'émulation et de récompense, information du public dans chaque bâtiment sur les actions menées et les résultats obtenus (évolution des consommations …)
- → Dans ce cadre, inciter les écoles à réduire leur consommation énergétique avec la participation des élèves[3]
- → Prévoir un plan de déplacement pour les services communaux et le personnel
- → Adopter la norme « Bâtiment passif » ou équivalente pour toute nouvelle construction et la norme « Basse Energie » pour toute rénovation d'un bâtiment communal[4]
- → Prendre contact avec les autres autorités titulaires d'activités sur la commune pour mettre en place des stratégies concertées (Intercommunales, Régions, Etat fédéral, …)
- → Introduire la préoccupation énergétique dans tous les cahiers de charge, en tenant compte des objectifs à moyen et long termes (cf. infra)

[2] Voir aussi la Fiche Enseignement
[3] Voir aussi la Fiche Enseignement
[4] Cette décision a été prise par le Collège de Schaerbeek en 2007 (http://eluslocaux.ecolo.be/spip.php?article782)

→ Organiser des campagnes d'information à propos de la politique menée (bulletin communal, site Internet, visites des projets et réalisations de la commune …)

→ Améliorer la performance environnementale des véhicules communaux en prenant en compte toutes les émissions (Ecoscore)

→ Envisager le regroupement de tous les achats d'énergie d'une ou plusieurs communes via une centrale d'achat afin de mieux négocier les conditions, notamment financières et environnementales, avec le fournisseur

Assumer le rôle de facilitateur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables pour ses citoyens

→ Organiser dans chaque commune à la fois une permanence énergie mais également des actions de sensibilisation visant à répondre aux questions de ses citoyens et à les aiguiller vers les organismes de référence

→ Lancer ou accentuer un plan d'action en matière d'énergie dans chaque CPAS, prévoyant notamment un suivi individualisé des ménages précarisés, bénéficiaires ou non du CPAS, avec un accompagnement pour la mise en œuvre des solutions identifiées (réalisation de petits travaux d'isolation des canalisations de chauffage par exemple)[5]

→ Compléter les aides fédérales et régionales, en fonction des marges budgétaires, dans les domaines de l'économie d'énergie, en particulier en matière d'isolation et d'équipements de chauffage, aides qui seront idéalement liées aux revenus des demandeurs

→ Dans les communes de taille importante, assurer la mise à disposition pour les citoyens qui investissent dans les économies d'énergie ou les énergies renouvelables d'un service gratuit (associatif, régional, communal …) qui les guidera dans le choix de leur devis et vérifiera la qualité des travaux réalisés

→ Etablir dans chaque commune un cadastre énergétique des logements publics et privés mis en location et susciter des actions d'amélioration de la qualité énergétique de ces logements, en commençant par exemple par les petits investissements à temps de retour très court[6]

→ Tenir compte de la dimension énergie et réduction des émissions de CO_2 dans l'octroi des permis d'environnement, des permis d'urbanisation, des permis d'urbanisme et dans les plans de mobilité ou les outils d'aménagement du territoire, en imposant le cas échéant des objectifs plus ambitieux que la législation

→ Informer et permettre aux citoyens de participer aux projets de développement des énergies renouvelables dans la commune

Assumer le rôle de facilitateur des économies d'énergie pour ses entreprises

La commune peut aider les entreprises localisées sur son territoire à réaliser des économies d'énergie en cartographiant les flux d'énergie et de matières sur son territoire.

→ Ouvrir un dialogue avec en priorité les petites et moyennes entreprises qui ont parfois des besoins complémentaires afin de trouver des solutions communes avantageuses au niveau environnemental et financier

[5] En Wallonie, voir http://energie.wallonie.be/fr/cpas-plans-d-actions-preventives-en-matiere-d-energie-anciennement-gse-2010-2012-appel-a-candidatures.html?IDC=6302&IDD=23533

[6] Les communes peuvent s'appuyer notamment sur la politique d'ancrage communal en Wallonie http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/Log/Pages/Ancrage/Ancrage.asp
A Bruxelles, voir la possibilité de réalisation d'un PLAGE (Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique) tant pour les bâtiments collectifs que pour les logements sociaux des SISP
http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/Professionnels/informer.aspx?id=4060

→ Mettre en place une coordination entre les petits entrepreneurs (commerçants, indépendants) et les autorités responsables du développement économique (intercommunales, OIP - Organisme d'Intérêt Public …), afin de maximiser les synergies potentielles aujourd'hui inexploitées avec d'autres entreprises de la commune ou de la Région

Inscrire la commune dans l'avenir énergétique

Forte de son bilan local, la commune doit réaliser un bilan carbone et se doter d'une feuille de route à court (2020), moyen (2030) et long terme (2050). A l'horizon 2050, cela se traduit par un objectif de réduction des émissions de 85 à 90 % par rapport à 1990 et par la mise en œuvre de l'ensemble du potentiel renouvelable dans un but d'indépendance énergétique. Elle ne peut donc faire l'économie d'une réflexion plus large que son territoire en prenant en compte les activités économiques, sociales et culturelles tant de ses citoyens, de ses services que de ses entreprises et associations, au niveau communal mais aussi supra-communal.

→ Adopter une trajectoire qui permette de réduire l'empreinte carbone de la commune de 85 à 90 % en 2050 (par rapport à 1990)

→ Assumer le rôle de facilitateur de projets citoyens collectifs (coopératives de production ou d'achat d'énergie, d'achats groupés)

→ Adhérer à la « Convention des Maires » (outil européen connu et reconnu)[7], avant de mettre en place un Agenda 21 local[8], en même temps qu'un compte communal énergie et CO_2 avec budget annuel

→ S'interroger, pour chaque nouvelle construction, au-delà de la consommation d'énergie du logement stricto sensu, sur la consommation d'énergie liée à la mobilité induite par ce nouveau bâtiment

→ Lier l'application de normes énergétiques et le soutien public aux investissements immobiliers

Garantir l'accès à l'énergie pour tous les citoyens, les plus précarisés en particulier

La commune, via entre autres le CPAS, est un interlocuteur de première ligne dans la lutte contre la précarité énergétique.

→ Mettre en place des actions de sensibilisation spécifiques à l'attention des ménages précarisés (tuteurs énergie, tailleurs d'énergie)

→ Réactiver et investir les commissions locales pour l'énergie (Clé - Wallonie)[9] afin de leur rendre un rôle de premier plan dans la lutte contre la précarité énergétique

Accents selon les caractéristiques des communes

Les communes rurales ont un important potentiel de mise en valeur des énergies renouvelables et de la cogénération : il convient de le mobiliser. La commune peut jouer le rôle de facilitateur, d'initiateur de projets : bio-méthanisation, éolien, solaire thermique et photovoltaïque, réseau de chaleur. La commune doit également permettre l'émergence d'initiatives citoyennes comme les coopératives et, le cas échéant, s'y associer.

Pour les petites communes, la mutualisation des moyens et services en matière d'énergie (par exemple un ou plusieurs conseiller(s) énergie pour plusieurs communes, une guidance énergétique commune à différents CPAS …) pourrait être envisagée. L'échange d'informations et de bonnes pratiques entre communes doit être encouragé.

***

[7] http://energy-cities.eu/Convention-des-Maires

[8] L'Agenda 21 local (A21L) est un plan d'actions pour le 21ème siècle œuvrant pour un développement durable au niveau local**.** Partiellement subsidié en Wallonie, il l'est complètement à Bruxelles – Cf. Fiche 1, axe « Lancer ou actualiser un Agenda 21 local »

[9] http://www.uvcw.be/espaces/cpas/articles/33,689,38,38,2991.htm

Fiche 9

ENFANCE

Faire rimer accueil de qualité avec proximité

Introduction

L'accueil des enfants constitue, au-delà de sa contribution au développement de l'enfant, une condition nécessaire à la réussite des politiques régionales et communales d'emploi et de développement économique. En effet, l'absence de solution d'accueil reste l'un des principaux pièges à l'emploi et une cause de précarisation, en particulier pour les femmes.

Un accueil de qualité constitue en outre un facteur primordial dans le processus d'intégration. De nombreuses études pointent en effet les avantages des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, tant au niveau de l'épanouissement personnel que de la réussite scolaire et ce d'autant plus que ces enfants sont issus de milieux précarisés socialement ou à faible capital scolaire. Or, l'offre de places d'accueil en Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) est largement insuffisante. Le rôle d'impulsion et d'accompagnement des communes, en synergie avec l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), est primordial. Les pouvoirs locaux ont la possibilité de réaliser de plus en plus d'initiatives en la matière.

Pour les enfants plus âgés (2,5-15 ans), la demande sociale en matière d'accueil extrascolaire, de centres de vacances et écoles de devoirs est en hausse depuis deux décennies suite aux évolutions du temps scolaire, du marché du travail ou des réalités familiales (en particulier l'extension des horaires de travail en dehors des heures scolaires et l'allongement des temps de trajets domicile-travail). En effet, une partie importante du temps passé dans les murs de l'école s'inscrit dans le cadre extrascolaire (avant 8h et après 15h30). Il appartient aux communes de développer l'articulation de ces temps en proposant une offre et des infrastructures qui garantissent à l'enfant le respect de ses besoins.

Quelle politique pour l'enfance ?

Grandir près de chez soi, c'est découvrir son environnement, se construire des repères et un réseau de relations, comprendre d'où on vient et se forger une bonne assise. Grandir près de chez soi, c'est aussi parcourir moins de kilomètres ou pouvoir se déplacer à pied ou à vélo. Les parents épargnent du temps et de l'argent ; les enfants jouissent de moments supplémentaires de repos et de jeux. Dans cette perspective, les communes doivent s'impliquer davantage pour faire de l'accueil de la petite enfance une priorité et ce, en organisant les différents modes d'accueil (accueillantes d'enfants, maison communale d'accueil de l'enfance, crèche …), en soutenant les structures et initiatives du secteur associatif, en veillant à la complémentarité de l'offre et en assurant un rôle de coordination des initiatives.

Si l'accueil de l'enfance doit bien évidemment continuer à être largement subsidié par les instances communautaires et régionales, les communes devraient participer davantage à la construction des projets et comprendre qu'elles disposent d'un atout indispensable pour offrir un accueil de qualité : la proximité.

Quant à la question de l'accueil des enfants de plus de 2 ans et demi, elle doit être pensée en étroite association avec l'école et le tissu associatif local. L'accueil extrascolaire, les centres de vacances doivent être effectivement accessibles à tous les enfants, correspondre aux nouveaux besoins des familles, offrir un accueil de qualité et sécurisé, mettre l'accent sur la formation du personnel de terrain et disposer d'infrastructures adéquates.

Les axes d'action
et des propositions pour les mettre en œuvre

Petite enfance (0-3 ans)
Développer des structures d'accueil pour tous, de qualité, près de chez soi en rencontrant les besoins des tout-petits et de leurs parents

Ecolo souhaite poser comme objectif sociétal l'ouverture de structures d'accueil de qualité dans chaque village, dans chaque quartier, pour permettre aux enfants de grandir près de chez eux dans des structures à taille humaine et avec un ancrage local. Ces structures ne peuvent être réservées seulement aux parents qui disposent de ressources financières suffisantes et aux parents qui travaillent. Elles doivent au contraire être accessibles à tous les publics, quelles que soient les situations sociales et professionnelles. Ecolo souhaite favoriser davantage la mixité des publics.

- → Garantir aux parents une participation financière dans les frais de garde en fonction de leurs revenus
- → Organiser des offres d'accueil ponctuel en finançant les haltes garderies pour faire face aux situations particulières ou urgentes : horaires atypiques, reprise d'une formation ou d'un emploi en urgence, changement de rythme de travail d'un indépendant, maladie d'un enfant, prise en charge d'un proche …
- → Financer et développer des services de garde d'enfants malades à domicile qui permettent aux enfants d'être soignés à la maison et aux parents de se rendre à leur activité professionnelle
- → Soutenir des initiatives nouvelles, originales ou différentes au sein des milieux d'accueil des communes, en matière d'alimentation, d'environnement, d'ouverture … : découverte de la lecture, de l'art ou de la psychomotricité, association d'une crèche et de logements pour personnes âgées, crèches parentales …
- → Faire des milieux d'accueil des partenaires privilégiés pour la promotion des bonnes pratiques alimentaires, en collaboration avec les parents et les acteurs de la santé : menus équilibrés, produits biologiques, fruits et légumes frais de saison …[1]
- → Transformer ou rénover les crèches en intégrant les nécessaires économies d'énergie et en veillant à la qualité de l'air et de l'environnement : choix de peintures naturelles, utilisation de produits d'entretien respectueux de la santé et de l'environnement …
- → Organiser la concertation entre les différentes structures d'accueil communales de l'enfance (CPAS, ONE, professionnels de la petite enfance, de l'aide à la jeunesse), notamment en ce qui concerne les enfants et les familles en difficultés, afin d'échanger et de coordonner les actions (lors de rencontres ou soirées à thèmes par exemple)
- → Organiser la concertation auprès des familles dans lesquelles vit un enfant handicapé, en synergie avec l'AWIPH[2], le service bruxellois francophone des personnes handicapées (Phare) et l'ONE
- → Encourager la formation du personnel dans les milieux d'accueil communaux, notamment via leur participation aux programmes de formation proposés par l'ONE, mais aussi en généralisant les formations sur le genre

[1] Voir aussi la Fiche Alimentation-Agriculture
[2] Agence Wallonne de l'Intégration de la Personne Handicapée

Enfance (2 ans et demi - 15 ans)
Mener une politique d'accueil extrascolaire de qualité avec les acteurs de terrain (Coordination locale de l'Enfance)

- → Coordonner au mieux les activités organisées sur un territoire donné (activités sportives, culturelles …) et organiser les déplacements vers ces activités, via par exemple un ramassage collectif à vélo ou à pied (pedibus)
- → Répondre aux besoins des familles en adaptant les horaires des activités d'accueil extrascolaire
- → Faciliter l'accueil extrascolaire des enfants : ne pas réserver l'accueil aux seuls enfants de parents qui travaillent, rendre la participation financière accessible et modulable en fonction du nombre d'enfants, voire en fonction des revenus des familles …
- → Renforcer l'accès et l'intégration des enfants porteurs de handicap
- → Porter une attention particulière au type de jeux et d'activités organisés afin que filles comme garçons puissent y participer
- → Tenir compte des enfants dans les politiques d'aménagement du territoire de la commune (espaces verts, plaines de jeux, trottoirs, terrains de sport …) et dans le plan communal de mobilité (vers les lieux d'accueil extrascolaires, les crèches …)
- → Renforcer et promouvoir l'éducation à la santé par le sport, en soutenant le travail de formation des jeunes réalisé par les clubs sportifs, en visant l'accueil de tous et la complémentarité entre disciplines et clubs et en promotionnant l'éducation à la santé par le sport
- → Renforcer et promouvoir l'éducation à la santé par l'alimentation durable dans les différents lieux d'accueil extrascolaires de la commune
- → Offrir la possibilité aux enfants de bénéficier de vacances accessibles en dehors de la commune (via les camps par exemple)

Soutenir la parentalité

De plus en plus de familles vivent isolées dans leur quartier et ont besoin d'aide pour faire face aux difficultés vécues avec leurs enfants. Par ailleurs, les séparations de parents sont nombreuses et le nombre de familles monoparentales est en constante évolution (une famille sur trois à Bruxelles, une famille sur quatre en Wallonie). Dans l'écrasante majorité des situations, le parent isolé est une femme. Et très souvent, cette situation est couplée à une situation économique précaire.

- → Multiplier et soutenir, quand ils existent, les lieux de rencontre et de parole, les espaces « parentalité »

Favoriser la citoyenneté et l'intergénérationnel

La politique communale concerne aussi les enfants ! Ecolo souhaite donc accentuer la participation effective des enfants à la vie locale.

- → Créer des conseils consultatifs qui directement (par la participation au conseil) ou indirectement (par la participation aux actions organisées par le conseil) peuvent mobiliser beaucoup d'enfants d'une commune
- → Favoriser les rencontres intergénérationnelles et interculturelles avec les enfants (ex : initiatives conjointes entre crèches, écoles ou maisons de repos, repas interculturels préparés avec des personnes d'origine étrangères de la commune …)

Accents
selon les caractéristiques des communes

Grands centres urbains

→ En matière de crèches, la procédure d'inscription et toutes les démarches administratives qui l'accompagnent peuvent être des freins, d'autant que, bien souvent, il est nécessaire de s'y prendre de très nombreux mois à l'avance et qu'il faut multiplier les inscriptions pour décrocher une place. Il conviendra, notamment dans les communes plus importantes, de créer des guichets uniques d'inscription avec un système de choix prioritaires.

Il s'agit aussi de prévoir une planification des infrastructures communales « petite enfance » en fonction de l'évolution démographique.

Fiche 10

ENSEIGNEMENT

Faire de nos écoles des lieux d'apprentissage, de métissage, d'ouverture et d'émancipation, en favorisant le mieux-vivre et le bien-manger

Introduction

Si la plupart des impulsions, décisions et orientations en matière d'enseignement proviennent du niveau « Communauté française » (Fédération Wallonie-Bruxelles), le niveau communal dispose de leviers susceptibles de mettre en évidence ce qu'Ecolo propose pour l'école.

Quand on parle d'enseignement au niveau communal, il convient de distinguer, même si ceux-ci sont indéniablement liés entre eux, deux champs d'action. Il y a, d'une part, tout ce qu'une commune peut initier via les écoles dont elle est pouvoir organisateur (PO) et donc responsable et, d'autre part, tout ce qu'un échevin peut impulser en tant qu'échevin de l'enseignement, en particulier pour favoriser les collaborations entre les écoles des différents réseaux présents sur le territoire de la commune.

Naturellement, en la matière, la disparité entre communes peut être grande : type de commune (contexte rural, urbain, semi-urbain), importance de l'offre et du type d'enseignement proposés par la commune (maternel, primaire, secondaire, ordinaire/spécialisé, supérieur) mais aussi offre globale d'enseignement présente sur la commune.

Quelle politique pour l'enseignement ?

Il est évident que l'école est le reflet de la société, mais, pour les écologistes, elle doit cependant être un levier essentiel pour changer la société en profondeur : elle est chargée d'un enjeu fondamental de transmission entre générations et de réinvention culturelle. En outre, elle a pour mission de contribuer à réduire les inégalités et de rendre ainsi notre monde plus juste. Si les différentes étapes de la scolarité obligatoire sont autant de paliers vers l'émancipation, celle-ci sera, pour Ecolo, autant sociale que personnelle, citoyenne et culturelle.

Pour le surplus, le programme « Enseignement » d'Ecolo pour les élections régionales et communautaires de 2009 contient toutes les propositions d'Ecolo en matière d'enseignement.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Mettre l'accent sur la qualité et le contenu des apprentissages

- → Inciter les écoles à décloisonner les apprentissages et à intégrer les enjeux sociétaux
- → Accompagner les équipes éducatives dans la poursuite d'un enseignement innovant et de qualité qui met notamment l'accent sur les apprentissages de base et sur l'apprentissage des langues (notamment via la mise en place de l'éveil aux langues, dès la maternelle)
- → Investir, à commencer par la formation des enseignants dans la maîtrise de la langue d'enseignement, prioritairement dans les écoles où un nombre important d'élèves ne parlent pas la langue de l'école à la maison
- → Veiller à ce que le projet d'établissement des écoles ambitionne de tenir compte des difficultés d'apprentissage des élèves issus de familles défavorisées et/ou dont la langue utilisée à la maison n'est pas celle utilisée à l'école (notamment par la remédiation) pour faire de l'enseignement fondamental un levier d'émancipation
- → Favoriser l'ouverture vers les technologies de l'information et de la communication (TIC) et faire de celles-ci des alliées dans le cadre des apprentissages et activités scolaires

Favoriser l'enseignement de proximité pour dynamiser les quartiers et les villages, notamment par la promotion de la mobilité douce pour les déplacements scolaires

- → Impliquer les élèves et l'équipe éducative dans l'analyse des besoins et possibilités en matière de mobilité
- → Mettre en place des déplacements collectifs : covoiturage, rangs scolaires par quartier ou village, apprentissage du vélo et trajets en groupe
- → Sécuriser les abords des écoles via une signalisation appropriée et l'implication des agents de prévention
- → Participer à la semaine de la mobilité
- → Prévoir un parking vélo dans chaque école

Promouvoir l'école comme lieu d'ouverture sur la commune, la région, le monde et les autres, en favorisant les partenariats avec les acteurs culturels, sociaux ou économiques locaux

- → Mettre en place des alliances éducatives innovantes entre les écoles (des différents réseaux présents sur la commune) et les partenaires locaux de l'enseignement
- → Favoriser les projets « culture-enseignement » et développer la pratique artistique collective dans les milieux scolaires[1]
- → Collaborer à une politique d'initiation aux sports dès le plus jeune âge
- → Développer, en lien avec le secteur associatif, le recours aux outils pédagogiques et didactiques de l'Education relative à l'Environnement et au Développement durable (ErE-EDD)

[1] Voir aussi la Fiche Culture

- → Former les élèves à la vie relationnelle et sexuelle (avec une ouverture aux différentes orientations) par le recours à des intervenants extérieurs, en partenariat avec les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) et les plannings familiaux
- → Faire de l'école un lieu de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les stéréotypes liés au genre notamment au travers du projet pédagogique et d'activités ne renforçant pas les stéréotypes de genre
- → Permettre aux acteurs culturels, sportifs et socioéducatifs locaux d'utiliser les bâtiments et équipements des écoles en dehors du temps scolaire
- → Faire de l'école un atout pour le développement de projets intergénérationnels
- → Favoriser la création d'écoles de devoir et les soutenir, notamment via la formation des personnes amenées à y encadrer les élèves et via un travail en étroite collaboration avec les écoles
- → Développer et financer un véritable projet d'accueil extrascolaire de qualité, le cas échéant en inter-réseaux, notamment via la formation des personnes amenées à y encadrer les élèves et via un travail en étroite collaboration avec les écoles
- → Organiser des journées inter-réseaux de découverte des différentes activités parascolaires possibles dans la commune (sport, culture, mouvement de jeunesse, maison de jeunes …)
- → Assurer une bonne collaboration entre les équipes éducatives et les services de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse
- → Promouvoir un enseignement sur le modèle du tiers-temps pédagogique[2]
- → Inciter les écoles à se mettre en projet sur les questions d'inter-culturalité et de diversité, y compris en ce qui concerne l'homosexualité ou la transsexualité[3]
- → Soutenir les initiatives d'échanges entres élèves/enseignants/écoles des communautés francophone, germanophone et néerlandophone

Contribuer à faire de l'école un lieu de démocratie, de participation active et de citoyenneté

- → Donner un rôle accru aux conseils de participation et rassembler la communauté scolaire autour d'un projet d'établissement porteur d'avenir
- → Soutenir la mise en place de dynamiques participatives dans les écoles (conseil des élèves) et au niveau de la commune (conseil des jeunes, conseil des ados …)
- → Favoriser en inter-réseaux les partenariats susceptibles de mettre l'école en projet sur la citoyenneté et sur l'écologie (notamment via l'adoption d'un Agenda 21[4] qui veille à impliquer les écoles)

Favoriser les collaborations entre tous les réseaux d'enseignement

- → Organiser des journées inter-réseaux de découverte des différentes activités parascolaires possibles dans la commune (sport, culture, mouvement de jeunesse, maison de jeunes …)

[2] Promouvoir un enseignement sur le modèle du tiers-temps pédagogique : ne plus organiser les apprentissages selon le traditionnel découpage en « heures de cours » mais bien selon le modèle qui consiste, en tenant compte du rythme d'apprentissage des élèves, à accorder autant de temps et d'importance à l'enseignement des disciplines de base qu'aux activités d'éveil et d'éducation physique au sens large

[3] Voir des propositions concrètes de la Commission « Ecolo Nous Prend Homo » dans la *Valise*

[4] L'Agenda 21 local (A21L) est un plan d'actions pour le 21ème siècle œuvrant pour un développement durable au niveau local**.** Partiellement subsidié en Wallonie, il l'est complètement à Bruxelles – Cf. Fiche 1, axe « Lancer ou actualiser un Agenda 21 local »

→ Mettre en place des ramassages scolaires inter-réseaux, à pied ou à vélo

→ Faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les écoles (des différents réseaux présents sur la commune) et les partenaires locaux de l'enseignement

→ Rassembler tous les acteurs scolaires autour des problématiques locales

Faire confiance aux acteurs scolaires locaux et les soutenir dans la mise en œuvre d'un projet d'établissement innovant

→ Responsabiliser les directions d'établissement et les équipes éducatives en valorisant leur autonomie et leur créativité et en partant de leurs besoins et de leur expertise

→ Mettre en place des mesures pour limiter le temps consacré par les directeurs d'école aux tâches administratives, afin que ceux-ci puissent se consacrer pleinement à leur fonction première qui est le projet pédagogique de l'école

→ Garantir, dans une optique de bonne gouvernance, une gestion éthique et transparente de l'enseignement et des ressources humaines

→ Mettre en place des expériences de tutorat des enseignants les plus jeunes par leurs pairs plus anciens

→ Eviter les intrusions de la publicité dans la vie scolaire ainsi que les sollicitations commerciales et plus généralement de toute forme de promotion directe ou indirecte pour des entreprises privées

→ Mettre en place des stratégies pour veiller à ce qu'un maximum d'élèves fréquente l'enseignement maternel dès l'âge de 5 ans

Faire de l'école un cadre de vie agréable et de qualité pour les élèves qui y sont scolarisés et pour les enseignants qui y travaillent

→ Mettre l'accent sur le cadre de vie offert par l'école aux élèves et aux familles afin que celui-ci soit accueillant et convivial et pour qu'il s'ouvre sur le quartier ou le village

→ Réduire la consommation énergétique des bâtiments scolaires et inciter les écoles à mettre en place, avec la participation des élèves et par un travail pédagogique permanent, un plan et des actions visant à réduire l'empreinte écologique de l'école[5]

→ Rendre les bâtiments scolaires accessibles aux personnes et élèves à mobilité réduite

Faire des repas scolaires un levier privilégié pour la promotion d'une alimentation équilibrée, saine, de qualité et durable

→ Mettre en place un travail pédagogique à destination des enfants et des acteurs scolaires sur l'importance d'une nutrition saine et équilibrée

→ Instaurer un marché public unique inter-réseaux pour les cantines avec cahier des charges et clauses « durables »

→ Réaliser un audit participatif sur la qualité des installations sanitaires

[5] Voir aussi le paragraphe « Mettre en place une école écocitoyenne » dans la Fiche Environnement

- → Garantir que, dans chaque école, les élèves puissent avoir gratuitement accès à de l'eau potable dans un endroit propre (par exemple en installant des fontaines à eau)
- → Mettre en place des collaborations avec les acteurs locaux de la santé, de la restauration et de l'agriculture
- → Soutenir la mise en place, en partenariat avec des associations spécialisées, de potagers, de jardins et arbres fruitiers dans les écoles
- → Pour ce qui concerne les repas scolaires, veiller à tenir compte autant que possible des allergies et intolérances alimentaires qui peuvent affecter certains élèves

Bien accueillir les élèves et leur famille, en particulier lorsque ces élèves sont issus de milieux défavorisés

- → Prévoir des temps d'accueil des élèves et de leur famille pour que tous se sentent « chez eux » dans l'école qu'ils ont choisi de fréquenter
- → Garantir une égalité d'accès à l'enseignement organisé par la commune et tendre vers la gratuité
- → Garantir un accompagnement adapté et une bonne intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé
- → Veiller à ce que le projet d'établissement des écoles ambitionne de tenir compte des difficultés d'apprentissage des élèves, quel que soit leur milieu d'origine, pour faire de l'enseignement un levier d'émancipation
- → Veiller à ce que les enseignants soient formés à la détection précoce des troubles et difficultés d'apprentissages et à la remédiation ainsi qu'à la prise en compte, dans un souci d'écoute et de prévention, des problématiques familiales graves, en ce compris les cas de violences intra familiales
- → sensibiliser, notamment au moyen des journées pédagogiques et en partenariat avec l'associatif, aux besoins spécifiques de certains enfants : enfants hypersensibles, enfants à haut potentiel …

Accents selon les caractéristiques des communes

Communes bruxelloises

- → Un des secteurs les plus concernés par le boom démographique à Bruxelles est bien entendu celui de l'enseignement. Il convient donc de rappeler qu'en la matière, des leviers d'action existent au niveau communal et qu'ils doivent constituer une priorité politique :
  - o - augmenter l'offre scolaire et construire de nouveaux bâtiments ;
  - o - soutenir la mise en place de projets pédagogiques innovants ;
  - o - garantir une égalité d'accès à l'enseignement communal ;
  - o - accompagner les équipes éducatives et de direction dans l'accueil des nouveaux publics.

***

Fiche 11

ENVIRONNEMENT

Mettre en place un plan communal d'amélioration environnementale et faire des habitants des partenaires acteurs de la restauration de leur environnement

Introduction

Notre qualité de vie est intimement liée à la qualité de notre environnement. Des législations parfois ambitieuses sont mises en place, à l'initiative de l'Union européenne, de l'Etat fédéral ou des Régions, et donnent parfois de très bons résultats. Néanmoins, notre environnement continue à se détériorer dans de nombreux domaines : la perte de biodiversité s'accélère, les émissions de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter dans certains secteurs (en particulier le transport), les nuisances sonores sont plus prégnantes que jamais, l'effet sur la santé des poussières fines dans l'air préoccupe de plus en plus le monde médical et les citoyens …

A leur niveau, les communes disposent de nombreux leviers pour amplifier les politiques menées et améliorer notre cadre environnemental. Une action publique forte en matière d'environnement est donc essentielle. C'est aussi au niveau local que le citoyen peut concrètement devenir acteur de l'amélioration de son environnement. C'est dans la commune, le quartier, qu'une prise de conscience peut naître, qui débouchera sur une participation souvent suivie d'actions locales, indispensables pour compléter utilement l'ensemble des dispositifs mis en place par l'Union européenne et les Régions pour restaurer la qualité de l'environnement.

Quelle politique pour l'environnement ?

L'environnement a souvent été perçu comme un puits de ressources sans fond. Aujourd'hui, l'humain touche aux limites environnementales de la planète : nous entamons notre capital environnemental et les générations futures disposeront de moins de ressources pour satisfaire leurs besoins. Ecolo veut arrêter cette hémorragie, et promeut la durabilité forte, à savoir la volonté de conserver un patrimoine environnemental « socle », indépendamment des bénéfices ou pertes socio-économiques. On ne construira pas une société sur un désert environnemental. Toute la politique communale doit donc être guidée par la conservation de notre patrimoine naturel, voire même son réinvestissement[1]. Evidemment, les communes peuvent y contribuer.

La lutte contre le réchauffement climatique sera un des enjeux majeurs des prochaines années. Si nous voulons garder une planète viable, pour nous, pour nos enfants, des mesures doivent être prises dans les entreprises, les logements, les commerces, les transports … Et il est clair que c'est seulement avec une forte implication des communes que les objectifs ambitieux fixés pour 2020 par les Régions wallonne et bruxelloise, sur base des recommandations des scientifiques, pourront être atteints[2].

[1] Voir aussi la Fiche Vers la transition écologique de la commune
[2] Voir aussi la Fiche Energie

Autre enjeu planétaire qui trouvera bien évidemment des concrétisations locales : le maintien de la biodiversité. Là aussi, la commune a un rôle important à jouer, pour inciter, montrer l'exemple (dans les espaces verts publics notamment) et contribuer à ce que chacun agisse à son niveau, dans son jardin[3].

L'amélioration de la santé par l'amélioration de la qualité de l'environnement est un autre grand objectif des écologistes. La commune dispose à cet effet de capacités d'actions et de mobilisation des habitants, les premiers concernés par cette amélioration[4].

Une grande part de la population partage ces 3 objectifs et la commune a la possibilité, la responsabilité d'inciter et d'aider les habitants à être les acteurs de la restauration de leur environnement, qu'ils habitent dans des quartiers urbains ou des villages ruraux. Cette participation doit s'accompagner d'une meilleure sensibilisation, d'un meilleur accès de chacun aux informations environnementales de son quartier, de son village. L'amélioration du cadre de vie local en sera renforcée et accélérée, et permettra de diminuer l'impact d'un mauvais environnement sur la santé.

Cette implication du citoyen dans la préservation de son environnement a aussi un rôle social non négligeable, tant il est fréquent que les personnes économiquement les plus défavorisées vivent dans les environnements les plus dégradés. Les priorités de travail, les principales zones d'actions devront en tenir compte, afin de garantir le droit de chacun à un environnement sain et serein.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Mieux associer et sensibiliser les habitants à la gestion de leur environnement

- → En vue de permettre aux citoyens de s'approprier leur environnement, co-produire avec, ou à tout le moins associer en amont les habitants à l'élaboration de projets qui touchent à l'environnement et à la qualité de vie dans les quartiers ; prévoir, le cas échéant, des budgets spécifiques
- → Faire fonctionner les commissions de concertation et renforcer l'information sur les commissions consultatives et la participation aux commissions consultatives, dont la Commission consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), aux démarches participatives lancées dans le cadre des plans communaux de développement de la nature (PCDN) et aux agendas 21 locaux[5]
- → Mettre en place une table ronde agriculteurs/habitants
- → Développer et renforcer le recours à la médiation dans le traitement des problèmes d'environnement
- → Intégrer les questions d'environnement à la dynamique des maisons de quartiers (dans leur « programme » d'action et comme condition à leur subventionnement)
- → Développer les jardins, potagers, vergers et composts collectifs, y compris dans de petits espaces (terrasses, trottoirs, coin de rue …)

[3] Voir aussi le Fiche Alimentation et agriculture
[4] Voir aussi la Fiche Santé
[5] L'Agenda 21 local (A21L) est un plan d'actions pour le 21ème siècle œuvrant pour un développement durable au niveau local**.** Partiellement subsidié en Wallonie, il l'est complètement à Bruxelles – Cf. Fiche 1, axe « Lancer ou actualiser un Agenda 21 local »

- → Développer des actions de sensibilisation visant à encourager le citoyen à prendre des mesures concrètes de protection (adoption au niveau communal d'une espèce emblématique locale à protéger, parrainage d'arbres, de ruchers, de nichoirs …)
- → Faciliter l'accès à l'information en matière d'environnement, notamment via internet
- → Soutenir les entreprises pour qu'elles deviennent plus vertes : engagement d'un facilitateur pour leur intégration dans les quartiers, développement d'écozonings, actions vers les commerces (déchets, énergie)…
- → Créer un site internet coopératif sur l'amélioration de l'environnement local
- → En partenariat avec les associations locales, mettre en place un service éco-citoyen chargé notamment d'entrer en contact avec les habitants pour :
  - promouvoir les gestes et les choix de consommation et de produits qui réduisent l'empreinte écologique[6] ;
  - favoriser le compostage par la formation au compostage à domicile ;
  - développer les possibilités de compostage collectif ou communal ;
  - promouvoir les parcs & jardins au naturel ;
  - promouvoir les plantations à front de rue et autour des arbres d'alignement ;
  - informer sur l'installation de toitures et façades vertes ;
  - faciliter l'émergence de projets de quartiers verts ;
  - sensibiliser et éduquer à l'utilisation rationnelle de l'eau ;
  - mieux informer et sensibiliser les ménages aux rejets de leurs eaux ménagères et aux risques de l'incinération des déchets à domicile ;
  - faire connaitre les alternatives à l'usage des pesticides ;
  - communiquer positivement par rapport à la prévention des déchets, au tri et au recyclage ;
  - susciter et soutenir les démarches éco-citoyennes des écoles, des groupements, des entreprises.

Réaliser tout au long de la mandature un tableau de bord de l'environnement local et le rendre accessible au public

- → Réaliser un bilan carbone de la commune via une méthode standardisée. Cette approche vise à l'aide à la décision. Le bilan carbone est complémentaire à l'audit énergétique
- → Etablir l'empreinte écologique de la commune
- → Détailler certains cadastres en fonction de l'environnement local, en complément aux outils mis en place au niveau régional : bruit, antennes GSM et WIMAX, établissements soumis à permis d'environnement, état des sols, récupérateurs et recycleurs de déchets, zones de protection des captages … en localisant également les projets et équipements positifs pour l'environnement (parcs à conteneurs, sites de compost collectifs, stations cambio, parkings vélo, le recensement des sites de grand intérêt biologique (SGIB) et l'évaluation des principaux services écosystémiques …). Dans les communes rurales, établir un cadastre annuel de la qualité des eaux de la commune (rivières, ruisseaux, nappes...) et le rendre public
- → Mettre en place et tenir à jour un site internet reprenant l'ensemble de ces informations en donnant la possibilité à tout citoyen intéressé d'y accéder directement dans un local de la commune

[6] Voir par exemple http://www.notre-planete.info/ecologie/developpement_durable/ecocitoyen.php

Donner la priorité aux actions de prévention (déchets, bruit, air …)

- → Etablir un plan de prévention des déchets élargi à toutes les catégories de déchets, (pas uniquement les déchets ménagers et assimilés), en cohérence avec les plans existants aux autres niveaux et axés sur la sensibilisation et l'éducation, la mise en place de nouvelles structures de collecte (donneries, ilots de tri dans l'espace public ...) et prévoyant des mesures de contrôle efficaces
- → Mener une politique de prévention en matière d'autorisation de déversements des eaux usées pour les entreprises
- → Prévoir des mesures de prévention des inondations dans les travaux communaux et lors de l'attribution de permis par la commune[7];
- → Mettre en place des incitants communaux à l'économie d'énergie[8]
- → Diminuer et réglementer la circulation routière dans les quartiers résidentiels en vue de réduire les nuisances sonores et la pollution atmosphérique, et tenir compte du bruit pour l'aménagement des voiries (choix des matériaux, vitesse, radars …)
- → Utiliser les outils urbanistiques pour limiter la pression publicitaire (moteur de consommation) dans la commune

Développer et soutenir les actions en matière de santé et d'environnement

- → Remplacer les conduites d'eau en plomb par des conduites en matériau évitant le bisphénol A
- → Favoriser la consommation de l'eau de distribution, à la maison mais aussi dans l'Horeca, les espaces publics ou les écoles via des fontaines à boire
- → Aider les habitants à remédier aux pollutions intérieures par la diffusion d'information et la mise en place d'un guichet-conseil
- → Lutter contre l'utilisation de produits chimiques par les particuliers et les industries locales[9]
- → Veiller au respect de l'interdiction de l'incinération des déchets à domicile
- → Améliorer la qualité de l'air, principalement au niveau des particules fines causées par les véhicules diesel, notamment en diminuant la pression automobile, en généralisant les zones 30 et en développant les zones de basse émission au niveau de la commune
- → Favoriser le développement de cantines durables en particulier dans les écoles (notamment en lien avec des jardins potagers pédagogiques)[10]

Montrer l'exemple dans les services communaux et les marchés publics

- → Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les cahiers des charges des marchés publics passés par les communes
- → Généraliser l'achat de véhicules « propres » et tenir compte de l'écoscore
- → Edicter des normes sonores strictes pour les engins communaux (tondeuse, balayeuse), notamment pour limiter le bruit ou les émissions

[7] Voir la proposition « Mettre progressivement en place un plan communal d'amélioration environnementale »
[8] Voir aussi la Fiche Energie
[9] Voir aussi la Fiche Alimentation et agriculture
[10] Voir aussi la Fiche Alimentation et agriculture

- → Réaliser et rénover des bâtiments exemplaires en matière de consommation d'énergie et d'utilisation de matériaux durables, afin notamment de réduire la facture d'énergie dans les bâtiments communaux
- → Aménager, rénover et construire des bâtiments communaux favorisant la biodiversité : avoir un Coefficient Biologique de Surface élevé, prévoir des toitures vertes, des emplacements pour nichoirs à hirondelles, chauves-souris etc., entourer les bâtiments de plantations en pleine terre constituées d'espèces indigènes, faire grimper du lierre en façade…
- → Développer une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie sur le modèle des Plans Locaux d'Action pour une Gestion de l'Énergie mis en place à Bruxelles
- → Utiliser des produits et matériaux sains (nettoyage, entretien des espaces verts, peintures, papier recyclé …) dans tous les services et bâtiments communaux, particulièrement dans les crèches et les écoles
- → Impliquer les services communaux dans les programmes existants (fauchage tardif, parcs et jardins sans pesticides, placement de ruchers et de nichoirs, combles et clochers, communes sans OGM, mesures agroenvironnementales, contrats de rivières …)
- → Politique de déplacement pour les employés communaux (incitation à prendre les transports publics, le vélo … plutôt que la voiture)
- → Réduire les déchets produits par l'administration communale (tri sélectif, bouteilles en verre, impression recto-verso …).
- → Gérer écologiquement les espaces verts en supprimant l'utilisation de pesticides et y favoriser la plantation d'espèces végétales locales[11]
- → Concevoir et aménager des espaces publics où l'utilisation du béton est réduite (remplacé par de la végétation et de l'herbe) notamment pour limiter l'imperméabilisation des surfaces
- → Garantir et valoriser/restaurer la présence de l'eau dans les espaces publics
- → Revenir autant que possible aux connexions filaires en lieu et place du WiFI et téléphone DECT dans les bâtiments qui dépendent de la commune particulièrement dans les crèches, les écoles, les maisons de repos, les hôpitaux, mais aussi les locaux de l'administration communale ou du CPAS
- → Mettre en place une méthode rigoureuse de gestion de l'environnement sur le principe de l'amélioration continue « planifier, mettre en œuvre, contrôler, adapter » au travers d'un système de gestion environnementale certifié, tel que ISO 14.000 ou mieux EMAS

Mettre progressivement en place un plan communal d'amélioration environnementale

Intégrer les enjeux d'environnement et de durabilité dans les plans communaux de développement (Bruxelles) ou dans les schémas de structure (Wallonie).

- → Retrouver un peu de calme et limiter le bruit :
  - diminuer la part de la population soumise à des niveaux de bruit supérieurs à 55 décibels dB(A)[12] ;
  - être attentif à définir les conditions d'installation et d'exploitation des équipements bruyants, que ce soit dans le secteur économique ou dans les logements (pompes à chaleur par exemple), mais également pour les chantiers ;

[11] A titre d'exemple et pour se convaincre de la faisabilité de parc zéro pesticide : c'est le cas à Bruxelles pour tous les espaces verts régionaux
Voir parallèlement l'accompagnement proposé par l'asbl Adalia http://www.adalia.be/vpage.php?id=19
[12] Echelle du bruit : voir par exemple http://www.moinsdebruit.com/le-bruit/lechelle-du-bruit.html - Décibel et dB(A) voir http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9cibel

- interdire les dispositifs de type « Mosquito » ;
- limiter par règlement de police les bruits de voisinage et encourager la médiation ;
- développer des règlements de police qui limitent l'utilisation des outils motorisés (souffleries, tondeuses, quad …) ;
- prendre en compte le bruit dans les permis d'environnement et d'urbanisme (conception du bâtiment, conditions d'isolation phonique …), dans la gestion des voiries, dans le choix des matériaux ... ;
- généraliser les zones 30 dans les zones résidentielles et/ou densément peuplées en garantissant leur respect par des radars et par des aménagements spécifiques des voiries.

→ Favoriser la biodiversité, les espaces verts publics et la protection de la nature :
- s'inscrire dans une stratégie active pour stopper le déclin de la biodiversité, notamment via la mise en œuvre d'un PCDN[13] ;
- développer un maillage de zones naturelles vertes et bleues notamment pour ramener espaces verts et zones aquatiques en milieu urbain ;
- favoriser la plantation d'espèces végétales locales dans les propriétés communales, l'espace public, mais également dans les permis d'urbanisme délivrés ;
- protéger et végétaliser les intérieurs d'îlots dans les villes, notamment dans le cadre des contrats de quartier ou des primes à la rénovation ;
- favoriser les alternatives aux pesticides ;
- créer une prime à la plantation de haies ;
- respecter les interdictions d'abattage des arbres durant les périodes de nidification, adopter un règlement soumettant tout abattage à permis préalable garantissant le cas échéant la replantation ;
- soutenir la mise en œuvre des zones Natura 2000 ;
- lutter contre les plantes invasives ;
- augmenter la surface d'espaces verts accessibles au public - en particulier dans les quartiers densément peuplés - via des projets participatifs avec les riverains ;
- favoriser le développement de mesures agroenvironnementales et stimuler les meilleures pratiques agricoles pour préserver le maillage écologique[14] ;
- insérer dans les règlements communaux (règlement communal d'urbanisme) une obligation de compenser la biodiversité (à l'endroit même ou à un autre endroit) lorsque celle-ci est détruite par le projet[15] ;
- en Wallonie, préserver l'intégrité des forêts anciennes lors de l'approbation de nouveaux plans d'aménagements des forêts communales
- en Wallonie, mettre en œuvre la « circulaire biodiversité »[16] dans les bois communaux et l'encourager dans les bois privés.

→ Améliorer la qualité de l'air :
- favoriser les transports en commun et la mobilité douce[17] ;
- aménager des zones de basse émission, dont l'accès est réservé aux véhicules moins polluants ou interdit aux véhicules ou dans lesquelles certaines activités polluantes sont restreintes voire interdites ;
- définir des « zones de convivialité » réservées, à certains moments de la journée ou certains jours de la semaine, aux modes de transports doux ;
- multiplier les poumons verts ;
- inscrire des conditions protectrices dans les permis d'environnement et contrôler les rejets ;
- inscrire la commune dans l'avenir énergétique[18] ;
- lutter contre les pollutions intérieures ;
- améliorer la performance environnementale des véhicules des pouvoirs communaux ;
- réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux.

[13] Plan Communal de Développement de la Nature : http://biodiversite.wallonie.be/fr/pcdn.html?IDC=3158
[14] Voir aussi la Fiche Alimentation et agriculture
[15] Voir Valise : règlement de Villers-le Bouillet
[16] Nom complet = Normes de gestion pour favoriser la biodiversité dans les bois soumis au régime forestier. Complément à la circulaire n°2619 du 22 septembre 1997 relative aux aménagements dans les bois soumis au régime forestier
[17] Voir aussi la Fiche Mobilité
[18] Voir aussi la Fiche Energie

→ Favoriser la gestion durable et intégrée de l'eau :
- mieux informer les consommateurs ;
- délimiter les zones de protection autour des captages et prendre des mesures préventives avec les riverains afin d'améliorer la qualité de l'eau potable ;
- généraliser la tarification progressive et solidaire de l'eau ;
- placer progressivement des compteurs individuels au sein des logements publics communaux ;
- prendre des mesures transversales de lutte contre les inondations qui s'attaquent tant aux causes (urbanisme, imperméabilisation des sols, disparition des cours d'eau …) qu'aux conséquences (bassin d'orage, digues, noues, puits d'infiltration, bassins de rétention, citernes, toitures vertes …) ;
- initier les travaux d'égouttage pour terminer les réseaux acceptés et raccordés aux stations d'épuration construites ou planifiées et vérifier l'état des réseaux d'égouts ;
- encourager la récupération de l'eau de pluie via permis d'urbanisme et primes ;
- encourager l'utilisation de l'eau de pluie par des campagnes de sensibilisation et d'information ;
- favoriser les égouts séparatifs pour l'eau de pluie et faire réapparaître l'eau en milieu urbain là où c'est possible ;
- participer activement à la révision des plans d'épuration, notamment en favorisant les techniques naturelles ou extensives dans les zones rurales ;
- soutenir une épuration individuelle de qualité dans les zones non raccordées aux égouts ;
- favoriser l'épuration autonome collective dans les zones ad hoc ;
- gérer les fonds de vallée de façon écologique ;
- éviter le curage brutal des cours d'eau, faciliter l'accessibilité des berges et assurer leur protection comme zone naturelle de débordement ;
- encourager la création de mares et autres pièces d'eau accueillantes pour la faune et la flore sauvages.

→ Amplifier la gestion écologique des déchets :
Au-delà de la mise en œuvre d'un plan de prévention déjà évoquée,
- favoriser l'enterrement des bulles à déchets ;
- organiser la collecte porte-à-porte des déchets de cuisine et de jardin ;
- étendre la collecte porte-à-porte des papiers-cartons et des PMC à l'ensemble des autres emballages ;
- réduire au maximum, sinon supprimer la partie forfaitaire de la taxation déchets notamment en transformant les taxes forfaitaires sur les déchets ménagers en un payement proportionnel au poids des déchets produits par les ménages, ou si ce n'est techniquement pas possible, proportionnel au volume (sacs payants). Le passage au conteneur à puces pour les déchets résiduels sera généralisé dans les zones où c'est techniquement possible, de façon à diminuer au maximum la production de déchets et donc la facture pour les citoyens ;
- promouvoir les sacs en papier chez les commerçants plutôt que les sacs en plastique ;
- organiser la réutilisation des encombrants, par exemple en soutenant une « ressourcerie » d'économie sociale au niveau local ou intercommunal, ou en mettant en place une « donnerie » ;
- veiller à ce que les déchets collectés sélectivement soient effectivement recyclés ;
- encourager les entreprises, et en particulier les PME et les indépendants, à mettre en œuvre la hiérarchie de gestion des déchets :
    1. prévention
    2. réutilisation
    3. recyclage
    4. valorisation
    5. élimination

  Le cas échéant, contribuer au développement de nouvelles activités économiques, notamment par des actions d'information ou en suscitant des synergies ;
- être attentif aux conditions optimales de gestion des déchets dans le cadre de l'octroi des permis d'environnement ;
- généraliser les poubelles publiques de tri sélectif ;
- proposer aux citoyens un service de prêt de matériel permettant de réduire les déchets (ex : broyeur de végétaux).

→ Développer une politique de propreté publique[19] :
- prévention primaire :
  - décourager les emballages jetables (projet de consigne sur les canettes dans la Déclaration de politique régionale (DPR) ;
  - établir une cartographie des points noirs pour gérer la prévention secondaire possible et pour savoir où focaliser les surveillances.
- prévention secondaire :
  - favoriser l'adoption citoyenne des endroits vides et les transformer en lieux d'expression pour art graphique de la rue/tags (peu applicable pour le bord des routes) ;
  - veiller à la fermeture des endroits vides ;
  - réduire les orifices des poubelles permettant la dépose-minute voire retirer celles qui ne peuvent pas faire l'objet d'un contrôle social.
- mettre des moyens de surveillance et de sanction (amendes administratives …) ; dans la mesure du possible, remplacer l'amende par un travail d'intérêt général de nettoyage (prise de conscience) ;
- sensibiliser selon des approches efficaces (voir les théories de l'engagement et de l'action raisonnée[20]) ;
- nettoyage :
  - donner un statut et une visibilité aux agents de propreté ;
  - dans la mesure du possible, faire enlever des déchets ou tags via des personnes chargées de travaux d'intérêt général ;
  - organiser des opérations propreté avec les riverains (bords de route) ;
  - créer des collaborations avec la population pour le nettoyage de leur quartier.

→ Réduire les pollutions électromagnétiques :
- consacrer le principe de précaution comme base de la politique en matière de protection de la santé tant pour les anciennes antennes que pour l'installation de nouvelles ainsi que pour tous les systèmes de communication par ondes ;
- être attentif au respect de la norme d'exposition régionale et plaider auprès de la Région pour l'adoption d'une norme d'exposition inférieure à 5 mW/m² (+/- 1,3 V/m) à tout moment[21], à l'intérieur des lieux de vie ;
- lorsque la commune dispose d'une marge de manœuvre,
  - définir, tant pour les lignes haute tension (LHT) que pour les émetteurs à haute fréquence, des zones à l'intérieur desquelles sera exclue toute activité permanente et a fortiori toute habitation ;
  - adapter les tracés de nouvelles lignes éventuelles en fonction de ces zones ;
  - exiger l'analyse de la pollution électromagnétique dans toute étude d'incidences de tels projets.
- revenir autant que possible aux connexions filaires en lieu et place du WiFI et téléphone DECT dans les bâtiments qui dépendent de la commune, particulièrement dans les crèches, les écoles, les maisons de repos, les hôpitaux, mais aussi dans les locaux de l'administration communale ou du CPAS ;
- prévoir des campagnes d'information et de sensibilisation auprès de la population pour promouvoir, en terme de santé publique, le meilleur usage possible des appareils fonctionnant avec rayonnement électromagnétique.

→ Réduire la pollution lumineuse :
- choisir des appareils d'éclairage urbain économiques orientés vers le sol et modulables en fonction de l'heure ;
- encourager le même type d'éclairage pour les aménagements privés dans le cadre de l'octroi des permis.

[19] L'efficacité dans ce domaine est difficile à atteindre => synthèse des réflexions de l'Atelier propreté publique du 27 mars 2010 - voir aussi le power-point sur http://www.eluslocaux.ecolo.be/207/proprete_publique_20100324_2.pdf
[20] « L'homme agit et pense en fonction de ses actes antérieurs. Pour amener une personne à agir comme on le souhaite, il convient donc, avant toute chose, d'obtenir d'elle un acte, l'acte le plus à même de la prédisposer à faire ce qu'on attend d'elle ». Voir le powerpoint précité
[21] Ce qui correspond à 1 mW/m² (0,6 V/m) en moyenne sur 24h

→ Améliorer la qualité des sols :
- réduire le nombre de terrains pollués par la mise en place d'une politique de dépollution mais aussi de prévention, avec l'aide des Régions ;
- contribuer au maintien de la qualité des sols dans les espaces naturels, agricoles, forestiers, les parcs et jardins, notamment en y défavorisant le recours aux produits chimiques, en limitant strictement les aires de feu, en luttant contre le piétinement, en utilisant des matériaux neutres pour les chemins et sentiers ;
- mener une politique active pour assainir progressivement les friches et carrières ;
- lutter contre les décharges sauvages par un renforcement du contrôle des sites délicats et des sanctions.

→ Contribuer à la transition écologique des communes :
- promouvoir une économie de fonctionnalité : remplacer l'acquisition d'un bien par l'utilisation d'un service, ceci étant applicable pour les services communaux et pour les citoyens ;
- promouvoir les cycles de matières fermés (le déchet d'un processus est la matière première d'un autre) tels que l'approche « du berceau au berceau » plus connue par son appellation anglaise « cradle to cradle » ;
- promouvoir l'imitation de la nature telle que le biomimétisme[22].

Mieux sanctionner les incivilités et infractions environnementales

→ Améliorer la police de l'environnement en créant dans chaque zone de police une cellule de policiers formés au droit de l'environnement et chargés de développer des stratégies d'identification des délinquants de l'environnement, en collaboration avec les services communaux

→ Mettre en place – si ce n'est déjà fait - un règlement communal relatif à la délinquance environnementale accompagné d'un mécanisme d'amendes administratives et de remise en état des lieux

→ Engager un agent constatateur et faire en sorte que la commune dispose des services d'un fonctionnaire sanctionnateur (communal ou provincial)

→ Mettre en place une collaboration efficace avec les services régionaux de la police de l'environnement

→ Appliquer le principe du pollueur-payeur.

***

[22] Le biomimétisme (bio = vie et mimesis = imiter) est une discipline nouvelle qui étudie les meilleures idées de la nature pour ensuite s'en inspirer dans une perspective d'accroissement de la soutenabilité écologique de la production humaine

Fiche 12

FINANCES COMMUNALES

Assurer une gestion éthique, équitable et rigoureuse des finances communales et de l'administration

Introduction

Depuis sa création, pour tous les niveaux de pouvoir, y compris au niveau de la commune, Ecolo accorde une importance capitale à l'éthique et à la déontologie dans la gestion du bien public. Ce choix s'accompagne d'une volonté de bien faire les choses pour avoir des communes agréables à vivre pour chacun et chacune. Naturellement, notre éthique se traduit par le désir d'une gestion financière et administrative équitable et rigoureuse, au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

Les communes réalisent elles-mêmes ou participent à une partie très significative des investissements au bénéfice de la population ; voiries, parcs et espaces verts, écoles, bâtiments administratifs, CPAS, logements publics, infrastructures sportives et culturelles, maisons de jeunes et autres. Ces investissements sont, le plus souvent, financés en large partie par les budgets communaux. Au-delà des seuls investissements, les communes développent également un grand nombre de politiques essentielles pour la population. C'est dire si les budgets communaux et leur bonne gestion, ainsi que le bon entretien des biens publics, constituent des enjeux capitaux pour le bien-être de tous.

Les moyens financiers des communes proviennent de cinq sources : fiscalité communale, dotation générale des Régions, subsides (enseignement, RIS …), prestations et recettes financières (dividendes et emprunt). La fiscalité elle-même se compose de trois éléments: la taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IPP), les centimes additionnels au précompte immobilier (PrI) et la fiscalité communale propre généralement diverse.

La proportion de chacune de ces catégories et sous-catégories dans le budget communal varie d'une commune à l'autre en fonction notamment de leur capacité fiscale. Les communes où le revenu moyen par habitant est élevé, celles qui abritent un nombre important de bâtiments de qualité sont évidemment avantagées du point de vue de l'IPP ou du PrI (dans un rapport de 1 à 5, par exemple, pour l'IPP et plus encore pour le PrI) ! Cette situation conduit souvent les communes les plus pauvres à lever des centimes additionnels supérieurs pour compenser leur faible rendement…

Chaque Région attribue annuellement à chaque commune une dotation, au titre de financement général de son action. Ce mécanisme, encore appelé Fonds des communes, constitue ainsi, au niveau de chaque Région, un outil de solidarité régional entre toutes les communes, visant à accorder à chacune d'entre elles un montant fixé sur base de critères visant, quoique de manière imparfaite, à représenter ses besoins.

Déjà souvent bien fragiles, les finances communales souffrent également des nouvelles missions ou obligations qui sont successivement mises à charge des communes – ou des CPAS – par une autorité supérieure, en particulier par l'Etat fédéral, sans toujours y lier les moyens financiers correspondants : réforme des polices, accueil des réfugiés, autonomie accrue en matière de sanctions administratives, sécurité civile … Certaines mesures budgétaires annoncées par l'Etat fédéral pourraient encore accentuer la dynamique. Combinés à la réduction voire la fin des dividendes des intercommunales d'énergie et à la disparition du Holding communal, ces éléments mettent en difficulté – ou aggravent – la situation financière de bon nombre de communes.

Quelle politique pour les finances communales ?

Répondre à cette question nécessite de définir des axes d'action, non seulement au niveau communal mais aussi aux autres niveaux de pouvoir.

Aux autres niveaux de pouvoir, il est essentiel pour Ecolo de renforcer la solidarité entre les communes et l'équité à l'égard des citoyens

Pour Ecolo, il est essentiel, au niveau régional, de renforcer la solidarité entre toutes les communes. Ainsi, il s'agit d'augmenter le fonds des communes par une régionalisation de certains tranches d'impôts locaux et d'optimaliser les critères de répartition pris en compte, afin notamment d'accroître la mise en commun des ressources et la prise en compte des externalités, c'est-à-dire des services prestés par une commune au bénéfice de citoyens qui n'y résident pas et qui, dès lors, ne contribuent pas à son financement. Il est également indispensable d'attribuer aux communes les moyens correspondant aux nouvelles missions qui leur sont confiées.

- → Assurer une fiscalité équitable
  En ce qui concerne la perception de l'impôt, chaque commune selon sa situation spécifique et de manière autonome, doit équilibrer équitablement la contribution de ses citoyens par la voie de l'impôt des personnes physiques et par le précompte immobilier. Les communes les plus pauvres doivent pouvoir bénéficier d'un mécanisme renforcé de solidarité entre les communes via le Fonds des communes.
- → Améliorer le fonctionnement du Fonds des communes dans un triple but : prendre davantage en compte les différences entre communes en termes de capacité fiscale ; considérer le rôle de pôle joué par les métropoles, villes et centres ruraux afin d'intégrer les externalités et coûts de centralité ; améliorer sa transparence et sa prévisibilité.
- → Refinancer le Fonds des communes en tant qu'outil de solidarité entre toutes les communes, à travers la régionalisation d'une part des taxes additionnelles communales (IPP et PrI) – par exemple le premier pourcent de la taxe additionnelle à l'IPP et les 100 premiers additionnels au Précompte immobilier – et la redistribution entre les communes à l'intérieur du Fonds des communes d'autre part.
- → Accompagner toute nouvelle délégation de compétences du transfert des moyens financiers permettant de les assumer
- → Objectiver davantage les flux entre Régions, Communautés et communes ; il s'agit essentiellement d'objectiver au maximum les mécanismes de subvention. Aujourd'hui, certains fonds de financement (tels les entretiens routiers) ont été transformés en droits de tirages proportionnels aux kilométrages de voirie. Nous proposons que l'ensemble des fonds distribués aux communes le soient sur base de critères objectifs.
- → Favoriser une diminution du taux de TVA appliqué à une série d'investissements d'intérêt collectif.

Au niveau communal, Ecolo souhaite développer des politiques ambitieuses aussi sur le plan des finances communales

- → En mettant en œuvre une gestion durablement saine des finances communales
- → En repensant la fiscalité communale en fonction des objectifs de développement durable local
- → En répondant à la situation de crises par l'innovation, la participation et la coopération

→ En développant une gestion financière éthique

→ En introduisant et systématisant l'analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité femmes-hommes (gender budgeting)

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Mettre en œuvre une gestion durablement saine des finances communales

→ Respecter un équilibre budgétaire
A l'image du budget de toutes les familles, le budget communal ne peut connaître des déficits répétés ou structurels, il doit respecter un équilibre budgétaire permettant à la commune d'assurer ses missions durablement.

→ Utiliser les meilleurs outils de gestion
La gestion du bien communal doit faire intervenir les outils de gestion les plus modernes, notamment sous forme de comptabilité informatisée.

→ Planifier la gestion communale sur plusieurs années
Dès son installation, la nouvelle majorité communale devrait déposer un budget pluriannuel voire de législature qui reprendrait les grandes options sous forme de plan d'entretien, de rénovation et d'investissements neufs dans les infrastructures communales, la prévision de l'évolution des frais de fonctionnement, des amortissements et l'évolution des ressources financières futures (impôts, taxes et rétributions diverses). Ce budget de législature devrait faire l'objet d'une mise à jour annuelle pour en contrôler la réalisation, l'évolution et son adaptation.

→ Développer les synergies positives
Le développement de synergies de gestion entre communes voisines doit être recherché et développé si elles permettent de susciter des économies d'échelle et une amélioration de la qualité du service au public.
Ainsi, les communes, notamment celles de petite taille, peuvent établir des liens, des collaborations (conventions entre communes, marchés conjoints, asbl paracommunales, initiatives de monnaies complémentaires, partenariats public-citoyen …) pour des investissements lourds qui peuvent être partagés, pour une meilleure coordination des actions ou pour la réalisation de projets communs[1].
Quand ces synergies aboutissent à la création d'outils intercommunaux, la qualité du service aux citoyens et le contrôle démocratique doit naturellement être autant au centre de leur fonctionnement que lorsque la commune assure elle-même la gestion …

→ Apporter une réelle attention à la responsabilité des administrateurs désignés dans les intercommunales et sociétés auxquelles la commune participe
Pour éviter que les communes ne soient demain confrontées à des évènements similaires à ceux qui ont frappé Dexia et le Holding communal, il est important de développer une culture de responsabilité des administrateurs. Cela implique notamment une compétence adéquate des administrateurs, le souci d'une gestion inscrite dans la durée et attentive aux objectifs des politiques publiques et un suivi transparent des décisions prises.

[1] Il existe déjà de nombreux exemples de coopération entre petites communes : des plans communaux de mobilité ont pu être établis pour un ensemble de 4 communes, des engagements en commun de conseillers spécialisés (CATU, conseiller énergie) ont permis que de toutes petites communes disposent quand même de conseils pointus, des machines plus onéreuses mais plus respectueuses de l'environnement ont pu être achetées et partagées.

→ Investir dans la production locale d'énergies renouvelables
Le développement de collaborations avec des promoteurs ayant un projet sur le territoire communal dans le domaine des énergies renouvelables (éolien, biométhanisation …) ou à défaut la mise en place d'un projet d'investissement local dans ce domaine, sont des sources d'investissement porteuses pour les communes. Ces investissements durables et locaux favorisent l'autonomie énergétique de la commune et peuvent générer pour celle-ci un rendement financier intéressant.

→ Maîtriser les techniques financières adaptées au contexte communal
La crise financière internationale et la crise bancaire ont montré les limites du système financier actuel et posent des hypothèques sur le financement futur des autorités locales. Les autorités communales ne doivent recourir qu'aux techniques classiques de financement qui ont fait leurs preuves et qui sont sans aucun risque financier pour elles.
Afin d'aider les communes dans cet objectif, il faut redéployer une banque publique permettant la collecte de l'épargne publique en vue de l'investir dans le bien public, notamment pour les communes qui le souhaitent. Cette nouvelle banque portant une attention spécifique aux projets des communes se verra interdire d'intervenir dans des opérations spéculatives ou d'utiliser des techniques de financement hasardeuses mettant l'épargne publique en danger.

→ Maîtriser les partenariats public-privé
Le recours au Partenariat public-privé (PPP) pour le financement, la construction, la maintenance et le fonctionnement d'infrastructures publiques doit être sérieusement balisé, en application des principes suivants :
- les PPP n'ont pas et ne doivent pas avoir pour objectif de conduire à la privatisation des domaines relevant de l'intérêt général, et en particulier de ceux qui concernent les services d'utilité publique ;
- le choix de recourir à un PPP doit s'appuyer sur une analyse comparative coûts/bénéfices du PPP par rapport à un investissement public classique ;
- les PPP doivent générer des retombées positives pour la collectivité à l'initiative du partenariat, notamment en termes d'emploi ;
- les PPP qui, au-delà du financement de l'investissement de départ, confieraient à des entreprises privées la maintenance et l'exploitation d'infrastructures ou de services essentiels à la population (école, hôpitaux publics,…) doivent être écartés. Une simulation des effets en cas de dysfonctionnement, permettrait à cet effet d'évaluer s'ils présentent des risques sociaux, environnementaux ou sanitaires majeurs. Dans ce cas, il vaut mieux confier ces missions à des PPP à but non lucratif où le partenaire privé est une ASBL ou une fondation dont l'objet est d'assumer une mission de service d'intérêt général ;
- les PPP doivent impérativement respecter les principes qui fondent les services publics (continuité, égalité et mutabilité) ;
- les partenaires privés les 'mieux disant', notamment quant aux conditions de travail ou aux conditions environnementales au sein des entreprises prestataires, doivent être privilégiés ;
- la définition des objectifs, la négociation, l'encadrement et le contrôle des PPP doivent rester aux mains des pouvoirs publics afin de garantir un équilibre dans la relation entre les acteurs privé et public ;
- la capacité d'expertise générale et spécifique des administrations doit être préservée afin de leur permettre de contrôler la mission déléguée tant sur son fonctionnement que sur ses finalités et d'assurer à l'avenir les missions déléguées au secteur privé ;
- afin de limiter le risque de 'dilution' des actifs publics et de perte de contrôle sur leur valeur foncière, l'aliénation des biens immeubles et la constitution de droits réels sur ceux-ci doivent être impérativement limitées dans le temps (maximum 30 ans).

Les Unions des villes et communes de chaque région doivent, le cas échéant, être en mesure d'aider les communes à s'assurer que ces principes peuvent ou non être rencontrés lorsqu'elles envisagent le recours à un PPP et, si un projet est élaboré, vérifier que les conditions sont respectées.

Repenser la fiscalité communale

→ Instaurer une fiscalité solidaire
A l'image de la fiscalité en général, la fiscalité communale doit reposer sur les principes de progressivité (A chacun selon ses moyens), de solidarité et d'efficacité. Les taxes, rétributions et amendes doivent aussi servir chaque fois que possible d'incitant à l'adoption de comportements favorisant le respect de l'espace public, le respect et la protection de l'environnement, l'amélioration de la performance énergétique des logements et des bâtiments.

→ Instaurer une fiscalité sur la publicité envahissante
L'installation de panneaux publicitaires et la distribution de folders et dépliants publicitaires à but commercial doivent être découragés et faire l'objet d'une mise à contribution adéquate. Les journaux locaux contenant un pourcentage suffisant d'articles d'informations locales sont dispensés de cette taxation.

→ Appliquer le principe pollueur-payeur particulièrement en :
- réduisant au maximum, sinon en supprimant la partie forfaitaire de la taxation déchets, notamment en transformant les taxes forfaitaires sur les déchets ménagers en un payement proportionnel au poids des déchets produits par les ménages, ou si ce n'est techniquement pas possible, proportionnel au volume (sacs payants). Le passage au conteneur à puces pour les déchets résiduels sera généralisé dans les zones où c'est techniquement possible, de façon à diminuer au maximum la production de déchets et donc la facture pour les citoyens ;
- taxant les pylônes portant des antennes GSM et, sous réserve des limitations des circulaires budgétaires, toute autre installation émettrice de pollution électromagnétique ;
- appliquant des sanctions administratives et des redevances de nettoiement aux personnes responsables de dépôts ou incinérations sauvages.

→ Mettre en œuvre les taxes ou amendes administratives en cas d'immeubles abandonnés ou de logements inoccupés

→ Tendre vers la mise en place d'une fiscalité immobilière plus juste dans l'attente d'une refonte complète de la fiscalité immobilière
- Revoir la fiscalité sur les secondes résidences lorsque c'est nécessaire.

→ Instaurer une fiscalité propice aux services et commerces de proximité
La fiscalité communale doit favoriser *l'installation* de services et de commerces de proximité proches des noyaux d'habitat tels que marchand de journaux, boulanger, boucher, épicier, café, restaurant, pharmacien, cabinet médical, laboratoire d'analyses, coiffeur, crèche, point-poste, agence bancaire, mutuelle, service associatif, atelier d'artisan, etc., afin de favoriser l'accessibilité et la moindre utilisation des véhicules à moteur. Ces solutions peuvent, partiellement, répondre à la problématique du vieillissement et la moindre mobilité des aînés.

Répondre aux enjeux présents en changeant le paradigme : innovation, participation, coopération

La crise financière qui a éclaté en 2008 fait sentir ses conséquences de manière de plus en plus douloureuse. La déconfiture de Dexia à l'automne 2011 plongera les finances de nombreuses communes dans une situation catastrophique en termes de rentrées et de possibilités de financement.

→ Veiller à ce que le budget communal tienne compte des initiatives de création de monnaies complémentaires, condition nécessaire à leur succès
Les monnaies complémentaires (ou régionales) sont des outils qui peuvent être utilisés par les pouvoirs locaux pour relocaliser l'économie et répondre de manière plus flexible à des enjeux et initiatives locales. Sans représenter une solution miracle, les monnaies complémentaires sont un outil monétaire qui apporte une solution aux rigidités des monnaies nationales ou internationales.

→ Donner une place aux « partenariats publics-citoyens » (via la mise sur pied de coopératives d'activité, sur base de l'expérience des coopératives citoyennes) dans la gestion des finances communales

Les citoyens et les pouvoirs publics aux différents niveaux ont eu à subir les aléas d'une économie et d'une finance globalisées. Des initiatives locales répondent de manière souple à des besoins citoyens concrets sans passer par la case « finance globalisée » et en s'adaptant aux contraintes des tutelles institutionnelles. L'exemple le plus concret est la mise en place de coopératives citoyennes visant à mettre en valeur des sources d'énergie renouvelables. Augmenter l'échelle de ces initiatives nécessite l'implication des finances communales.

→ Insérer les initiatives de budgets participatifs[2] dans le budget communal aux fins de leur donner un caractère ambitieux
L'expérience montre que, pour être couronnées de succès, les initiatives de budget participatif doivent être larges et ambitieuses et permettre une réappropriation citoyenne des matières couvertes par ces initiatives. Elles doivent donc faire partie intégrante de la gestion des Finances Communales.

Développer une gestion financière éthique

Les communes disposent de trésorerie et de réserves financières parfois abondantes, ces réserves doivent être placées dans des outils financiers de bon père de famille et répondre aux critères éthiques les plus sévères. Investir « éthique » signifie placer l'argent *dans des produits financiers qui investissent uniquement dans des entreprises qui développent des activités économiques tout en respectant un certain nombre de critères sociaux, environnementaux... Ces entreprises, par exemple, ne fabriquent pas d'armes controversées, respectent les lois sociales et les droits de leurs travailleurs, ne sont pas accusées de malversations ou encore ne développent pas une partie de leurs activités dans des pays qui violent notoirement les droits de l'homme*[3]. Ainsi, les fonds de pension devraient privilégier les choix éthiques et le respect des travailleurs, des droits de l'homme et de l'environnement, ce qui implique bien entendu d'écarter les investissements dans l'industrie des armes, dans le nucléaire, dans la production de pesticides, d'OGM ou de tabac …[4]. Les placements financiers doivent s'opérer uniquement par le biais de banques locales reconnues pour leur rôle citoyen.

Introduire et systématiser l'analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité femmes-hommes (gender budgeting)

Dès l'élaboration du budget, l'analyse en termes de genre et d'égalité hommes-femmes vise à déterminer si les décisions sont susceptibles de diminuer ou renforcer les inégalités de genre. Le but de l'analyse est de progresser vers l'objectif d'égalité des femmes et des hommes[5].

→ Assurer la transparence et l'objectivité dans l'octroi de subventions
L'octroi de subventions ou d'avantages en nature aux associations culturelles et sportives doit se faire en toute transparence et en toute objectivité en fonction de services rendus à la population et en application d'un règlement approuvé par le conseil communal.

***

[2] Voir aussi fiche 6 « Démocratie »

[3] Voir Financité http://www.financite.be/docu/dossier/la-finance-ethique,fr,14,5,1,9.html – Ainsi *le Fonds flamand d'assurance soins (Vlaams Zorgfonds), créé en 1999 en vue de faire face à la croissance des dépenses non médicales suite au vieillissement de la population, place ses capitaux suivant des critères de développement durable, en respectant exclusivement le registre d'investissement d'Ethibel*.
http://www.financite.be/s-in-former/bibliotheque,fr,11,3,2,2,334.html

[4] Le cahier des charges appliqué au Fonds de pensions doit contenir des critères négatifs : *« Les critères négatifs excluent de l'univers d'investissement toute une série d'entreprises qui sont, par exemple, actives dans l'armement, l'énergie nucléaire, le tabac, les mauvais traitements aux animaux, l'alcool, les OGM, la pornographie, les pesticides, les jeux, utilisant le travail d'enfants, le travail forcé, ou encore qui appliquent des discriminations au travail ou faisant du boycott d'organisations sociales des travailleurs. »* et des critères positifs : *« Les critères positifs, dont le nombre et la teneur doivent également être définis, peuvent imposer l'investissement dans des entreprises qui ont une politique active dans les quatre domaines suivants : politique sociale interne, politique sociale externe, politique écologique et politique économique de l'entreprise. »* http://www.financite.be/s-in-former/bibliotheque,fr,11,3,2,2,334.html

[5] Voir http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/Gender_budgeting_FR_tcm337-39861.pdf

Fiche 13

INTERCULTURALITE

Favoriser les conditions du mieux-vivre ensemble

Introduction

La Belgique s'est longtemps félicitée de construire une société interculturelle plutôt que multiculturelle. Il faut cependant reconnaître que les politiques d'intégration menées n'ont pas toujours permis aux nouveaux arrivants et à leurs enfants (voire à leurs petits-enfants) de se construire une identité satisfaisante pour eux-mêmes. Les discriminations à l'emploi sont encore une réalité, de nombreux quartiers regroupent encore des familles et personnes précarisées à qui l'ascenseur social n'est pas accessible comme aux Belges d'origine.

Pour Ecolo, il faut se pencher lucidement et largement sur les difficultés liées au « vivre ensemble » et accentuer la lutte contre toutes les formes de peur et de discrimination. Si les politiques d'intégration dépendent surtout du niveau régional, les communes, en tant que partenaires actifs, peuvent dynamiser les processus régionaux mais aussi développer leurs propres dynamiques interculturelles.

Quelle politique pour favoriser le vivre ensemble ?

La pluriculturalité est une donnée incontournable de nos sociétés contemporaines. Le brassage des origines, des nationalités, des cultures, est un facteur potentiel d'enrichissement réciproque considérable, dès lors que chacun est reconnu dans ses richesses spécifiques.

Pour permettre la mise en place d'une réelle société interculturelle, il faut dès lors agir autour de 3 axes :

1. **Outiller** : connaître les lois, les institutions, les règlements qui rythment la société même dans son quotidien, pour pouvoir communiquer, et donc maîtriser la langue … il est essentiel de donner à tous les outils nécessaires à la compréhension et à l'autonomie dans la vie quotidienne
2. **Valoriser** : pour réussir l'interculturalité, il faut apprendre à se connaître, à reconnaître ses différences, dès l'enfance, non comme cause de conflit mais comme une autre déclinaison de l'humanité, comme une richesse dont chacun peut être fier. La reconnaissance et la valorisation des cultures d'origines, des identités spécifiques permettront à chacun de s'impliquer comme citoyen à part entière et d'être associé à la vie politique des communes.
3. **Décloisonner** : s'il est nécessaire pour chacun de vivre son identité, sa culture comme une richesse et une valeur en soi, il importe de soutenir la création de liens sociaux réels entre personnes vivant sur un même territoire et partageant un espace commun. C'est sur le terrain communal que ce brassage trouve essentiellement et naturellement à se développer.

Les politiques d'intégration doivent dès lors se fonder sur les principes d'égalité et permettre aux migrants de participer pleinement à la vie sociale, économique et culturelle de la société, et ce dans le respect de la diversité.

L'accompagnement intensif des primo-arrivants et des personnes actuellement précarisées ou exclues du marché de l'emploi doit être une priorité absolue afin que l'immigration devienne une réalité positive, tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre[1]

Permettre à tout un chacun de trouver sa place et de participer à la construction de la société

Les politiques d'intégration ne seront réussies que si elles se construisent avec les personnes concernées. Celles-ci doivent donc être des partenaires à part entière, organisés, faisant connaître leurs difficultés spécifiques et développant des propositions personnalisées. Les acteurs de terrain qui les accompagnent doivent pouvoir coordonner leurs actions, afin de les rendre plus efficaces.

- → Renforcer la lutte contre les discriminations à l'embauche au sein de la fonction publique communale et provinciale
- → Favoriser l'engagement des policiers issus des différentes migrations
- → Sensibiliser les interlocuteurs patronaux locaux à la lutte contre ces discriminations
- → Diffuser l'information relative aux thématiques citoyennes (gestion des déchets, transport en commun …) dans les langues d'origine des personnes
- → Développer à l'attention des populations étrangères (hors Union européenne) des campagnes d'information relatives à leur droit de vote
- → Décentraliser les antennes administratives dans les quartiers urbains, notamment les plus précarisés
- → Avec l'aide des écoles, des écoles de devoirs, des associations, renforcer et développer les cours de langues officielles pour les adultes et les enfants de la commune ne maitrisant pas la langue
- → Encourager dans le cadre de cours d'alphabétisation les initiatives qui encouragent la rencontre de l'autre et la construction d'une société interculturelle
- → Se pencher sur la question du vieillissement des personnes d'origine étrangère (par exemple, dans le cadre de la gestion de Maisons de Repos et de Soins (MRS) du CPAS)
- → Prévoir des lieux d'inhumation appropriés aux divers cultes reconnus, à des prix démocratiques, éventuellement en collaboration avec d'autres communes

Accueillir correctement les primo-arrivants : chacun-e doit être reçu-e et accompagné-e pour être familiarisé-e avec notre société, ses institutions, ses valeurs et les droits et devoirs qu'elle implique

[1] Ecolo défend aux niveaux fédéral et communautaire différentes propositions pour atteindre les objectifs d'accueil et de participation à la vie de la société dont développer le nombre de classes passerelles, soutenir un accès immédiat au marché du travail pour les citoyens des nouveaux états européens ainsi que soutenir un droit au travail pour les titulaires d'un droit de séjour : voir les programmes fédéral et communautaire

Il faut insister : maîtriser la langue d'accueil est le premier sésame de l'intégration.

- → S'impliquer dans la mise sur pied d'un parcours d'accueil des primo-arrivants (information sur nos institutions, nos valeurs et principes d'organisation de la société, les formations, les études, le système de santé …)
- → Mettre en place un kit d'accueil pour tout nouvel arrivant dans la commune reprenant l'ensemble des informations pratiques et administratives de la commune
- → Organiser des cours d'apprentissage de la langue d'accueil
- → Soutenir les activités qui permettent des échanges avec et entre femmes primo arrivantes
- → Adapter les programmes d'insertion socioprofessionnelle des CPAS au pluralisme culturel de la population mixte avec laquelle ils seront amenés à collaborer
- → Renforcer la politique d'accueil et les capacités d'accueil des Mineurs Etrangers Non Accompagnés (MENA)
- → Là où existe un centre d'accueil MENA[2] ou un centre d'accueil de demandeurs d'asile, développer au niveau communal des formes de parrainage ; il en va de même pour les personnes en parcours d'accueil
- → Parallèlement, ne pas hésiter à « partager » avec des citoyens ou groupes de citoyens des outils et services organisés par les centres d'accueil (par exemple le minibus-navette qui conduit les résidents à la gare ou en ville pourrait aussi conduire les personnes isolées habitant sur la commune)
- → Accorder au minimum aux personnes en situation irrégulière, dans le cadre du droit de chaque être humain à une aide sociale, tous les droits pleins et entiers que la loi leur donne
- → Mettre à disposition des locaux d'urgence pour les demandeurs d'asile

Valoriser le potentiel de chacun : renforcer la solidarité et la reconnaissance

Pour réussir l'interculturalité, il faut apprendre à se connaître, à reconnaître ses différences, dès l'enfance, non comme cause de conflit mais comme une autre déclinaison de l'humanité.

- → Renforcer les actions d'alphabétisation, d'apprentissage des langues officielles et d'insertion sociale et citoyenne, notamment au bénéfice des femmes d'origine immigrée
- → Reconnaître les associations culturelles réunissant des personnes d'origine étrangère et travaillant dans une perspective d'émancipation, soutenir leurs initiatives et favoriser les interactions entre elles et les autres associations
- → Etablir un cadastre de toutes les actions ou projets actifs dans le domaine de l'interculturalité, avec une attention particulière pour les associations issues des nouvelles migrations et encore inconnues des pouvoirs publics
- → Sensibiliser la population à l'enrichissement apporté par l'interculturalité
- → Créer des Maisons des Cultures et/ou des locaux communautaires communaux
- → Jouer un rôle moteur dans la concrétisation d'un pluralisme et d'un enrichissement pluriculturel, notamment en favorisant les contacts entre les populations d'origine étrangère et les écoles et les milieux associatifs
- → Offrir la possibilité de concrétiser des partenariats au sein des écoles et des structures de santé afin que les différences culturelles soient prises en compte
- → Dans le cadre des projets de cohésion sociale, intégrer le soutien à l'interculturalité

[2] http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/ajss-pro/transversalites-problematiquesbrspanaux-confins-de-laide-a-la-jeunessespan/mineurs-non-accompagnes-mena/

→ Développer les collaborations entre les ILA (Initiatives Locales d'Accueil[3])/les centres ouverts/les centres culturels/ les acteurs du parcours d'accueil

→ Dans le cadre de ces actions diverses, s'assurer de la présence et de la participation des femmes notamment primo-arrivantes

→ Construire des jumelages avec les villes et villages dans les pays d'origine

→ Veiller à laisser place aux cultures d'origines des populations de la commune dans les carnavals, fêtes folkloriques et autres évènements culturels locaux

Décloisonner la société et favoriser le brassage et les rencontres

→ De façon générale, être attentif dans tous les projets de la commune à la dimension interculturelle

→ Favoriser le brassage culturel et social au sein des établissements scolaires communaux et provinciaux (politiques d'accueil) et via une politique de « sport pour tous [4]»

→ Insérer la réflexion relative à l'interculturalité lors du développement de projets d'aménagement et d'urbanisme dans les quartiers

→ Dans les communes disposant d'un médiateur, veiller à ce que celui-ci soit formé à l'interculturalité, de façon à pouvoir intervenir auprès des pouvoirs publics ou dans les situations de difficulté de voisinage dues à des incompréhensions culturelles

→ Former les fonctionnaires communaux et de police aux relations interculturelles

→ Mettre en place des activités pour les femmes immigrées et soutenir leurs associations afin de les faire participer à la vie communale

Accueillir les gens du voyage et lutter contre les discriminations

Trop souvent, les gens du voyage sont repoussés de commune en commune et s'installent alors sur des terrains inadaptés ou de façon clandestine ; il faut briser ce cercle vicieux.
Outre les actions proposées dans les trois axes précédents, il faut développer une approche spécifique à l'égard de la population des gens du voyage.

→ Sensibiliser l'administration communale ou provinciale à cette thématique afin de développer un projet de création d'une aire d'accueil en un lieu adapté

[3] Un CPAS peut, sur base de l'article 57ter, al.2, de la loi organique des CPAS, organiser des initiatives d'accueil pour demandeurs d'asile sur base d'une convention conclue avec l'Agence fédérale d'Accueil des Demandeurs d'Asile (FEDASIL). Une initiative locale d'accueil est la plupart du temps un logement privé meublé doté des équipements indispensables.
L'Etat rembourse alors les frais liés à l'accueil de demandeurs d'asile indigents, hébergés dans une ILA. Le remboursement consiste en un montant forfaitaire de 28,63 € (indexé) par jour et par place d'accueil occupée. De plus, l'Etat rembourse également aux CPAS les frais occasionnés par des prestations médicales et pharmaceutiques.
[4] Voir Fiche Sport

→ Sensibiliser la population communale et lutter contre les préjugés, avec l'aide du Service de Médiation des Gens du Voyage de Wallonie et étendre les missions du service à Bruxelles

→ Mettre en place une procédure qui permette à l'autorité communale d'anticiper et de se positionner clairement lorsque la question du séjour des Gens du Voyage se pose et, dès lors, déployer un dispositif adéquat visant à organiser le séjour de ces familles et à limiter les inconvénients des séjours non-gérés tant pour les Gens du Voyage que pour les riverains et les différents acteurs communaux[5]

→ S'engager à examiner de façon objective les demandes de permis d'urbanisme concernant les terrains familiaux[6]

→ Appliquer les dispositions de la législation belge en inscrivant les gens du voyage installés de façon permanente dans leur commune au registre de la population à l'adresse de leur caravane ou à une adresse de référence

→ Ne pas créer de règlements de police et arrêtés interdisant la venue des gens du voyage

***

[5] Cette procédure permet d'organiser et de gérer le séjour des Gens du Voyage en l'absence de terrain aménagé

[6] La majorité de l'année, les gens du voyage immobilisent leur habitat dans une commune qui est leur lieu de résidence habituelle (et ne voyagent qu'une partie du temps, durant des périodes plus ou moins longues selon les familles). Ils s'installent donc sur des terrains dits terrains familiaux qui leur permettent de disposer d'un ancrage territorial stable et récurrent. Le « terrain familial », contrairement à un terrain de passage prévu pour le séjour temporaire, ne constitue pas un équipement collectif mis à disposition par l'autorité publique : il s'agit donc d'un terrain privé soit loué, soit acquis en pleine propriété

Fiche 14

JEUNESSE

Des politiques locales de jeunesse axées sur trois piliers : bien-être, émancipation et mixité
Un plan Jeunesse local répondant aux défis de la participation et de l'amélioration des conditions de vie des jeunes

Introduction

La population de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) est très jeune. Aujourd'hui, plus d'un tiers de celle-ci a moins de 30 ans. En effet, sur 4,5 millions d'habitant-e-s, il y a aujourd'hui 1 649 243 jeunes de moins de 30 ans[1] dont 962 115 ont moins de 17 ans.

La Région bruxelloise, en particulier, est confrontée à un véritable boom démographique. Aujourd'hui, 40 % des Bruxellois ont moins de trente ans. Les prévisions du Bureau du Plan annoncent qu'en 2020, il y aura 25 % de plus de jeunes Bruxellois entre 0 et 18 ans qu'aujourd'hui.

La politique de la jeunesse devrait constituer une priorité incontournable ; pourtant elle est souvent le parent pauvre des politiques et des programmes électoraux communaux. Trop souvent, la commune développe un semblant de politique sportive et culturelle et néglige l'intérêt de la participation des jeunes aux décisions qui les concernent et à la vie de leur commune en général. Le jeune est alors utilisé comme alibi politique, comme client ou consommateur plutôt que comme acteur de son avenir. Il est grand temps de changer les perspectives. Dans ce cadre, les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse ou les groupes de jeunes constitués sont des partenaires incontournables et à privilégier, sans perdre de vue l'importance de toucher et de prendre en compte les jeunes ne participant pas (encore) aux activités qu'ils proposent et qui peuvent dès lors être touchés via l'école.

Au niveau communal, la compétence « jeunesse » en tant que telle n'est pas obligatoire dans les attributions échevinales. Il n'y a donc pas d'échevin de la jeunesse dans toutes les communes. Souvent englobée dans d'autres compétences (enfance, cohésion sociale, sport, enseignement …) la jeunesse est réduite à peau de chagrin. Or il est nécessaire d'avoir une politique de jeunesse à part entière qui puisse assurer une vision et des réponses cohérentes face aux défis et aux besoins que rencontrent tous les jeunes aujourd'hui, qu'ils aient 3 ou 30 ans, qu'ils soient adolescents ou jeunes adultes.

Face à ce constat, Ecolo prône le développement de la compétence « jeunesse » dans toutes les communes. La « jeunesse » doit être une attribution en tant que telle, avec des budgets propres et des moyens humains au sein de l'administration communale.

Enfin, Ecolo estime que de trop nombreuses politiques locales visent à exclure physiquement les jeunes (VIP[2], couvre-feu …). Ces pratiques ne peuvent que conduire à renforcer le sentiment des jeunes de ne pas être pleinement inclus à la vie de la cité.

[1] Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, *Mémento de l'enfance et de la jeunesse... en Communauté française 2009*

Quelle politique de la jeunesse ?

Pour Ecolo, les politiques menées en matière de jeunesse par la commune doivent concerner tous les jeunes et viser :

- le bien-être: en favorisant leur émancipation ; en tenant compte des réels besoins des jeunes dans la commune, particulièrement les plus démunis ainsi que ceux qui ne sont pas déjà engagés dans une organisation (maison de jeunes, club sportif, maison de quartier …) ;
- l'autonomie : permettre à chaque jeune d'être autonome et de s'émanciper. Les politiques doivent faire en sorte que les jeunes de la commune puissent s'exprimer, se réunir, s'informer, se déplacer de façon autonome ;
- la mixité: afin de développer les liens sociaux et la solidarité au sein des différents jeunes et de la population en général, il semble important d'encourager une certaine mixité tant sociale que d'âge, de sexe et d'origines culturelles. Dans ce but, les échanges intergénérationnels et interculturels dans les différents quartiers, dans les écoles, lors des activités extrascolaires, doivent être encouragés. La diversité et la mixité, quelles qu'elles soient, doivent être perçues non pas comme une appréhension mais comme une richesse.

A l'instar du Plan Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française), Ecolo propose donc d'instaurer, dans chaque commune, un processus concernant la jeunesse similaire à celui de l'agenda 21[3]. Il s'agira, en assurant la participation de l'ensemble des jeunes de la commune, de définir les besoins des jeunes et la manière dont la commune peut y répondre. Ce plan jeunesse au niveau local est une véritable stratégie politique qui concerne tout ce qui touche les jeunes et répond aux défis de leur participation et de l'amélioration de leurs conditions de vie. Il est établi sur toute la durée de la législature et permettra d'agir de manière transversale sur toutes les politiques menées par la commune, en y accordant les moyens financiers (dont, entre autres, un budget participatif) et humains adéquats.

Le plan jeunesse local doit se pencher aussi bien sur les questions d'activités extrascolaires, que sur les questions de mobilité, d'aménagement urbain … Il doit prendre en compte les problématiques vécues par les plus jeunes comme par les jeunes adultes entrant dans la vie active (soutien à la transition : logement/culture/ emploi/ crèches …).

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Encourager la participation de tous les jeunes dans toutes les décisions qui les concernent

Ce qui implique, notamment :

- d'entamer, dès le début de la législature communale, la conception d'un plan jeunesse local en y associant l'ensemble des jeunes de la commune ;
- de créer un conseil consultatif des jeunes, représentatif de toutes les réalités des jeunes de la commune, qui peut rendre un avis sur toutes les politiques qui concernent les jeunes, que ce soit d'initiative ou sur demande du conseil communal, du collège ou du conseil de CPAS ;

[2] VIP : pour « Very Irritating Police », un dispositif mis en place par la zone de police de la Westkust pour éloigner les jeunes de certains quartiers à la côte belge.

[3] L'Agenda 21 local (A21L) est un plan d'actions pour le 21ème siècle œuvrant pour un développement durable au niveau local**.** Partiellement subsidié en Wallonie, il l'est complètement à Bruxelles – Cf. Fiche 1, axe « Lancer ou actualiser un Agenda 21 local »

- de consulter les jeunes pour toute décision concernant un projet d'aménagement urbain ou d'infrastructure qui les concerne ;
- d'associer les jeunes à la confection des règlements d'utilisation de ces aménagements ou infrastructures.

Coordonner et se concerter avec le tissu associatif existant sur la commune

Les associations de jeunes ou qui travaillent avec les jeunes sont des partenaires précieux pour leur expertise et leur connaissance de la réalité des jeunes qu'ils côtoient quotidiennement. Ce qui implique, notamment :

- de favoriser la coordination des structures jeunesse sur le territoire communal. Par exemple, en leur facilitant l'organisation d'une activité commune ;
- de s'assurer, en lien avec les Communautés et les associations actives sur le territoire, de l'existence et de la bonne coordination de services assurant le soutien et la prise en charge des jeunes en souffrance ou en décrochage (AMO, MJ, SAS[4] …) ;
- de soutenir et/ou participer, si nécessaire, à la création de ces services ;
- d'envisager le rôle de l'administration communale comme fédérateur des initiatives existantes et non comme opérateur, sauf s'il y a un manque à combler qui ne peut l'être par un opérateur déjà installé sur la commune ;
- de considérer les associations de jeunesse comme de véritables partenaires des politiques de jeunesse menées par la commune.

Dresser un état des lieux concernant l'offre, la demande, l'état des locaux, la disponibilité de ceux-ci … et veiller à l'accès de tous les jeunes aux activités proposées, quels que soient le milieu socioculturel, l'origine, l'orientation sexuelle …

C'est la toute première étape pour ce qui est des activités offertes aux jeunes sur le territoire de la commune. Il faudra notamment :

- permettre l'accès aux installations communales à tous, notamment par des conventions conclues avec certaines institutions telles que le CPAS ou des organisateurs de plaines de vacances agréées par l'ONE ;
- favoriser et soutenir la formation initiale et continuée des animateurs et animatrices, qu'ils soient professionnels ou volontaires, notamment en envisageant la prise en charge du coût de la formation des animateurs volontaires de centres de vacances pour ceux qui la suivent ;
- encourager le développement de centres de vacances (plaines de vacances et mouvements de jeunesse, notamment), d'organisations de jeunesse, de centres de jeunes et d'écoles de devoirs agréés par la la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) dans la commune (soutien matériel, prêt de locaux,…) et, en cas de besoins non ou insuffisamment rencontrés par des acteurs associatifs (notamment dans des quartiers ou au bénéfice de publics particuliers), les mettre en place en tant que pouvoir organisateur ;
- veiller à ce qu'en matière de culture, les jeunes aient accès à la fois à une offre adaptée et à la possibilité d'être eux-mêmes créateurs de culture (salle de répétition …) ;
- multiplier, mais aussi, en collaboration avec les jeunes et les autres publics qui les fréquentent, entretenir et embellir les plaines de jeux et infrastructures sportives de quartiers, qui sont, pour beaucoup, les premiers lieux de rencontres sportives et qui permettent à des jeunes qui ne sont pas affiliés à des clubs sportifs de pratiquer les sports d'équipe.

[4] AMO : Association en Milieu Ouvert, MJ : Maison des Jeunes, SAS : Service d'Accrochage Scolaire

Développer, en fonction de la taille de la commune, une véritable politique d'accès des jeunes à l'information

Notamment :

- informer sur les possibilités de loisirs (clubs sportifs, mouvements de jeunesse, maisons de jeunes …) qui s'offrent aux jeunes sur le territoire communal et dans le bassin de vie ;
- faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information (par exemple par le biais des bibliothèques et des maisons de jeunes) ;
- permettre l'accès à une information centralisée sur les questions de formation/emploi, logement, AMO, citoyenneté, santé … Il est donc nécessaire de créer un guichet unique « jeune » au niveau communal (en zone urbaine) ou supracommunal (pour les petites communes).

Favoriser la mobilité durable des jeunes

→ Permettre aux jeunes de se déplacer et d'avoir accès aux activités scolaires et extrascolaires

→ Inculquer et encourager la mobilité douce auprès de la jeunesse doit être une priorité (via entre autres les plans de déplacements scolaires, des formations, des rangs à vélo …) Par les transports en commun, le vélo, la marche à pied, le jeune apprend à se déplacer seul et à être autonome (en évitant par ailleurs le phénomène des « parents-taxis »). Les déplacements à vélo ou à pied permettent également d'avoir une activité physique, ce qui est un plus pour la santé. Afin d'inciter les jeunes à se déplacer autrement, il est important que la commune sensibilise mais également investisse dans l'aménagement de son territoire et de ses voiries : aménagement des abords d'écoles ou de lieux publics (piscines, bibliothèques, maisons de jeunes …), création de pistes cyclables et de traversées piétonnes, élargissement des trottoirs, création de parkings vélos …

→ Apporter une attention particulière au développement de moyens alternatifs à la voiture pour les déplacements des jeunes en soirées et durant la nuit.

Accents selon les caractéristiques des communes

Pour les communes urbaines, nous porterons une attention particulière/ supplémentaire à la cohésion sociale, au travail de rue et à la diversité.

***

Fiche 15

LOGEMENT

Garantir un logement adapté à la portée de tous, pour aujourd'hui comme pour demain

Introduction

La Constitution proclame le droit pour tous à un logement décent. Cependant, des facteurs tant économiques - l'évolution à la hausse des loyers, l'augmentation du prix d'achat, la hausse du coût de l'énergie, le contexte socio-économique général - que sociaux ou sociologiques - la paupérisation d'une partie de la population, la diminution de la taille moyenne des ménages, l'explosion démographique dans certaines villes, l'évolution de la composition des familles - influencent de manière structurelle le marché immobilier, de sorte qu'un nombre croissant de ménages est contraint de consacrer une part de plus en plus large de ses moyens pour se loger. Traditionnellement, les sociétés modernes ont mis en place un parc immobilier social afin de permettre aux locataires les moins nantis de se loger à un prix raisonnable. La Belgique ne fait pas exception à la règle, mais reste à la traîne en ce domaine. D'autres solutions visant à mettre sur le marché locatif des logements à loyer modéré – que ce soient des logements publics ou quasi publics (appartenant aux communes, CPAS, Fonds du logement ...) ou privés subventionnés (logements des Agences immobilières sociales (AIS), logement pris en gestion publique ...) - ont également été développées. Des aides à l'acquisition du logement familial en faveur de personnes à revenus limités ont par ailleurs été instituées (prêts à taux réduits, subsides à la création de logements moyens ...). Enfin, des politiques territoriales de rénovation urbaine ont été menées afin d'améliorer la qualité des logements de certains quartiers paupérisés.

La commune dispose de leviers fondamentaux en matière de logement et joue par ailleurs un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques décidées au niveau régional : de par sa proximité avec le citoyen et la connaissance fine de son territoire, elle constitue donc le maillon le mieux à même de cibler les actions les plus opportunes à déployer en matière de logement.

Quelle politique pour le logement ?

Pour Ecolo, la priorité est d'assurer l'accès à un logement de qualité pour tous à un prix raisonnable. Aujourd'hui, la part moyenne du budget familial consacrée au logement est de 30 %, cette proportion pouvant atteindre 65 % pour les ménages les plus démunis ! Permettre à chacun d'avoir un logement adapté à ses caractéristiques et à son parcours de vie sans risquer l'asphyxie financière constitue donc la préoccupation principale d'Ecolo. Un autre défi majeur consiste à anticiper la croissance démographique annoncée, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, en déployant un dispositif diversifié d'opérations qui visent à augmenter le stock de logements disponibles et à densifier le bâti existant.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Assurer l'accès à un logement de qualité à un prix abordable pour tous

Accroître le nombre de logements publics ou conventionnés destinés aux personnes plus fragilisées, soutenir les ménages sur le marché privé

- → Mettre en place – en collaboration avec les Régions et principalement grâce au subventionnement régional - une politique volontariste de construction, promotion et rénovation des logements visant à assurer la mixité sociale
- → Proposer une typologie diversifiée de logements publics (petite/grande taille) adaptés aux besoins locaux
- → Soutenir les initiatives d'habitats groupés (notamment pour les aînés : Abbeyfield, colocation, Andromède …[1]) ou intergénérationnels (kangourou, kots étudiants chez un aîné …)
- → Prévoir des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite sur le territoire communal et augmenter le nombre de logements publics adaptables et adaptés
- → Favoriser les partenariats public-privé en vue d'accroître le nombre de logements publics
- → Rechercher des solutions en cas de pénurie de logements étudiants
- → Développer les *Community Land Trust*[2] et autres projets alternatifs innovants
- → Développer des logements collectifs supervisés pour des personnes adultes ne pouvant temporairement ou durablement vivre seules ou assurer la gestion d'un logement
- → Mettre en place une véritable politique coordonnée en matière de logements de transit et d'urgence
- → Renforcer et améliorer le fonctionnement des AIS et des Agences de Promotion par le Logement (subside communal, établissement de règlementations d'attribution, participation des communes dans les conseils d'administration)
- → Favoriser des logements avec des équipements collectifs (buanderie, garages …) et des espaces collectifs d'aires de jeux
- → Analyser les accès au logement de familles monoparentales et favoriser l'accès à la propriété via une information active sur les prêts sociaux et les diverses mesures en leur faveur
- → Assurer l'accueil des gens du voyage[3]
- → Augmenter la maîtrise foncière de la commune grâce à l'activation du droit de préemption, le recours aux expropriations, la constitution de droits réels démembrés
- → …

Améliorer la qualité des logements

- → Prendre en compte la dimension écologique dans la réalisation, la rénovation et la gestion des logements publics (matériaux durables, performances énergétiques élevées)
- → Etablir un cadastre énergétique des logements publics et privés mis en location et susciter des actions pour améliorer leurs performances énergétiques[4]
- → Porter une attention particulière à l'aménagement des abords et des lieux communs pour favoriser la convivialité et la sécurité des habitants

---

[1] Présentation d'Abbeyfield, d'Andromède … : http://www.habiter-autrement.org/06.generation/gen_ca.htm et http://www.habitat-groupe.be/wordpress/?p=427

[2] Présentation des Community Land Trust : http://www.wooncrisis.be/nl/taxonomy/term/19?q=fr/node/445

[3] Voir aussi la Fiche Interculturalité

[4] Voir aussi la Fiche Energie

Veiller à améliorer la bonne gouvernance en matière de logement et optimiser le service aux citoyens

- → Réaliser un cadastre d'occupation des logements publics
- → Solliciter la création d'un échevinat du logement dans un maximum de communes
- → Mettre en place un guichet unique du logement (inscriptions pour les différents types de logements publics et AIS, informations, primes, CPAS …)
- → Favoriser l'engagement d'un conseiller logement
- → Assurer l'accompagnement des habitants (accompagnement individuel et coordination collective) dans les quartiers en difficulté, développer une pédagogie de l'habiter et travailler à l'intégration dans le logement et par le logement
- → Développer une politique sociale dans les régies foncières et les propriétés communales et adopter une règlementation communale visant à attribuer ces logements selon des critères clairs et précis
- → Développer les régies de quartiers
- → Faire respecter les codes du logement et lutter contre les marchands de sommeil
- → Mettre en place au niveau communal un service de médiation en matière de conflits locatifs
- → Veiller à une saine gestion des sociétés de logements publics (Sociétés immobilières de service public (SISP) en Région de Bruxelles capitale et Société de logement de service public (SLSP) en Région wallonne) par le biais des mandataires Ecolo siégeant en leur sein
- → Lors de la rénovation d'un quartier, préserver la mixité sociale en augmentant l'offre de logements publics à finalités sociales.

Augmenter le stock de logements disponibles et favoriser la densité afin de pouvoir faire face à la croissance démographique qui s'annonce dans les années à venir[5]

Agir sur les biens abandonnés ou inoccupés

- → Réaliser systématiquement un inventaire tenu à jour des immeubles abandonnés et des logements inoccupés
- → Faire usage des subsides régionaux disponibles pour l'acquisition et la rénovation des immeubles abandonnés
- → Mettre en œuvre les sanctions en cas d'immeubles abandonnés ou de logements inoccupés (taxes ou amendes administratives)
- → Prendre en gestion publique les logements inoccupés
- → Développer les conventions d'occupation précaire pour les personnes sans abri (avec la collaboration des associations actives dans le secteur)

Agir sur les biens sous-occupés

- → Assurer une meilleure occupation des espaces sous-occupés grâce au développement de logements intergénérationnels, d'habitats groupés ou de logements solidaires
- → Instaurer une prime à la réhabilitation des logements au-dessus des commerces et à la réalisation d'accès séparés ; mettre en place un coordinateur chargé de réunir les acteurs

[5] Voir aussi la Fiche Aménagement du territoire

Assurer une meilleure densité des nouveaux bâtiments

- → Favoriser les logements compacts c'est-à-dire les logements denses dont les surfaces ne sont pas surdimensionnées (par exemple : un appartement 2 chambres de 80 m² plutôt que de 130 m²)
- → Prévoir une information préalable obligatoire à la délivrance des permis d'urbanisme où sont explicitées les conséquences écologiques des choix du maître de l'ouvrage
- → Concevoir les logements dans la perspective de les voir évoluer (logements modulables)
- → Trouver un équilibre dans la gestion de la division des immeubles (lutter contre la surdivision mais ne pas avoir de réglementations trop sévères afin de pouvoir diviser si les circonstances le permettent)
- → Favoriser les bourses au logement

Tendre vers la mise en place d'une fiscalité immobilière plus juste dans l'attente d'une refonte complète de la fiscalité immobilière[6]

- → Ristourner les additionnels communaux au précompte immobilier pour les ménages primo-accédants modestes et moyens durant les cinq années suivant l'acquisition du logement
- → Revoir la fiscalité sur les secondes résidences lorsque c'est nécessaire

Accents selon les caractéristiques des communes

En Région wallonne

Réaliser l'objectif de 10 % de logements publics sur le territoire de chaque commune (pour 2020) et attribuer ces logements aux personnes fragilisées

- → Mettre en œuvre les plans d'ancrage communaux afin d'augmenter le nombre de logements publics

En Région bruxelloise

Participer à l'objectif de 15 % de logements à gestion publique et à vocation sociale sur le territoire de chaque commune (d'ici 2019)

- → En application de l'ordonnance relative à l'attribution des logements des pouvoirs publics (19/12/2008), inclure des conditions d'admission dans les règlements relatifs aux logements communaux (à destination des ménages à revenus sociaux et moyens dont les revenus sont trop faibles pour le marché privé)
- → Etablir des plans communaux pluriannuels du logement/contractualisation avec la Région en vue d'augmenter l'emprise du logement public (construction, rénovation, achat ...)
- → Créer davantage de logements publics en partenariat avec la Société du logement de la région bruxelloise (SLRB)
- → Soutenir la transformation des bureaux obsolètes en logements et imposer des charges d'urbanisme en faveur du logement dès que c'est possible
- → Renforcer la combinaison « logement-infrastructures » : crèches, écoles, maisons de repos …
- → Ristourner les additionnels communaux au précompte immobilier aux propriétaires de logements donnés en gestion aux AIS
- → Favoriser la réorganisation du secteur du logement social en développant les coopérations et mutualisations de service entre SISP dans la perspective d'une meilleure gouvernance du secteur et d'une réduction du nombre de sociétés de logements sociaux

***

[6] Voir aussi les programmes : Elections fédérales 2010 et régionales 2009

Fiche 16

MOBILITE ET TRAVAUX PUBLICS

Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité

Introduction

Les villes sont saturées par le trafic automobile. Le nombre croissant de voitures et de camions provoque des problèmes considérables de santé, d'engorgement dans les villes, de saturation du réseau routier, d'insécurité et d'inconfort dans les quartiers et villages. Dans les centres urbains, les capacités routières et de stationnement constituent la principale emprise sur l'espace public, dégradant hautement le cadre de vie. Même si la tendance est à une diminution du nombre de victimes, le nombre d'accidents de la route reste plus important dans notre pays que chez la plupart de nos voisins européens. Il faut donc poursuivre les efforts. Si les communes se situent en bout de chaîne, et s'il leur est donc difficile d'influencer de façon décisive les flux de transport de marchandises et de circulation automobile, elles disposent malgré tout d'outils importants puisqu'elles organisent et gèrent près de 90 % du réseau routier à l'échelle de notre pays. Elles sont en outre responsables de l'aménagement de leur territoire, ce qui devrait leur permettre de privilégier les aménagements de voiries et d'espaces publics favorables aux modes durables et à la qualité de vie. Par ailleurs, des exclus de la mobilité restent isolés et privés d'accès à certains lieux de vie, équipements et activités au sein de leur commune.

C'est avant tout au niveau local que les effets de la dégradation de la qualité de la vie se marquent. Mais c'est aussi en termes d'enjeux globaux qu'il faut penser la mobilité … Le secteur des transports est notamment responsable d'environ un quart des émissions de gaz à effet de serre (GES) dont le CO^2 à l'échelle du pays et de l'Europe. En zone urbaine, la circulation est de loin la première source d'émission de microparticules et autres polluants atmosphériques, menaçant gravement la santé (10 000 décès prématurés par an en Belgique). Les polluants sont principalement émis par les véhicules diesel.

La circulation est également la source principale de nuisance sonore pour la population, avec 39 % de la population exposée à plus de 55dB la journée et 47 % à plus de 45dB la nuit[1].

Quelle politique pour la mobilité et les travaux publics ?

Rééquilibrer le partage de l'espace public

Depuis quelques décennies, l'automobile ne cesse d'augmenter son emprise sur l'espace public ce qui entraîne embouteillages, insécurité routière, dégradation de l'environnement et perte de convivialité. Ecolo souhaite inverser cette tendance et rendre la priorité aux modes de déplacement durables. Pour Ecolo, il est nécessaire de redessiner l'espace public afin d'augmenter sa qualité environnementale et de permettre sa réappropriation par les usagers. Le renforcement de la convivialité et de la sécurité sont deux objectifs prioritaires qui nécessitent de mobiliser un panel de stratégies …

[1] source : cadastre du bruit IBGE 2006

Pour récupérer des espaces à affecter aux transports en commun, aux vélos, aux piétons ou à des espaces publics, conviviaux et verdurisés, il convient, partout où c'est possible, de réduire la place de la voiture, en circulation comme en stationnement, et de diminuer sa vitesse de circulation. Dans les centres urbains, il est indispensable de limiter ou de canaliser le trafic de transit, notamment en favorisant les itinéraires en boucle ou en développant des politiques de stationnement contraignantes.

Pour augmenter le partage et la convivialité, toutes les opportunités offertes par le code de la route seront également valorisées : zones de rencontre[2], piétonnes ou semi-piétonnes, zones 30 ou résidentielles, rues réservées aux jeux[3], chemins réservés au trafic non motorisé et éventuellement aux véhicules agricoles …

Par ailleurs, lors de l'aménagement des espaces publics, l'affichage publicitaire doit être limité ou rendu plus discret.

Décliner une politique verte des travaux publics

Une politique verte des travaux publics se décline à travers une série de choix dans les investissements pour l'ensemble des compétences communales : entretien des voiries et des trottoirs, déneigement, entretien des bâtiments communaux (bâtiments de l'administration, écoles, crèche, dépôt communal…) entretien du parc de logements communaux, entretien des espaces verts, nettoyage des bâtiments, …Cette politique se décline donc au niveau des cahiers des charges réalisés pour les différents marchés par l'introduction de clauses sociales et environnementales, par l'utilisation de matériaux écologiques, de produits bio (nettoyage, parcs et jardins, par exemple).

Elle se décline également dans la plupart des autres domaines de la gestion communale (environnement, aménagement du territoire, aînés …). On retrouvera dès lors des pistes intéressantes dans chacun des chapitres consacrés à ces matières :

- environnement : « Montrer l'exemple par les services communaux et les marchés publics » et « Mettre progressivement en place un plan communal d'amélioration environnementale » ;
- aménagement du territoire : « Milieu de vie de qualité » et « Imperméabilisation des sols » ;
- sécurité : « Assurer la sécurité aussi sur les routes » ;
- aînés : « Rendre la commune accessible » ;
- personnes handicapées : « Rendre la commune accessible » ;
- culture : « Imaginer l'action culturelle en lien avec le patrimoine matériel et immatériel ».

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Diversifier l'offre de mobilité

Déployer les modes durables

→ Valoriser et créer les infrastructures piétonnes (rues, places …), cyclistes (pistes ou bandes cyclables, Sens Uniques Limités (SUL), chemins réservés, aires de stationnement aux gares, points d'arrêt principaux du TEC, maisons communales, centres sportifs, culturels, commerciaux …) et pour les transports publics (sites propres), en garantissant les meilleures conditions de circulation des usagers dits « faibles » et en tenant compte plus spécifiquement des enfants, des aînés et des personnes à mobilité réduite[4]

→ Organiser les abords d'école en vue de favoriser l'accès à pied et à vélo

→ Mettre en œuvre le concept « Ville 30 » où toutes les voiries situées en agglomération sont à 30 km/h, sauf celles destinées au trafic de transit ou à tout le moins généraliser les zones 30 et de rencontre dans tous les quartiers de vie et dans les zones densément peuplées

[2] Voir présentation sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_de_rencontre
[3] Voir définition sur http://www.rijschool-vtir.be/wegcode/files/code_de_la_route/la_voie_publique/rues_reservees_aux_jeux.php?desti=frans
[4] Voir aussi la Fiche Personnes Handicapées

→ Développer la mobilité durable des jeunes[5]

→ Assurer la sécurité sur les routes[6]

→ Aménager des zones de basses émissions en milieu urbain

Accueillir les voitures et vélos partagés

→ Réserver des emplacements privilégiés pour les voitures partagées à proximité des gares et des arrêts principaux du TEC et inscrire l'Administration communale comme membre des systèmes de voitures partagées (cambio), dont les véhicules remplacent une partie du parc privatif de la commune

→ Favoriser le covoiturage en développant les parkings-relais ou en encourageant les projets de voitures à plusieurs (VAP)

→ Pour les villes de taille moyenne, favoriser les projets de vélos partagés (tels que les Villo à Bruxelles ou les Vel'lib à Namur) et soutenir l'apparition de cyclotaxis, cyclocargos ou triporteurs cyclos à assistance électrique permettant le transport de passagers ou la livraison de marchandises

Garantir une mobilité pour tous

→ Discuter avec les sociétés de transport en commun pour renforcer l'attractivité des transports en commun, notamment en soignant les correspondances entre opérateurs différents, en augmentant les fréquences quand c'est possible et nécessaire et en développant des formules tarifaires qui tiennent compte des spécificités du milieu rural ou qui intègrent la multimodalité (abonnements combinés avec les vélos ou les voitures partagées)

→ Assurer la mobilité et l'autonomie des aînés ou des personnes les plus isolées par la mise sur pied - via la commune ou le CPAS - de services de taxi social, de bus local, de minibus à la demande (centrales de mobilité) ou, à défaut, l'octroi de chèques taxi[7]

→ Répondre aux besoins des usagers insécurisés (personnes âgées, femmes issues de l'immigration …), en finançant des formations à la pratique du vélo, en organisant des marches exploratoires (notamment pour identifier les obstacles à la mobilité douce et les zones « dangereuses ») ou en introduisant dans l'évaluation des plans communaux de mobilité un chapitre sur le sujet

→ En milieu urbain, développer une politique de stationnement public et privé visant à réduire l'afflux de voitures

Concentrer les investissements sur l'adaptation des infrastructures et le développement d'un réseau de transports en commun performant

Offrir des alternatives crédibles à la voiture

→ Valoriser, au travers de collaboration win-win entre pouvoirs locaux et régionaux, toutes les initiatives qui augmentent l'offre ou favorisent la vitesse commerciale des transports en commun

→ Développer les infrastructures cyclables et piétonnes, en prenant systématiquement en considération les besoins des piétons et des cyclistes lors de l'aménagement des voiries : trottoirs, pistes cyclables, signalisation spécifique, parkings vélos sécurisés, zones à trafic calme (zones 30, de rencontres …)

→ Soigner les aménagements destinés à améliorer la vitesse et la régularité des transports en commun, aménager les abords de gares en offrant notamment une quantité suffisante de places de parking, ainsi que les arrêts de bus (abris, sièges et, si cela se justifie, rangement des vélos …)

[5] Voir aussi la Fiche Jeunesse
[6] Voir aussi la Fiche Sécurité
[7] Voir aussi la Fiche Aînés

→ Susciter, soutenir partout où cela se justifie, la coopération entre les travailleurs et leur entreprise en vue de mettre en place des services communs de mobilité (co-voiturage, navettes …) répondant à leurs besoins

Accorder une attention toute particulière aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

→ Assurer une protection accrue pour les déplacements des personnes handicapées, des personnes âgées, des jeunes enfants ou des parents avec poussette : trottoirs de qualité, suffisamment larges et avec accès surbaissé, signalisation adaptée aux besoins spécifiques, accessibilité garantie aux bâtiments publics …

Penser aux besoins spécifiques des commerces

→ Faciliter leur approvisionnement, en prévoyant des zones de livraison en suffisance, avec accès règlementé et contrôle sévère du respect de leur usage ou en organisant au niveau communal des livraisons groupées

→ Favoriser leur accessibilité en limitant et calmant le trafic (zones de rencontre, zones piétonnes), en soignant la largeur et l'entretien des trottoirs, ainsi que, là où c'est opportun, en développant une offre de transport et de parking approprié (service de navettes par exemple)

Planifier les travaux et investissements

Planifier les investissements en matière d'infrastructures

→ Réaliser, là où il n'en existe pas, un Plan Communal de Mobilité (PCM), outil de planification par excellence qui permet de définir une stratégie à long terme en impliquant la plupart des acteurs de la mobilité à l'échelle d'une ou de plusieurs communes. Lors de sa mise en œuvre, prévoir les investissements nécessaires en faisant la part belle aux modes doux (les recettes des parkings pourraient notamment être affectées à ceux-ci ou investies dans les TEC). Evaluer régulièrement les PCM réalisés pour intégrer les évolutions du paysage et des pratiques

Planifier les investissements en matière d'éclairage public

→ Réaliser un plan lumière tenant compte non seulement des objectifs d'économie d'énergie, mais aussi de sécurisation et d'accessibilité de l'espace public et de mise en valeur du patrimoine local

Ne pas négliger l'entretien et la maintenance

→ A côté des investissements, réserver des budgets pour l'entretien du réseau routier communal et des diverses infrastructures publiques

S'appuyer sur du personnel compétent

→ Encourager la formation de Conseillers en Mobilité (CEM) et soutenir le réseau qui s'est créé entre les CEM des communes wallonnes, pour renforcer leur expertise individuelle et la pertinence des réponses qu'ils apportent aux problèmes locaux

Sensibiliser, informer et impliquer les usagers de l'espace public

Renforcer la participation citoyenne

→ Favoriser le dialogue pour comprendre tout d'abord les préoccupations citoyennes et expliquer en retour les règlementations et les contraintes

→ Elaborer des solutions concertées entre les autorités et les riverains, sous le regard expert d'un conseiller en mobilité

→ Généraliser l'information, si possible assortie d'une réunion de concertation, dès la conception des travaux

Sensibiliser les acteurs de l'école

→ Sensibiliser aux alternatives en matière de mobilité notamment au covoiturage en collaboration avec les associations de parents

→ Porter des actions de déplacements groupés à pied et à vélo pour desservir les écoles et organiser les lignes de ramassage, sans perdre de vue les déplacements des écoles vers les activités extrascolaires

→ Avoir recours aux formations spécifiques des enfants (brevet du cycliste par exemple)

→ Encourager les écoles et les soutenir dans la promotion de la mobilité douce et la mise en œuvre de différentes actions[8]

Sensibiliser les entreprises et collectivités locales en matière de mobilité et faire de l'administration communale un exemple

→ Soutenir l'élaboration de plans de déplacements

→ Favoriser l'implantation des entreprises et autres collectivités à proximité d'endroits bien desservis par les transports en commun

→ Réaliser un plan de déplacements pour le personnel communal et les visiteurs et rationaliser les déplacements des véhicules communaux

→ Favoriser l'usage du vélo par les employés communaux par l'acquisition de vélos de service et l'octroi d'une indemnité kilométrique à ceux/celles qui se rendent au travail à vélo

Faire respecter les décisions prises par les pouvoirs publics

→ Lutter contre l'appropriation de l'espace public par des usagers peu respectueux des décisions prises pour développer des politiques de mobilité efficaces : zones réservées aux bus, zones de livraison, pistes cyclables, trottoirs …

→ Renforcer les actions de prévention et de répression des infractions au code de la route avec le soutien efficace des forces de police ou, à défaut, d'agents constatateurs habilités par le pouvoir communal

Mettre la commune dans une dynamique environnementale

→ Intégrer des clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics

→ Rénover les bâtiments communaux dans l'optique des économies d'énergie et arriver à la basse énergie. Appliquer la norme passive ou équivalente pour les nouvelles constructions

→ Veiller au bon entretien du parc automobile communal et remplacer progressivement les véhicules par des véhicules moins polluants

→ Veiller à la qualité sonore du matériel communal

→ Créer des citernes d'eau de pluie pour les arrosages

→ Développer une politique rationnelle de l'énergie

→ Faire œuvre de pédagogie vis-à-vis des différents services d'entretien en les sensibilisant à l'usage de produits écologiques pour l'entretien extérieur et intérieur, en attirant leur attention sur les économies d'énergie par une série de petits gestes quotidiens (lampes économique, économie d'eau …) afin que ces comportements deviennent naturels

→ Veiller à la bonne collaboration entre les différents services d'entretien communaux, en mettant en place des réunions de service

[8] Voir la Fiche Enseignement

Veiller à l'organisation des travaux en voirie pour en réduire les nuisances

- → Organiser la participation, la consultation et la concertation des habitants pour le réaménagement de voirie, de trottoirs, la pose de ralentisseurs …, l'aménagement d'espaces verts, de dents creuses … pour la construction de nouveaux bâtiments
- → Veiller à la coordination des chantiers en voirie
- → Veiller tout particulièrement au respect des règlements communaux et régionaux par les impétrants lorsque ceux-ci procèdent à des travaux, tant par le biais de l'autorisation donnée qu'en exigeant de leur part une information aux riverains (toutes-boîtes, numéro d'appel)

Veiller à la qualité de l'espace public

- → Veiller à la qualité de la signalisation (type de panneaux, multiplication des panneaux …) et à sa bonne compréhension

Accents selon les caractéristiques des communes

Réfléchir à la congestion à Bruxelles et à la nécessité de parkings de persuasion à proximité des futures gares du Réseau Express Régional (RER).

***

Fiche 17

PERSONNES HANDICAPEES

Penser la politique locale avec et en fonction de la personne handicapée

Introduction

Les personnes ayant un handicap mental, physique ou sensoriel sont des citoyens au même titre que les autres habitants de la commune. Leurs spécificités nécessitent néanmoins des réponses adaptées afin qu'elles puissent jouir des mêmes droits ou qu'elles puissent participer au mieux à la vie socioculturelle, économique et politique de la commune.

Quelle politique pour la personne handicapée ?

La commune peut sans doute remplir « mécaniquement » ses missions administratives à l'égard des personnes handicapées, mais elle peut également souhaiter avoir un rôle plus dynamique quant à la participation des personnes handicapées dans la vie collective et sociale. La politique des personnes handicapées ne peut être une politique à part, parce que les personnes handicapées, comme tous les citoyens, se logent, utilisent les services de la ville, vont à la crèche, à l'école ... C'est toute la politique communale qui doit être aussi pensée en tenant compte des personnes handicapées.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

S'engager en faveur de la personne en situation de handicap

→ Engager un handicontact[1], éventuellement rattaché à plusieurs communes, et le faire connaître auprès de la population

→ Désigner un membre de l'administration (le handicontact de préférence) formé au handicap, y compris à la langue des signes, qui soit le garant de l'accompagnement des personnes dans leurs demandes de services

[1] Personne de référence désignée clairement au sein de chaque administration communale pour aider les personnes en situation de handicap

→ Former le personnel communal au handicap et à la langue des signes, particulièrement le personnel d'accueil et ouvrir ces formations aux secteurs privé ou associatif (moyennant participation aux coûts)

→ Organiser des actions de sensibilisation au handicap dans les écoles, les organisations de jeunesse … (actions menées par des personnes handicapées)

Rendre la commune accessible

L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire en supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. La collaboration avec les asbl spécialisées est bien sûr requise.

→ Appliquer les législations existantes en matière d'accessibilité des bâtiments, tant lorsque la commune est maître d'œuvre que lorsqu'elle délivre des permis d'urbanisme (contrôle et sanction), en accordant une attention particulière aux commerces et voiries

→ Rendre les maisons communales accessibles, spécialement les services de police et les services à la population, ou prévoir un local d'accueil au rez-de-chaussée dans les communes où ce n'est pas possible

→ Adopter dans chaque commune ou groupement intercommunal un programme pluriannuel de mise en accessibilité de la chaîne de déplacement[2] et des bâtiments publics, des voiries, des trottoirs, …

→ Mettre en place dans la commune un nombre suffisant de toilettes publiques accessibles, en visant, le cas échéant, des partenariats avec le secteur Horeca

→ Mettre à disposition ou s'assurer de la présence d'un service de transport adapté permettant aux personnes handicapées et aux aînés de se déplacer

→ Garantir un nombre suffisant de places de stationnement pour personnes handicapées et permettre la possession d'une carte personne handicapée temporaire pour les cas d'invalidité provisoire

→ Accorder une attention particulière à l'accès à l'information pour les personnes handicapées : labelliser son site anysurfer[3] (norme d'accessibilité), disposer d'exemplaires en braille du journal communal …

→ Rendre les écoles et les crèches communales accessibles aux personnes en situation de handicap, enfants comme travailleurs

Soutenir la citoyenneté des personnes handicapées

→ Associer les personnes handicapées aux aménagements qui les concernent, notamment via la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire (CCAT), d'autres commissions de concertation mais aussi via la plateforme des personnes handicapées quand celle-ci existe

→ Rendre les élections accessibles aux personnes en situation de handicap (formation et information sur les élections, accessibilité des lieux de vote, formation des assesseurs, organisation de transports adaptés …)

[2] Rendre accessible les tronçons (parfois courts) inaccessibles en commençant par ceux qui se situent entre des espaces adaptés

[3] Label de qualité qui atteste de l'accessibilité des sites internet – Voir Valise

Inclure les services pour personnes handicapées dans la commune

- → Inviter les personnes vivant dans des hébergements pour personnes handicapées aux événements organisés par la commune
- → Collaborer avec les entreprises de travail adapté quand il y en a
- → Rencontrer les institutions pour faire remonter leurs besoins et proposer aux personnes handicapées de ces institutions de faire partie de la commission consultative quand elle existe (si elle n'existe pas, encourager sa création)

Garantir l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes handicapées

- → Engager des personnes handicapées au sein du personnel communal comme le prévoit la loi et ce, sans exception de métiers
- → Sensibiliser les entreprises privées afin qu'elles engagent des personnes handicapées
- → Permettre le volontariat des personnes handicapées dans la commune et prendre en charge l'assurance volontaire des personnes handicapées dans les asbl
- → Étendre l'accessibilité de l'environnement professionnel à tous les lieux de travail et ce, quel que soit le nombre de personnes handicapées

Prévenir le handicap

- → Se faire le relais des campagnes de prévention de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles)
- → Prévenir la surdité dans les fêtes et concerts organisés dans la commune (décibel maximum, distribution de bouchons …)

Soutenir l'autonomie

Il s'agit pour la commune de mettre en place des services, des aides diverses permettant à la personne handicapée de vivre en milieu ordinaire malgré son handicap.

- → Garantir sur son territoire des services d'aides et de soins à domicile et soutenir les aidants proches en leur fournissant des informations, en leur donnant accès aux services d'aide à domicile
- → Rendre certains logements communaux ou publics (SLSP) accessibles aux personnes handicapées quel que soit leur handicap et augmenter le nombre de logements adaptables et accessibles
- → Mettre en place ou soutenir un service d'aide aux personnes handicapées leur permettant d'apprendre à vivre en autonomie
- → Organiser une coordination auprès des familles dans lesquelles vit un enfant handicapé et être particulièrement attentif à l'accueil des enfants porteurs d'un handicap en synergie avec l'AWIPH[4] ou le PHARE[5] et l'ONE

***

[4] Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées
[5] Personne Handicapée Autonomie Recherchée, service de la Commission communautaire française (Cocof)

Fiche 18

POLITIQUE SOCIALE

Renforcer les solidarités par une politique émancipatrice, cohérente et durable

Introduction

C'est au niveau local que se manifestent le plus durement les problèmes sociaux. C'est dans les villes et les quartiers, les villages et les hameaux que se retrouvent ceux que l'âge, le handicap, la maladie, la perte d'un emploi, les circonstances familiales ou simplement la malchance peuvent pousser en marge de la société. De nombreuses personnes, jeunes ou âgées, isolées ou vivant en couples, sont ainsi exclues des circuits économiques, des activités culturelles ou de la vie sociale. De nombreuses personnes ne peuvent, par manque de moyens ou par absence d'offre, bénéficier d'un logement décent, d'un accueil de qualité pour leurs enfants ou d'une aide en cas de maladie.

La précarisation d'une part croissante de la population, y compris des travailleurs, se fait sentir durement dans les communes. C'est au CPAS que s'adressent des personnes aux profils très différents: jeunes en dérive, jeunes et moins jeunes sans diplôme, personnes endettées, chômeurs exclus ou suspendus du chômage, migrants dont les diplômes ne sont pas reconnus, personnes pauvres avec d'importants problèmes de santé, femmes victimes de violences conjugales, étudiants sans ressources, personnes sans papiers, mais aussi pensionnés et travailleurs qui doivent s'endetter pour faire face à des loyers sans commune mesure avec leurs ressources, à des factures d'énergie qui flambent… Cet afflux de demandes adressées aux CPAS est révélateur des échecs ou du détricotage de politiques qui relèvent d'autres niveaux de compétence ou champs d'action, mais pèsent de façon inquiétante sur les finances communales.

Le rôle de la commune ne peut se limiter à aider et à tenter de (ré)insérer ceux que la vie a jetés hors de la protection normale de la sécurité sociale. La commune doit mener une politique volontaire et émancipatrice qui permette à chacun de vivre dans la dignité, de gagner en autonomie, de participer à la vie locale et d'accéder aux services, activités et infrastructures disponibles dans la commune. Ecolo accorde une grande attention à ce que les questions sociales et de solidarité soient prises en compte dans l'ensemble de son action politique. Elles sont donc présentes dans la plupart des fiches thématiques (Santé, Aînés, Interculturalité et vivre ensemble, Démocratie, Energie, Enfance, Jeunesse, Enseignement, Sport, Logement, Culture, Enseignement, Personnes handicapées …).

Quelle politique sociale ?

La politique sociale est avant tout transversale, il s'agit donc pour Ecolo d'aborder la question de la politique sociale et de la solidarité dans l'ensemble des politiques menées et de prioriser l'action sociale pour répondre au mieux aux besoins des citoyens.

Une des priorités en la matière est la lutte contre la pauvreté dont les causes fondamentales se trouvent du côté de la répartition inégale des richesses. A tous les niveaux de pouvoir c'est une vision plus transversale et solidaire de la société qui doit être mise en œuvre. De même, Ecolo souhaite qu'une grande attention soit accordée à une approche innovante et dynamique de l'action sociale au niveau local, essentiellement menée par les CPAS en articulation avec celle des Régions et Communautés.

Les législations tendent à enfermer le CPAS dans un rôle strict d'insertion professionnelle. A l'heure où le plein-emploi est un leurre, et où les chantres du libéralisme à tout crin veulent faire reporter sur les moins nantis la culpabilité de leur état, Ecolo veut développer d'autres dimensions de l'action sociale (insertion sociale et citoyenne), renforcer et respecter les collaborations avec les acteurs de terrain et le tissu associatif et tracer avec eux les lignes d'une politique cohérente, émancipatrice et durable. C'est donc dans cette ligne que le CPAS doit être le pivot central d'insertion sociale et citoyenne.

Le financement des CPAS dépend pour partie de l'intervention communale. Ecolo veut garantir une stabilité et une prévisibilité de cette part communale pour que les CPAS ne travaillent pas au coup par coup, mais assurent une réelle pérennité aux projets mis en place, ainsi qu'aux engagements de personnel. Les budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire doivent être des leviers d'actions de solidarité allant bien au-delà des obligations légales d'insertion.

La solidarité est loin d'être une compétence exclusivement communale. A d'autres niveaux de pouvoir, Ecolo se bat pour relever les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté, les individualiser et éviter de faire peser sur les CPAS le manque d'emplois disponibles[1].

La solidarité se vit aussi dans l'augmentation des liens sociaux dans les villages, les quartiers. Il s'agit donc d'œuvrer en ce sens pour faire de nos lieux de vie des espaces de solidarité.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Prioriser l'action sociale dans la commune

Les CPAS, en concertation avec les autres acteurs concernés, doivent s'attaquer de manière prioritaire à

- réintégrer socialement des personnes en difficultés, y compris les personnes sans domicile fixe (SDF) ;
- mener une action socioculturelle en faveur des plus jeunes[2] ;
- mener une politique du logement qui réponde aux besoins d'une population précarisée[3] ;
- mener une politique de maintien à domicile des personnes âgées[4], handicapées et des personnes précarisées ;
- aider les ménages précarisés à accéder à l'énergie notamment en les soutenant dans leurs efforts d'utilisation rationnelle de l'énergie[5].

---

[1] Les CPAS rencontrent de plus en plus de difficultés à exercer leurs missions.
La question des moyens est incontournable :
- il faut permettre aux CPAS et à leurs travailleurs sociaux de faire face à l'augmentation croissante des demandes d'aide sociale et à la complexité accrue des problématiques ;
- il faut créer les conditions d'une harmonisation régionale « vers le haut » entre les CPAS et d'une solidarité inter-CPAS pour moins d'inégalités entre les communes.

Ecolo défend toujours *aux niveaux régionaux et fédéral :*
- l'individualisation des droits notamment pour le revenu d'intégration ;
- une augmentation de l'intervention dans le financement des revenus d'intégration qui sont actuellement compris entre 50 %, 60 % ou 65 %, selon le nombre de demandes. Cette part doit passer à 90 % de remboursement par l'Etat ;
- des séances publiques des conseils des CPAS pour la partie ne relevant pas de l'aide individuelle.

Chasse aux chômeurs : les CPAS ne peuvent être le nouveau lieu où émargent les exclus du chômage. La course à la baisse des statistiques de chômage croisée à une très relative efficacité des politiques d'insertion du FOREM en Wallonie ou d'ACTIRIS à Bruxelles engendrent de l'exclusion et reportent la charge sur les CPAS.

[2] Voir aussi les Fiches Enfance et Jeunesse

[3] Voir aussi la Fiche Logement

[4] Voir aussi les Fiches Aînés, Personnes handicapées et Santé

[5] Voir aussi la Fiche Energie

Construire une politique cohérente de lutte contre la pauvreté au départ d'un diagnostic global

- → Permettre l'épanouissement de stratégies d'autonomie individuelle, dans un contexte de solidarité sociale, notamment en veillant à ce que tous les types d'accompagnement soient temporaires et visent plus d'autonomie
- → Au départ de l'évolution des demandes d'aide adressées au CPAS, recueillir, analyser et interpréter des statistiques sexuées en associant tous les acteurs concernés, afin d'établir un diagnostic global en vue de construire une politique cohérente de lutte contre la pauvreté
- → Etablir un inventaire des ressources et services existants sur le territoire de la commune et le confronter aux besoins diagnostiqués par l'ensemble des acteurs, pour adapter l'offre, la compléter, l'ajuster aux besoins des différents publics (accueil des enfants en bas âge, soutien aux personnes âgées, aide aux personnes victimes de violences conjugales, logements de transit, aide à la (mono)parentalité, aide aux déplacements …)
- → Travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (services sociaux associatifs, écoles, services de santé, associations de femmes ou LGBT[6], sociétés de logements sociaux, théâtres…) pour élargir les possibilités d'interventions efficaces et préventives
- → Organiser la concertation entre les différentes structures d'accueil communales de l'enfance, notamment en ce qui concerne les enfants et les familles en difficulté, et faciliter l'accueil extrascolaire des enfants défavorisés[7]

Définir la méthode et la philosophie de travail des CPAS

- → Promouvoir un travail d'insertion qui ne soit pas limité à l'insertion professionnelle, mais qui soit un véritable travail d'insertion et d'émancipation sociale et culturelle offrant à tous l'occasion de reconstruire des liens sociaux, de reprendre confiance et d'accéder à l'autonomie
- → Dissocier insertion sociale et insertion professionnelle, et donner à chacun des clés de compréhension[8]
- → Soutenir les initiatives d'émancipation des femmes n'ayant pas accès au monde du travail et de la formation, pour des raisons familiales ou culturelles
- → Faciliter l'accès aux formations et à des activités pour les parents, notamment en améliorant l'offre de structures d'accueil des enfants, crèches ou haltes-garderies
- → Augmenter les moyens des services d'insertion sociale
- → Mener des politiques sociales transversales et globales avec les autres échevinats et institutions, le CPAS devant être le pivot central de la solidarité et de l'action sociale au niveau communal, et rester attentif au fait que les questions environnementales peuvent aussi être des questions de justice sociale
- → Informer, accompagner, aménager des espaces d'accueil, pour toutes les catégories de la population
- → Rendre les informations compréhensibles aux nouveaux habitants et orienter les personnes en fonction de leurs besoins
- → Favoriser l'articulation d'un suivi individuel et d'un travail de type communautaire pour améliorer à la fois la situation financière et la qualité de vie, pour valoriser les compétences, créer des liens sociaux et permettre à chacun d'accéder à l'autonomie (via par exemple des ateliers énergie, alimentation saine …)

[6] Lesbian, Gay, Bisexual and Transgendered people en anglais et en français : Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres
[7] Voir aussi la Fiche Enfance
[8] Voir aussi la Fiche Interculturalité

- → Rechercher les manières respectueuses d'assurer une réelle participation des usagers, en mettant par exemple sur pied des ateliers participatifs et des « clés pour agir»
- → Ne pas obliger les étudiants qui dépendent financièrement du CPAS à choisir telle ou telle filière d'études
- → Proposer la carte médicale comprenant des actions de prévention (séances de kinésithérapie, nutritionniste …)

Adapter les moyens des CPAS en fonction des enjeux nouveaux et l'augmentation des demandes d'aide sociale

- → Donner aux CPAS les moyens financiers et humains pour qu'ils puissent faire face à l'augmentation des demandes d'aide sociale et à la complexité accrue des problématiques
- → Soutenir une harmonisation régionale « vers le haut » entre les CPAS et une solidarité inter-CPAS pour moins d'inégalités entre communes
- → Mener une réflexion sur les possibilités de créer une plateforme entre les différents CPAS qui permettrait de faire des achats communs / d'installer des groupes d'achats

Augmenter le lien social et la convivialité dans les quartiers et les villages

La solidarité, c'est aussi contribuer à rompre l'isolement de certains. Cela nécessite de travailler directement sur le lien social, au niveau où il est le plus perceptible, soit à l'échelle des quartiers, dans les zones de vie, de travail et de loisirs du territoire communal.

- → Mettre en place des processus participatifs de développement des quartiers
- → Favoriser la mise en place de comités de quartiers, de maisons de quartiers ou de salles polyvalentes
- → Au départ des bibliothèques communales, soutenir la mise en place de services de prêt
- → Mettre des assurances « volontaires » à disposition des Services d'Echange Local (SEL) et des associations de volontariat
- → Encourager et soutenir les initiatives telles que les SELS et autres initiatives de solidarité et d'échange au sein d'un quartier ou d'une commune
- → Encourager les initiatives de quartiers, par exemple les jardins et composts collectifs ou les fêtes de voisins
- → S'engager dans le concept de « Community policing[9] »

***

[9] C'est une politique de terrain, qui s'oppose aux réponses techniques, ultra-sécuritaires et stigmatisantes comme l'usage du Taser (pistolet électrique), l'installation de « mosquitos » ou l'instauration de couvre-feux. Voir aussi la Fiche Sécurité

Fiche 19

RESSOURCES HUMAINES
SERVICES PUBLICS

Créer les conditions d'une administration sereine, en mouvement et tournée vers le citoyen

Introduction

La commune est le lieu où le citoyen est en rapport direct avec l'administration et ses agents, où de nombreux actes administratifs de la vie quotidienne sont posés, où l'attente des citoyens vis-à-vis de la qualité du service est importante. Transparence administrative, accessibilité, compétence des agents, proximité, confiance dans les actes posés doivent être des principes et des actes au cœur du management communal.

Les administrations communales ont chaque jour de nouveaux défis à relever, les agents doivent pouvoir remplir de nombreuses missions de plus en plus complexes suite à la délégation de celles-ci par d'autres niveaux de pouvoir.

Les administrations communales offrent une grande capacité d'adaptation voire d'innovation, avec une gestion de plus en plus professionnelle. En outre, de nombreux agents ont le sens de l'intérêt général et souhaitent bien faire leur boulot. Une partie des agents sont prêts à se motiver pour un projet et attendent une gestion cohérente, transparente et tournée vers l'avenir.

Or les administrations communales présentent souvent des caractéristiques liées à leur proximité avec le politique, qui ne permettent pas toujours de valoriser tout leur potentiel humain …

Renforcer la démocratie locale passe aussi par l'évolution des habitudes et de la culture politique vis-à-vis de son administration. Il est essentiel de changer certaines pratiques qui ne permettent pas de garantir les conditions idéales d'un service public de qualité, comme attendu par les citoyens : en finir avec une politisation souvent marquée du personnel, avec des engagements, des promotions, des nominations peu soucieux de choix objectifs liés à la compétence et au mérite, avec une organisation des services et des équipes qui découle parfois plus de l'histoire et/ou des rapports de force que des besoins réels …

Estomper le clivage souvent existant entre le politique, pôle de décision, et l'administration, pôle d'exécution, est fondamental, car une relation basée sur la dichotomie décideur-exécutant est souvent source d'immobilisme de l'action politique et de démotivation du personnel.

Il est essentiel de mettre en œuvre des procédures et réglementations qui enrayent les pratiques négatives de nature à démotiver les agents, qui sapent le bon fonctionnement des services et détournent le service public de sa finalité d'intérêt général au profit d'un intérêt partisan ou personnel.

Valoriser, prendre soin de l'humain, des ressources humaines, en finir avec les nominations partisanes et les inégalités de statuts font partie des pratiques positives et nécessaires afin de renforcer la motivation et permettre aux agents de relever les défis et missions qui leur incombent.

Quelle politique pour les ressources humaines ?

Ecolo souhaite créer les conditions pour que l'administration puisse jouer son rôle sereinement et que les agents puissent s'épanouir dans leur travail :

- bien définir le rôle de l'administration : elle gère en fonction de l'intérêt général, elle est associée à la conception de nouveaux projets et de nouvelles politiques, elle est invitée à proposer de nouvelles actions et à participer à l'évaluation des politiques mises en œuvre … ;
- développer une relation de confiance entre le politique et son administration ;
- garantir à chaque agent un traitement équitable et la valorisation du travail accompli ;
- moderniser, humaniser et dynamiser l'administration, pour pouvoir faire face à la « guerre des talents » qui risque de survenir suite au départ à la pension de la génération baby-boom et à la raréfaction de personnes disponibles sur le marché de l'emploi ayant les compétences nécessaires pour faire face aux missions de plus en plus nombreuses déléguées vers les pouvoirs locaux ou demandées par les citoyens ;
- développer une politique de ressources humaines avec recrutement objectif, évaluation, formation et, le cas échéant, mobilité et possibilité d'évolution de carrière.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Insuffler un esprit « orienté citoyen » dans les administrations locales, pour que le citoyen se retrouve au centre des préoccupations des administrations et puisse aussi être associé aux décisions qui le concernent

→ Mettre en place une véritable stratégie d'accueil dans les administrations locales, en développant, par exemple, un « pool d'accueil » suffisamment généraliste pour donner des informations de base ou orienter les demandeurs vers les spécialistes

→ Mettre en place une politique d'information, favoriser la participation et accorder une attention particulière à la qualité du service public[1]

→ Promouvoir, au sein de l'administration communale, une attitude ouverte à la diversité de genres, de cultures et d'orientations sexuelles

Décider et administrer en toute harmonie, en renforçant la collaboration entre le politique et l'administration

→ Améliorer la collaboration entre le législatif (conseil communal et/ou commissions de celui-ci), l'exécutif (échevin) et les fonctionnaires, tous impliqués d'une manière ou d'une autre dans la gestion communale, en garantissant l'accès au débat pour tous via le règlement d'ordre intérieur (ROI) des organes délibérants

[1] Voir la Fiche Démocratie

→ Informer et former les mandataires à la gestion d'une administration locale afin qu'ils puissent encore plus rapidement assumer correctement leurs responsabilités

→ Adapter le mode de gestion du personnel en développant une gestion des équipes par objectifs, avec motivation sur le contenu et sur la raison d'être des actions développées

→ Permettre aux différents acteurs de donner un avis sur ce qui est réalisé, tant en termes de résultats obtenus qu'en termes de méthodes utilisées

Donner du mouvement à l'administration en renforçant la politique de Gestion des Ressources humaines(GRH)

→ Renforcer la politique de gestion des ressources humaines au sein des administrations locales[2]

→ Recruter le personnel après appel public et sur base de procédures neutres, claires, objectives et non discriminatoires[3] qui tiennent compte exclusivement de la qualité et de la compétence des candidats et qui doivent permettre de disposer d'agents qualifiés, stables et indépendants, en position de défendre l'intérêt général ; par ailleurs, organiser des examens de recrutements régionaux en vue de la constitution de réserves de personnel

→ Limiter le recrutement contractuel à des besoins temporaires réels et favoriser la statutarisation du personnel communal dans des conditions objectives

→ Harmoniser les statuts entre les agents communaux et les agents du CPAS dans le cadre d'une concertation entre les deux entités

→ Dispenser à l'agent recruté une formation de base adaptée à son niveau hiérarchique : formation à l'accueil complétée par une formation plus spécifique, liée à la technicité de la tâche qui lui est confiée, en ce compris pour les fonctions d'encadrement, de coordination ou de supérieur hiérarchique

→ Former les agents aux changements, par l'instauration d'une réelle politique de formation continuée mais aussi, de manière générale, par un accompagnement lorsque de nouvelles politiques sont mises en place

→ Améliorer les échanges d'informations et de bonne pratiques entre administrations locales et favoriser la mobilité intra et inter pouvoirs locaux afin de permettre aux administrations de s'enrichir plus facilement des expériences d'autres pouvoirs locaux et de dynamiser les carrières des agents

→ Améliorer la qualité du service au public en mettant sur pied, avec les représentants du personnel, des procédures d'évaluation continue des agents, dans les aspects individuels de leur travail mais également leur participation à la communication interne et au fonctionnement d'équipe

→ Adhérer au pacte « Solide et Solidaire »[4]

→ Veiller à un équilibre homme-femme dans les fonctions à responsabilité au sein des administrations locales

→ Investir dans les infrastructures et mettre des outils de travail performants (dont les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)) à disposition des agents et services concernés

***

[2] Voir par exemple le cahier des charges relatif à la gestion des ressources humaines dans une commune préparé par l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) http://www.uvcw.be/actualites/33,20,356,356,3726.htm et les modèles des profils de fonction pour les agents des pouvoirs locaux que l'Union propose http://www.uvcw.be/articles/33,20,356,356,3733.htm

[3] Certaines catégories de personnes pourraient par contre faire l'objet de discriminations positives afin de favoriser un rééquilibrage (hommes-femmes, handicapés, diversité …). Voir le Guide des bonnes pratiques de recrutement de l'UVCW http://www.uvcw.be/no_index/Guiderecrutement.pdf

[4] http://www.uvcw.be/actualites/2,129,1,0,2793.htm

Fiche 20

SANTE

Préserver la santé en garantissant des conditions de vie favorables au bien-être

Introduction

La santé ne peut se limiter à l'absence de maladie mais doit être considérée comme un état de bien-être physique, mental et social. Des conditions de vie favorables au bien-être (qualité du logement et de l'environnement, revenus qui permettent d'échapper à la pauvreté, lien social réel, écoute, participation …) ont bien entendu une influence positive sur la santé des habitants d'une commune.

C'est pourquoi Ecolo considère que les autorités communales peuvent agir en matière de santé et que celle-ci doit être appréhendée via une approche globale et transversale intégrant la compréhension des principaux facteurs locaux déterminant la santé, tant physique que psychologique.

Quelle politique de la santé ?

La commune peut jouer un rôle essentiel en développant une politique volontaire de prévention et de promotion de la santé. Une telle politique a pour objectifs l'amélioration des conditions de vie, l'accès à la qualité alimentaire, à un environnement sain, à des possibilités d'activités physiques et sportives, à des services de santé multidisciplinaires et aux services sociaux de proximité. La commune aura ainsi recours à l'action intersectorielle, la participation citoyenne et la recherche constante de nouvelles méthodes mobilisatrices[1]

Pour éviter que la politique de santé ne soit oubliée et afin d'en garantir la transversalité, un échevin aura la santé dans ses compétences.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Nous agirons sur deux niveaux, les politiques transversales et les politiques spécifiques.

[1] Voir la Fiche Environnement

Politiques transversales

Charger un échevin de la compétence de la santé

→ Analyser chacun des projets politiques de la commune sous la loupe de leur influence sur les facteurs santé

→ S'assurer que, sur le territoire de la commune, les habitants ont accès à un service de santé bien déployé, en bonne intelligence avec les acteurs du terrain, et développer le cas échéant des postes de garde médicale, en collaboration avec les cercles de médecine générale

→ Intervenir au plus proche de la réalité de nos concitoyens dans les écoles, les maisons de repos, les infrastructures sportives, les initiatives du bien vivre ensemble …

Réaliser et mettre à disposition un état des lieux

La commune doit avoir à sa disposition un état des lieux de sa situation en matière de santé et de soins.

→ Recueillir les données relatives à l'évolution de l'espérance de vie et de l'espérance de vie en bonne santé ainsi que les données concernant les professionnels de la santé (médecins, pharmacies, hôpitaux ...), en s'appuyant notamment sur des projets tels que « communes en santé » et sur les données fournies par les observatoires de la santé

→ Recueillir les données relatives à la qualité de l'air, de l'eau, du bruit, des revenus, des logements, de l'accès à l'emploi et à l'enseignement, autant de critères considérés comme déterminants de la santé

→ Mettre à disposition sur le site internet communal les données publiques disponibles ainsi que l'état des connaissances communales spécifiques dans les domaines permettant une vie en bonne santé et plus longue

Agir sur l'environnement

→ Organiser la récolte, la diffusion d'informations (dans les médias locaux mais aussi sur le terrain) et l'accès à une information adaptée sur la qualité de l'air, de l'eau, sur les sources importantes de pollution industrielle ou agricole, mais aussi sur les moyens de prévenir les pollutions de l'air intérieur et de diminuer l'usage de produits dangereux dans les jardins

→ Lutter contre les nuisances sonores en favorisant la prévention :
- établir un cadastre du bruit ;
- limiter, par règlement de police, de manière mesurée et raisonnable, les nuisances sonores liées à l'importance et à la vitesse de la circulation ;
- être proactif dans la gestion de la vie sociale et culturelle pour favoriser le respect réciproque (soirées, nuits, jours fériés, week-end, zones de détente ou de repos, foires, braderies, fêtes foraines ou villageoises …) ;
- veiller à assurer la prévention de la surdité dans les fêtes et concerts organisés dans la commune (limitation du niveau sonore, distribution de bouchons …).

→ Limiter les ondes électromagnétiques :
- appliquer le principe de précaution de manière à maintenir l'intensité d'exposition à des niveaux aussi bas que possible ;
- préférer les réseaux filaires dans les institutions publiques, en particulier les écoles, les crèches et les lieux de soins.

Encourager des comportements bons pour la santé

→ Manger mieux, bouger plus :
- encourager une alimentation équilibrée, diversifiée, abordable et saine ainsi que la pratique d'activités physiques intégrées dans le quotidien[2] ;

[2] Voir aussi la Fiche Alimentation et agriculture

- mettre en place un ensemble d'initiatives de promotion de l'équilibre nutritionnel, par exemple l'organisation de cours de cuisine de saison respectant la pyramide alimentaire ou l'installation de cuisines collectives disposant de matériel commun à un quartier ;
- favoriser les parcours vita sur son territoire, encourager la pratique du sport[3] ;
- encourager les échanges de savoirs et d'expériences en se basant sur les capacités et compétences des citoyens, tout en leur proposant des accompagnements et formations complémentaires.

→ En matière d'assuétudes, mener des actions de prévention et de réduction des risques, via par exemple des réunions de sensibilisation

→ En partenariat avec les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) et les plannings familiaux de la commune ou des communes voisines, former les élèves à la vie relationnelle sexuelle et affective en faisant appel à des intervenants extérieurs

→ Agir en tant qu'employeur et mettre en place des conditions de travail qui garantissent une bonne santé physique et psychique des travailleurs

→ Relayer les campagnes de prévention organisées à d'autres niveaux de pouvoir en adaptant le média aux réalités locales et aux moyens utilisés par la population pour s'informer (toutes boîtes, courriels, radio locale, journaux locaux ou encore présence sur le terrain), en n'oubliant pas toutes les diversités de cette population (âge, genre, origine, orientation sexuelle)

Politiques spécifiques

Veiller à la bonne organisation sur le territoire des lieux et prestataires de soins

→ Participer à la bonne organisation de la première ligne que sont les médecins généralistes et les infirmiers

→ Soutenir l'amélioration des liens et des complémentarités échelonnées entre les soignants de proximité et les hôpitaux

→ Veiller à garantir l'accessibilité physique vers ces lieux et prestataires de soins (par exemple, en proposant des navettes ou en s'assurant de la présence de moyens de transport adaptés sur son territoire)

→ Proposer un soutien à l'installation de médecins généralistes dans les communes rurales et dans les quartiers délaissés en mettant, par exemple, à leur disposition un bâtiment pour une maison médicale, un centre de garde ou des consultations ONE

→ Soutenir financièrement (un article budgétaire ...) et matériellement (mise à disposition de locaux, chauffage, entretien ...) les associations ou asbl qui prennent en charge des problèmes de santé tels que l'assuétude, les plannings familiaux ...

→ Participer à la diffusion de l'information concernant les bénévoles qui peuvent aider à l'organisation de ces consultations ainsi qu'à l'accompagnement de personnes en situation de dépendance

→ Fournir aux habitants et aux prestataires de soins des informations sur les lieux de soins

Soutenir le regroupement des professionnels de première ligne

Les pratiques de groupe permettent d'augmenter la qualité des soins grâce à une approche globale et multidisiciplinaire. Elles permettent également une amélioration de la qualité de vie du personnel soignant.

→ Favoriser leur installation de manière à ce que se développent des partenariats durables

[3] Voir aussi la Fiche Sport

- → Garantir un accès facilité, en un même lieu, à toutes les professions de première ligne dont le citoyen aurait besoin pour des soins extrahospitaliers (ce qui représente plus ou moins 90 % des problèmes de santé), de manière à assurer la collaboration, et donc le suivi et les soins, d'une façon fluide et coordonnée, tant au niveau des soins médicaux et infirmiers, que de la rééducation en kinésithérapie
- → Favoriser la bonne orientation des patients par une prise en charge globale sur un modèle bio-psycho-social, en intégrant des assistants sociaux ainsi que des psychologues à l'équipe soignante
- → Au-delà des soins, développer dans ces « maisons de la santé » une politique de promotion de la santé et de prévention, en collaboration avec les ministères de la santé de la Région et de l'Etat fédéral

Soutenir l'accessibilité financière des soins

- → Dans les grandes villes, veiller à développer les relais santé ou des dispositifs similaires pour réintégrer des personnes dans le circuit de soins, leur donner les informations nécessaires et les accompagner dans les processus et parcours parfois complexes

Favoriser l'inclusion des personnes ayant des problèmes de santé ou une perte d'autonomie

Les politiques d'inclusion auxquelles notre pays a adhéré exigent la participation à la vie sociale, culturelle et quotidienne de toutes les personnes qui souffrent d'un handicap, d'une maladie mentale ou d'une dépendance physique.

- → Accorder une attention particulière aux personnes fragilisées, aux aînés, aux personnes handicapées, aux personnes atteintes de maladies graves, en situation de pauvreté … et les intégrer dans les projets et actions menés
- → Développer une présence sur le terrain en partenariat avec les services associatifs de manière à créer une dynamique de participation citoyenne active
- → Soutenir l'accompagnement, l'accueil, l'écoute des personnes fragilisées, des personnes en situation de handicap, souffrant de maladie mentale ou d'une dépendance
- → Garantir un soutien suffisant, adapté et respectueux aux associations de patients et groupes de rencontre et d'entraide (par exemple les malades du cancer, les aidants proches, les associations de volontaires pour les soins palliatifs …)

Accents selon les caractéristiques des communes

Chaque commune a ses spécificités (de grande ville, de village rural, de ville périphérique) disposant ou non d'infrastructures hospitalières plus ou moins spécialisées. Nous savons que les grandes villes accueillent en général les populations les plus fragilisées, les demandeurs d'asile, les sans logis, les sans revenus. Nous savons qu'en région rurale, les habitants ont développé des organisations de réseaux de services plutôt que de recourir à des services hospitaliers trop éloignés. Les activités industrielles de certaines régions favorisent malheureusement des fragilités respiratoires variables d'une commune à l'autre. Il importe donc de mener des politiques de santé qui correspondent aux caractéristiques de la commune, de son territoire, de sa population. Sans cela, nous répéterons ce qui se pratique trop souvent aujourd'hui, à savoir des campagnes sanitaires qui ne touchent jamais les populations ciblées, des navettes vers les hôpitaux jamais utilisées parce que peu ou pas connues de la population, des recours abusifs aux urgences parce que rien n'est organisé pour faciliter l'accès aux soins de première ligne ...

D'où l'importance d'une conception transversale des politiques communales de santé et d'une approche globale et participative des personnes.

***

Fiche 21

SECURITE

Garantir la sécurité pour tous et partout

Introduction

Au même titre que les politiques environnementales ou sociales, la politique en matière de sécurité pèse de manière importante sur la qualité de vie des habitants. En ce domaine, la Belgique connaît une évolution positive : d'une part la criminalité globale reste stable (même si l'on observe des variations importantes dans les types d'infractions et de délits commis)[1], d'autre part le sentiment d'insécurité est en baisse depuis près de dix ans[2].

Certains comportements restent toutefois problématiques. Selon le Moniteur de la Sécurité, plus de la moitié des Wallons considèrent *« la vitesse non adaptée au trafic, les cambriolages dans les habitations, la conduite agressive dans la circulation et les objets divers qui traînent dans la rue comme problématiques. Un autre 40 % des personnes estiment également que les nuisances sonores causées par le trafic et la destruction d'abribus posent un problème. »* À Bruxelles, cinq questions sont considérées comme problématiques par plus de 60 % des personnes interrogées : on retrouve les 4 problématiques pointées par la moitié des Wallons, auxquelles viennent s'ajouter les vols dans les voitures. Les nuisances sonores causées par le trafic et les murs et/ou bâtiments salis sont considérés comme problématiques par 55 % des Bruxellois. En effet, en milieu urbain, le vandalisme et les trafics en tous genres (véhicules, stupéfiants ...), même s'ils ne présentent pas un danger direct pour les habitant-e-s, contribuent néanmoins au sentiment d'insécurité.

On le constate donc, les questions de sécurité ne se limitent pas à la seule lutte contre la grande délinquance, mais embrassent une large palette de phénomènes, présents à l'échelle du quartier déjà, et auxquels il convient d'apporter une réponse rapide et adaptée.

La mise sur pied de la police intégrée, en 2001, a fortement modifié l'organisation de la police au niveau local, surtout dans les zones de police pluricommunales. Si cette réforme a eu des effets positifs, d'autres se font encore attendre, notamment en ce qui concerne l'un de ses grands objectifs annoncés, à savoir renforcer ce que l'on a appelé la « police de proximité » ; également appelée « police urbaine » ou « police du sommeil », elle nous permet de dormir sur nos deux oreilles, et se distingue de la « police de l'ordre » (frontières, étrangers, manifestations ...) et de la « police criminelle ». Le cadre théorique établi par la KUL, n'ayant pas intégré certains critères tels que les heures supplémentaires ou le type de criminalité, se révèle ici et là insuffisant, et il n'est pourtant pas toujours rempli, entre autres dans les grandes villes. En outre, la police locale se trouve souvent accaparée par des tâches administratives, quand elle n'est pas détournée de son travail de terrain par des tâches qui relèvent normalement de la police fédérale (encadrement des manifestations, surveillance des stades, transfert des prisonniers, remplacement des gardiens de prisons en grève ...).

Pour pallier cette carence, une série de dispositifs sont peu à peu apparus, comme les contrats de sécurité et de prévention. Dans le même temps, une série de tâches relevant habituellement de la fonction de police ont été transférées à des acteurs privés : contrôle du stationnement, gardiennage … Tout ceci n'est pas sans poser des problèmes de cohérence et de coordination et donc, au final, d'efficacité en matière de politique de sécurité.

[1] Statistiques policières de criminalité - http://www.polfed-fedpol.be/crim/crim_statistieken/2010_trim3/pdf/nationaal/rapport_2010_trim3_nat_belgique_fr.pdf
[2] Moniteur de Sécurité - http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/2008_2009/monitor2008_2009_fr.php

Quelle politique pour la sécurité ?

Pour Ecolo, il convient de renforcer la police de proximité par des mesures qui permettent reconnaissance et valorisation des policiers, leur assurent des conditions de travail confortables et garantissent leur présence sur le terrain ainsi que leur participation à la vie des quartiers.

La révision de la norme KUL[3] et le juste financement de la police locale par le niveau fédéral sont nécessaires. Ecolo porte cette revendication dans son programme fédéral.

La sécurité routière - ou plus exactement l'insécurité routière - peut constituer un facteur important du sentiment d'anxiété latent. Les usagers « faibles » (cyclistes, piétons) sont bien entendu les plus exposés. Les investissements qui sont consacrés à la voiture restent incomparablement supérieurs à ceux consentis aux transports en commun : voies rapides, bétonnage des rives autrefois consacrées aux piétons, invasion des parkings en centre-ville ou dans les villages (au lieu de prévoir des parkings de dissuasion à l'extérieur des villes avec un service efficace de transports en commun), réticence à l'aménagement des voies piétonnes … Au-delà de ces aspects importants de conception urbanistique, la commune a un rôle à jouer dans la prévention et dans l'information. Il est en tout cas urgent de prendre en compte très sérieusement ce facteur d'insécurité, responsable de drames humains mais aussi de coûts élevés pour la collectivité.

Une des principales missions des pouvoirs publics est de garantir la sécurité de tous les citoyens. Si la sécurité passe inévitablement par une police de proximité efficace, elle nécessite de mener des politiques qui offrent à tous les citoyens la sécurité d'existence, un cadre de vie sécurisant et la possibilité d'avoir une place dans la vie sociale. Toutes les propositions, ailleurs dans le programme, assurant des conditions de vie décentes, participent à l'amélioration de la sécurité de chacun.

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Rétablir et garantir le contrat social pour une commune où chacun-e se sent en sécurité

Une commune où chacun-e se sent en sécurité, c'est avant tout une commune où chacun-e a sa place.

- → Garantir la sécurité d'existence aux plus fragiles (emploi, logement ...)
- → Soutenir les politiques de cohésion sociale (fêtes et maisons de quartier ...) et de « sport pour tous » (tournoi de foot inter-quartiers …)
- → Contrer le phénomène des bandes urbaines en mettant sur pied des projets de cohésion sociale tels que celui de l'asbl « Ba Ya Ya »[4]

[3] La norme KUL est une clef de répartition financière permettant de calculer, suite à l'analyse d'une série de critères, le montant des subventions versées par le fédéral aux Communes afin de participer au financement des zones de police

[4] L'asbl« Ba Ya Ya » a été fondée en 2001. Elle a notamment réalisé un important travail dans le quartier de Matonge, à Ixelles, à travers des projets de tutorat scolaire, d'encadrement systémique, de médiation interculturelle ... Depuis 2006, la commune d'Ixelles a arrêté de soutenir ces projets pour des raisons administratives. Active depuis lors sur le territoire de Saint-Josse, elle a suivi individuellement 60 jeunes sur la seule année 2009. Voir également http://www.guidesocial.be/observatoire-bayaya et *La Libre Belgique*, 05/05/2010.

→ Agir vis-à-vis des petits commerçants
  - faciliter, par exemple en le préfinançant, l'accès au système « Télé Police » permettant aux commerces d'être reliés à un commissariat en cas d'incident ;
  - multiplier l'information des commerçants sur la législation en matière de sécurisation de leurs locaux (vidéosurveillance ...), par exemple en multipliant les formations du type « Commerce 2020 » organisées par l'Union des Classes moyennes (UCM) en collaboration avec Atrium[5].

→ Améliorer la qualité de l'espace public, qui renforce tant la sécurité subjective (éclairage ...) qu'objective (lutte contre le stationnement illégal, la vitesse excessive …)

→ Afin de garantir le contrat social, lutter contre les « petites incivilités » (tags, dépôts clandestins, vandalisme ...), à la fois en les poursuivant (fonctionnaires constatateurs et sanctionnateurs …) et en les prévenant (par exemple, en créant des espaces d'expression pour les arts urbains ou des infrastructures sportives, en menant des campagnes d'information et de sensibilisation ...)

Garantir une police démocratique et au service de la population

Pour Ecolo, les priorités policières doivent être définies démocratiquement.

→ Créer des conseils ou comités consultatifs (qui peuvent être constitués sur base du conseil consultatif communal de prévention) rassemblant des représentants des différents acteurs concernés par la politique de sécurité sur le territoire communal : autorités politiques, policières, judiciaires, mais aussi habitants et associations

→ (Re)définir démocratiquement les priorités des missions policières dans les conseils zonaux de police

→ Reprendre la lutte contre les infractions environnementales parmi les priorités (équipe de policiers formés à la législation environnementale dans chaque zone de police, développement de stratégies adaptées en collaboration avec les services de propreté, information des citoyens sur les risques de sanctions et sur les sanctions prises …)

→ Améliorer le fonctionnement des zones de police, à travers la généralisation du droit d'interpellation citoyenne au conseil de police, l'information régulière des habitants et des médias (séances de présentation des actions menées par la zone, diffusion de brochures reprenant les numéros utiles ...) ou l'ouverture du conseil zonal de sécurité

→ Evaluer régulièrement les politiques mises en place afin de permettre un ajustement continu des décisions prises en fonction des objectifs poursuivis et des effets observés

→ Réinvestir massivement dans une véritable police de proximité, dans l'esprit de la réforme des polices et
  - multiplier les patrouilles non motorisées (à pied, à cheval, à vélo, en rollers), assurer une présence policière dans les villages et les quartiers (notamment les quartiers avec des problématiques spécifiques : noyau commercial, présence de prostitution, lieux générateurs de nuisances tels que les dancings ...) dans de larges plages horaires ;
  - mieux prendre en charge les victimes d'agression physique et/ou sexuelle ;
  - organiser la participation des policiers à la vie de la communauté (fêtes de quartier, visites d'écoles, opérations « portes ouvertes » ...) ;
  - s'engager prudemment dans le concept de « Community policing »[6], notamment en favorisant la mise en place d'équipes transversales et déspécialisées, qui effectuent un véritable travail de quartier (médiation de voisinage, lutte contre le tapage nocturne, information sur les consignes de sécurité en cas de départ en vacances, gravures de vélos, motos et voitures). Il faut cependant être conscient que les membres des équipes restent juridiquement tenus de

5 Agence Régionale pour l'Investissement Urbain et le Management Transversal des Quartiers Commerçants

6 Politique de terrain, qui s'oppose aux réponses techniques, ultra-sécuritaires et stigmatisantes comme l'usage du Taser (pistolet électrique), l'installation de « mosquitos » ou l'instauration de couvre-feux

communiquer les crimes et délits dont ils ont connaissance. Les équipes peuvent s'inscrire dans une démarche de partenariat avec les différentes composantes de la société (services communaux ou sociaux, familles, associations, écoles ...), dans la mesure où les citoyens et travailleurs concernés sont avertis des conséquences de leur collaboration et volontaires (ou dans des cas très spécifiques et restrictifs obligés par une disposition légale). Les domaines de travail sont notamment la prévention de conflits, la circulation de l'information, voire l'établissement d'un diagnostic en matière de sécurité (par exemple à travers la mise sur pied de marches exploratoires[7]) ;
    - développer des Partenariats locaux de Prévention pour les Indépendants (PLP-I) dans les quartiers commerçants où cela se justifie ;
    - ne pas considérer l'installation de caméras comme la seule solution aux problèmes de sécurité et ne l'envisager que dans des cadres précis compte tenu des évolutions technologiques (mécanismes de détection des activités, veille informatique ...) en veillant à bien cadrer (protection et conservation des données, différenciation espaces publics et privés, protection des personnes soupçonnées et des victimes d'actes de délinquance ...).

→ Assurer à tous la même protection quelle que soit l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, en agissant tant sur la gestion du personnel que sur l'accueil réservé au public lesbien-gay-bisexuel-transsexuel (LGBT) :
    - mettre en place une cellule anti-discrimination au sein de la zone de police pour permettre à toute victime d'actes discriminatoires quel(s) qu'en soi(en)t le(s) motif(s) (insultes, violences, délit de faciès), de porter plainte auprès d'un agent spécifiquement formé ;
    - encourager les échanges avec les associations LGBT, en assurant notamment une présence régulière sur le terrain (la Ville de Liège a par exemple créé une section LGBT au sein de la police des mœurs).

Recruter, former et évaluer les policiers

→ Compléter le cadre dans les zones qui connaissent un déficit
    - mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation, notamment auprès de publics spécifiques qui sont actuellement sous-représentés au sein de la police (femmes, populations d'origine étrangère)
    - envisager l'organisation de modules de préparation aux examens

→ Accorder une attention particulière à la formation des policiers

→ Investir dans la formation à la gestion des problèmes de voisinage et à l'assistance aux victimes, en collaboration avec les associations spécialisées (notamment les associations de femmes) pour améliorer la qualité de l'accueil aux victimes (entre autres les femmes victimes de violences conjugales)

→ Garantir des conditions de travail confortables (horaires, rémunération, soutien psychologique ...)

→ Favoriser les collaborations entre zones de police, entre autorités policières et judiciaires, entre régions et entre pays afin de permettre les échanges de pratiques et la circulation de l'information, notamment sur les évaluations annuelles réalisées par les zones

Renforcer le dispositif de sécurité civile en accordant une attention particulière aux pompiers

→ Comme défini par l'arrêté royal du 16 février 2006, établir un plan d'urgence et d'intervention, désigner un fonctionnaire chargé de la planification d'urgence et mettre en place une cellule de sécurité composée des différents intervenants concernés, avec évaluation annuelle transmise au Conseil communal

[7] Marche organisée avec les citoyens en vue de parcourir une rue, un quartier, un espace prédéfini en y relevant les différents problèmes rencontrés et ainsi leur apporter collectivement des solutions.

- → Favoriser la transparence et la participation des citoyens, à travers l'organisation de séances d'information
- → Etablir un cadastre des installations susceptibles de présenter un danger (conduites de gaz, antennes GSM, lignes à haute tension ...)
- → Favoriser les collaborations entre communes ou entre zones de secours, notamment en ce qui concerne la mutualisation des coûts
- → Améliorer le statut des pompiers volontaires
- → Accorder une attention particulière à la formation des pompiers

Apporter une attention plus spécifique aux questions de sécurité qui touchent les femmes

- → Soutenir les associations travaillant avec des femmes victimes de violences, avec un focus particulier vers les publics précarisés et d'origine immigrée, moins à même de trouver l'information quant à leurs droits en la matière
- → Former le personnel communal – intervenants sociaux et personnel de police – aux questions des violences familiales et conjugales
- → Multiplier l'information à travers brochures, documents officiels et sites internet
- → Créer au sein de la commune un groupe de travail « femmes contre la violence » en collaboration avec les associations et les intervenants sociaux
- → Améliorer l'éclairage des quartiers d'habitation et des voies d'accès au centre-ville ; renforcer les transports publics pour assurer la sécurité des déplacements

Assurer la sécurité aussi sur les routes

- → Prendre systématiquement en compte le facteur « sécurité routière » en matière d'aménagement du territoire
- → Tenir compte de la mobilité douce dans tous les aménagements routiers
- → Favoriser les transports en commun et les parkings de dissuasion à l'extérieur des agglomérations
- → Améliorer les trottoirs dégradés et être strict sur le stationnement « sauvage » des véhicules automobiles
- → Multiplier les pistes cyclables, en concluant des accords avec les communes limitrophes
- → Généraliser la mise à disposition des chemins de halage à l'attention des cyclistes
- → Repérer les zones les plus dangereuses et accroître le nombre de zones 30, de casse-vitesse clairement signalés, de rétrécisseurs de chaussée ou de toute autre technique visant à ralentir la circulation dans ces secteurs, en concertation avec les acteurs concernés, notamment les exploitants agricoles en zone rurale
- → Adopter une signalisation adaptée, précise et efficace et mettre en place, avec l'aide de l'IBSR, des formations en sécurité routière tant à l'égard des enseignants que des enfants
- → Renforcer la prévention et la répression de comportements dangereux : vitesse excessive, conduite sous influence, arrêt ou stationnement dangereux …

Accents
selon les caractéristiques des communes

Communes rurales

→ Assurer un effectif suffisant, particulièrement le soir, la nuit et le week-end car, en zone rurale, la principale difficulté rencontrée est celle des distances parfois importantes qui séparent les différentes communes d'une même zone

→ Accorder une attention particulière à une série de problématiques typiques des communes rurales, telles que la circulation des quads ou les feux domestiques

Communes bruxelloises

Outre les problèmes rencontrés dans d'autres villes quant au manque d'effectifs, la représentation des Bruxellois eux-mêmes au sein de leur police pose question : seuls 7,45 % des policiers travaillant dans la capitale sont bruxellois. Cela n'est évidemment pas sans poser problème, particulièrement en ce qui concerne la connaissance du territoire et des populations qui y vivent. Il est essentiel que le nombre de Bruxellois au sein des zones de police de la capitale augmente : des agents issus des différents quartiers de Bruxelles auront une relation privilégiée avec les habitants, améliorant ainsi le contact, l'action policière et réduisant le sentiment d'insécurité.

***

Fiche 22

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Oser la solidarité, refuser l'égoïsme et le repli, pour un mieux-vivre ensemble, ici et là-bas

Introduction

Etre écologiste, c'est être citoyen du monde.

Et s'il est un domaine du « penser global, agir local », c'est bien celui de la solidarité internationale au niveau communal.

Plus que jamais, le monde est globalisé : le climat, la diversité biologique, l'empreinte écologique, la raréfaction des ressources énergétiques ou en eau, les crises … Tout ce qui se passe à un endroit de la planète a un impact à l'autre bout de la terre.

Le monde reste divisé : entre le Nord et le Sud, entre états et nations, entre pauvres et riches, entre l'homme et la nature, entre les générations …

Une personne sur sept ne mange toujours pas à sa faim.

Il est possible de construire un autre monde : un monde ouvert et donnant du sens aux échanges et aux contacts humains, une alternative à la mondialisation purement économique et financière qui rythme aujourd'hui la vie de la planète.

Face à l'égoïsme, Ecolo fait le choix de la solidarité. Pas seulement par « générosité », mais pour défendre ensemble des intérêts communs, qui dépassent les frontières. La coopération Nord-Sud est un enrichissement pour l'ensemble des communautés concernées qui ont mutuellement à apprendre les unes des autres. En ce sens, les citoyens sont acteurs de leur propre développement.

Face au repli, Ecolo fait le choix de l'échange et du partage, tant nous avons à apprendre de nos différences et de ce qui se passe « ailleurs » dans le monde.

Pour Ecolo, la solidarité internationale est aussi un enjeu communal à part entière: une solidarité ancrée dans l'information, la sensibilisation et l'éducation, une solidarité ancrée dans des actions de développement ici et là-bas, afin d'aboutir à un changement de société et de remédier au déséquilibre mondial.

Quelle politique de solidarité internationale ?

Faire de la solidarité internationale un enjeu communal à part entière, c'est là un objectif majeur d'Ecolo. Mais toute politique communale doit être incarnée dans un budget par des porteurs de projets. Dès lors, il paraît indispensable de consacrer une part du budget communal à un poste « Solidarité internationale » qui permettra de soutenir des actions d'éducation au développement, des actions de sensibilisation aux enjeux de la mondialisation, d'appuyer les acteurs locaux du monde associatif, de mettre sur pied des projets propres à la commune.

Ecolo demande que, dans chaque commune, « un échevin, une compétence et un budget de la solidarité internationale » soient mis en place. Les moyens administratifs pour la mise en œuvre de la compétence « solidarité internationale » doivent suivre. L'échevin mettra en place un Conseil consultatif de la Solidarité Internationale (ou équivalent) et veillera à ce que les autres politiques communales soient cohérentes avec cette solidarité. Il favorisera les échanges entre les personnes d'ici, les personnes de là-bas, les personnes d'ici qui sont là-bas et les personnes de là-bas qui sont ici. Il mettra en place des synergies entre son action et celle des acteurs de l' « interculturalité »[1].

Les axes d'action et des propositions pour les mettre en œuvre

Etre un acteur-relais en soutenant les associations existantes sur le territoire de la commune

- → Créer des connexions entre la commune et les associations et soutenir leurs actions par la mise à disposition de ressources communales telles : locaux, matériel, soutien financier, bulletin communal …
- → Réaliser un cadastre de ces associations et de leurs actions et le diffuser aux habitants
- → Jouer un rôle de coordination, notamment via la mise en place d'une Commission communale consultative : diffusion d'un agenda commun, journées mondiales, organisation d'activités thématiques …

Etre un acteur d'information, de sensibilisation et d'éducation

- → Mener des actions d'éducation, de sensibilisation et d'information des habitants de la commune, en partenariat avec les écoles, les bibliothèques, les mouvements de jeunesse, les associations spécialisées et les centres culturels : parrainage entre écoles du Nord et du Sud, présence de produits ou d'antennes locales de commerce équitable dans les écoles, campagnes d'information sur les défis que relèvent les pays du Sud …
- → Développer les contacts entre les habitants d'origines diverses de la commune
- → Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre propre société et dans les contacts que nous construisons entre pays et/ou communautés
- → Le cas échéant, développer les contacts entre les habitants de la commune et les ILA, l'Agence Fédérale pour l'accueil des Demandeurs d'Asile (FEDASIL) et/ou les classes passerelles situées sur le territoire communal[2]

[1] Voir aussi la Fiche Interculturalité
[2] Voir aussi la Fiche Interculturalité

Etre un acteur de développement, ici et là-bas

Ici

→ Insérer des clauses Nord/Sud dans les marchés publics (commerce équitable, Vêtements Propres, Ecolabel *Forest Stewardship Council* (*FSC*) …)

→ Investir les réserves financières des communes dans des fonds d'épargne éthiques et refuser les produits d'investissement peu durables à l'origine des crises financières

→ Privilégier l'usage, par les services communaux, quand les produits locaux n'existent pas, de produits issus du commerce équitable et entrer dans la dynamique des communes de commerce équitable

→ Soutenir l'émergence d'une identité de citoyen du monde par la sensibilisation, la facilitation de rencontres et de projets citoyens, l'organisation d'événements interculturels, la participation à des initiatives qui rassemblent les communes du monde (Par exemple : « *Mayors for Peace* »)

→ Favoriser le co-développement dans la définition des relations de coopération entre les acteurs du Sud et du Nord, avec des bénéfices partagés et dans ce schéma, considérer le migrant comme un pont, un accélérateur

Là-bas

→ Développer au mieux les partenariats entre communes (jumelages) qui peuvent fournir la base de contacts et d'échanges réguliers et mettre en œuvre diverses formes de coopération, techniques et éthiques

→ Mettre en place des projets pédagogiques transnationaux, des échanges d'élèves, d'étudiants et d'enseignants

→ Promouvoir l'échange d'expertise et de bonnes pratiques entre communes du Nord et du Sud ainsi que l'utilisation et la mise à disposition des ressources communales, voire associatives.

→ Mettre en place des partenariats entre communes autour des compétences communales (état civil, gestion des déchets, enseignement, assainissement et distribution de l'eau …)

→ Mener des partenariats, y compris financiers, de projets de développement durable

→ Soutenir les populations aux prises avec des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme

***

Fiche 23

SPORT

Mettre en place une dynamique « sports pour tous »

Introduction

La politique sportive au sein des communes est à géométrie variable, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire. L'importance et le soutien dont elle bénéficie sont dès lors souvent liés à la bonne volonté des échevins des sports et/ou à l'état des finances communales qui laissent plus ou moins de marge de manœuvre. Les politiques sportives communales sont donc souvent reléguées en queue de peloton des préoccupations.

D'autre part, on note généralement de grandes différences dans les politiques sportives, notamment en termes d'infrastructures, que l'on se situe dans des régions rurales ou urbaines. Cette différenciation est d'autant plus accentuée pour des communes possédant des clubs sportifs de haut niveau qui misent presqu'essentiellement sur ces clubs élitistes.

Quelle politique pour le sport ?

S'il est évidemment un des éléments fondamentaux en matière de promotion de la santé, le sport est également un vecteur essentiel de création de lien social. Lieu de rencontre, école de vie, apprentissage de la diversité, de la différence, de l'esprit d'équipe, de l'effort collectif, le sport a des vertus que les pouvoirs publics se doivent de promouvoir, de défendre et de rendre accessibles à tous.

Dans un environnement médiatique qui privilégie le sport-spectacle et le sport-business, la commune doit jouer un rôle central dans la mise en œuvre des valeurs d'éducation à la coopération, à la connaissance, à la maîtrise et au dépassement de soi et à l'acceptation de l'autre, valeurs auxquelles le sport peut ouvrir.

L'enjeu prioritaire de la politique communale est donc de rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre, en offrant un panel d'activités variées ouvertes à tous.

La politique sportive s'inscrit plus largement dans les politiques de santé, de jeunesse, d'inter-culturalité, sociale, intergénérationnelle, d'aménagement du territoire et de mobilité, mais aussi de prévention et de lutte contre la délinquance.

Il s'agit donc d'un poste clé, car transversal, où il convient d'insister sur l'importance que peut jouer cet échevinat si des moyens humains et financiers peuvent être dégagés.

Pour mettre en marche une dynamique sportive « sport pour tous », il s'agit prioritairement de travailler sur la répartition des subsides répartis en fonction de critères éthiques et qualitatifs.

Les axes d'action
et des propositions pour les mettre en œuvre

Prévoir et organiser la politique sportive

- → Prévoir au budget communal une enveloppe consacrée au sport dont une partie pour l'aménagement et l'entretien des infrastructures et une autre consacrée à la dynamisation, l'encadrement, la formation et les subventions pour les clubs sportifs
- → Désigner dans l'administration un fonctionnaire responsable du sport
- → Créer un guichet/une maison du sport dans les grandes communes
- → Créer une commission consultative du sport où seraient présents les responsables des clubs sportifs de l'entité
- → Moduler les subsides en fonction de critères éthiques et qualitatifs, dont la formation, l'encadrement, l'intégration de personnes handicapées ou issues de milieux précaires, le niveau de participation des habitants et usagers de la commune

Soutenir le sport pour tous

- → Soutenir le travail de formation des jeunes réalisé par les clubs sportifs, en visant l'accueil de tous et la complémentarité entre disciplines et clubs et en promouvant l'éducation à la santé par le sport
- → Multiplier, mais aussi entretenir et embellir, les plaines de jeux et infrastructures sportives de quartiers qui sont souvent les premiers lieux de rencontres sportives et qui permettent à des jeunes qui ne sont pas affiliés à des clubs sportifs de pratiquer le sport d'équipe
- → Mettre sur pied, sur base volontaire, un partenariat entre la commune et les écoles situées sur son territoire, afin de permettre une utilisation optimale des infrastructures existantes
- → Développer dans les écoles une politique d'éveil au sport dès le plus jeune âge, en collaboration avec les clubs sportifs et dans une perspective de promotion de la santé
- → Organiser des collaborations entres les écoles et les clubs sportifs pour faciliter l'accès aux activités sportives après les heures d'école et notamment le mercredi après-midi (transport …)
- → Développer une politique du « sport pour tous », en encourageant particulièrement les clubs qui développent des activités largement ouvertes et, le cas échéant, en organisant des rencontres sportives inter-communes/inter-quartiers/inter-villages qui permettent la rencontre de sportifs d'autres horizons dans un esprit de découverte et de convivialité
- → Promouvoir une politique sportive qui lutte contre les stéréotypes et les discriminations, quel(s) qu'en soi(en)t le(s) motif(s) et, en particulier, veiller à soutenir et encourager la pratique sportive tant chez les femmes / filles que chez les garçons / hommes en veillant entre autres à une répartition équilibrée des subsides et subventions (stages …)
- → Promouvoir les clubs qui se trouvent sur la commune et fournir dans la mesure du possible un soutien administratif aux clubs qui le souhaitent
- → Permettre l'accès aux installations sportives communales à tous, notamment par des conventions conclues avec certaines institutions telles que le CPAS ou des organisateurs de plaines de vacances agréés par l'ONE
- → Mettre en place des tarifs dégressifs (exemple : carte de 10 entrées) dans les infrastructures sportives, spécialement durant les périodes de vacances scolaires
- → Développer les activités sportives pour les aînés

- → Développer, avec l'aide des Régions, les infrastructures et les activités sportives accessibles aux personnes handicapées
- → Rénover les piscines communales et en garantir l'accessibilité en instaurant des partenariats entre les communes et en mobilisant les moyens régionaux (et fédéraux pour ce qui concerne Bruxelles via l'accord Beliris)
- → Promouvoir les activités intergénérationnelles et interculturelles via le sport
- → Instaurer des aides financières à destination des plus démunis, pour que le coût ne soit pas un frein à la pratique sportive

***